

Bell Canada Entreprises

Rapport annuel 2006

RAPPORT DE GESTION

Au sujet des déclarations prospectives	2
Au sujet de nos activités	3
Faits saillants de l'exploitation	9
Améliorer le rendement pour les actionnaires	11
Faits saillants annuels et trimestriels	12
Analyse des résultats financiers	
Analyse consolidée	16
Analyse sectorielle	21
Analyse par gammes de produits	28
Gestion financière et des capitaux	33
Environnement concurrentiel	40
Cadre réglementaire	42
Hypothèses et risques sous-jacents	
à nos déclarations prospectives	47
Nos conventions comptables	55
Contrôles et procédures	59
Mesures financières non définies par les PCGR	59

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport de la direction sur le contrôle interne	
à l'égard de l'information financière	62
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	63

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction relativement	
à la présentation de l'information financière	64
Rapport des comptables agréés inscrits indépendants	64
États consolidés des résultats	65
États consolidés du déficit	65
Bilans consolidés	66
États consolidés des flux de trésorerie	67

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1	Principales conventions comptables	68
Note 2	Bell Aliant	75
Note 3	Information sectorielle	75
Note 4	Acquisitions et cessions d'entreprises	78
Note 5	Frais de restructuration et autres éléments	81
Note 6	Autres (charges) produits	82
Note 7	Intérêts débiteurs	83
Note 8	Impôts sur les bénéfiques	83
Note 9	Activités abandonnées	84
Note 10	Résultat par actions	86
Note 11	Débiteurs	86
Note 12	Autres actifs à court terme	87
Note 13	Immobilisations	87
Note 14	Autres actifs à long terme	88
Note 15	Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	88
Note 16	Écart d'acquisition	88
Note 17	Créditeurs et charges à payer	88
Note 18	Dette à court terme	89
Note 19	Dette à long terme	89
Note 20	Autres passifs à long terme	90
Note 21	Part des actionnaires sans contrôle	90
Note 22	Instruments financiers	91
Note 23	Capital-actions	92
Note 24	Régimes de rémunération à base d'actions	94
Note 25	Régimes d'avantages sociaux	96
Note 26	Engagements et éventualités	100
Note 27	Garanties	104
Note 28	Informations supplémentaires relatives aux états des flux de trésorerie	105
	Glossaire	106
	Conseil d'administration	108
	Haute direction	109
	Renseignements fiscaux	110
	Renseignements aux actionnaires	111

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Les références faites à Bell Aliant se rapportent aux questions relatives à Aliant Inc. (Aliant) et ses entités affiliées et aux mesures prises par cette dernière avant le 7 juillet 2006, et aux questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses entités affiliées et aux mesures prises par ce dernier à cette date ou après.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à notre glossaire, aux pages 106-107 pour une liste des expressions définies.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire la rubrique « Le trimestre en un coup d'œil », aux pages 6 à 21 du Complément d'information Quatrième trimestre 2006 de BCE Inc. daté du 6 février 2007. Ces pages sont intégrées par renvoi dans le présent document et fournissent une analyse plus détaillée des résultats opérationnels et financiers de BCE pour le quatrième trimestre de 2006.

Vous trouverez des renseignements additionnels sur BCE, y compris les états financiers consolidés vérifiés et la notice annuelle de BCE Inc. (la notice annuelle de BCE) datée du 7 mars 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et les derniers rapports financiers, y compris le Complément d'information Quatrième trimestre 2006 de BCE Inc., sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite des activités, du rendement et de la situation financière de BCE pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005.

Au sujet des déclarations prospectives

Les lois sur les valeurs mobilières incitent les entreprises à présenter de l'information prospective afin que les investisseurs puissent mieux comprendre les perspectives de l'entreprise et prendre des décisions de placement éclairées.

Le rapport annuel 2006 de BCE, y compris ce rapport de gestion, contient des déclarations prospectives sur les objectifs, les plans, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les activités de BCE. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme hypothèse, prévoir, croire, s'attendre à, viser, avoir l'intention de, chercher à, objectif, prévision, cible ainsi qu'à des temps et des modes comme le conditionnel et le futur. Ces déclarations sont de nature prospective parce qu'elles sont fondées sur nos attentes, estimations et hypothèses actuelles au sujet des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, de l'environnement économique canadien, de notre capacité d'attirer des clients et de les conserver, ainsi que de notre capacité à gérer les actifs liés aux réseaux et les coûts d'exploitation. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions prévues dans la loi intitulée *United States Private Securities Litigation Reform*

Act of 1995 et dans toute loi canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Il est important de savoir que :

- dans le rapport annuel 2006 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, les déclarations prospectives décrivent nos attentes en date du 7 mars 2007, à moins d'indication contraire

- nos résultats réels peuvent différer de façon importante de nos attentes si des risques connus ou inconnus touchent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses se révèlent inexactes. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives

- sauf indication contraire de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur nos activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations sont faites. Ces déclarations ne reflètent pas, sauf indication contraire de BCE, l'incidence des cessions, des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni d'autres frais annoncés ou survenus après que les déclarations prospectives sont faites. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend nécessairement des faits particuliers de chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même manière que les risques connus touchant nos activités

- nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison.

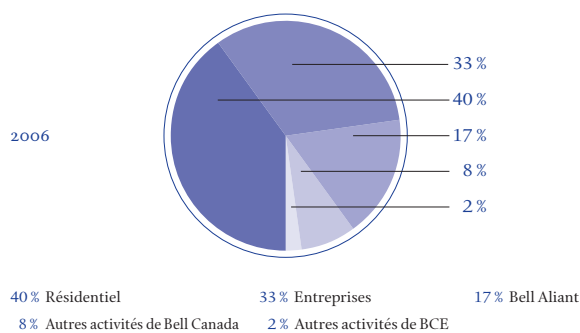
Un certain nombre d'hypothèses ont été formulées par BCE relativement à l'énoncé des déclarations prospectives dans le rapport annuel 2006 de BCE et dans le présent rapport de gestion, comme certaines hypothèses portant sur l'économie canadienne, le marché, les résultats d'exploitation et financiers ainsi que les transactions. Certains des facteurs en conséquence desquels les résultats ou événements pourraient différer de manière considérable de nos attentes actuelles comprennent, entre autres, notre capacité de déployer nos stratégies et nos plans, l'intensité de l'activité de nos concurrents et la capacité d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les coûts conformément à nos attentes. Les hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives et les risques qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles sont décrits tout au long de ce rapport de gestion et, plus particulièrement, à la rubrique *Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives*. Des risques et hypothèses supplémentaires importants sont aussi présentés aux rubriques intitulées *Cadre réglementaire* et *Environnement concurrentiel*.

Au sujet de nos activités

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Bell Canada, qui comprend nos activités commerciales principales, est le chef de file national de la prestation de services de communications sur fil et sans fil, de services d'accès Internet, de services de données et de services vidéo à une clientèle de résidence et d'affaires. Nous présentons les résultats d'exploitation de Bell Canada selon quatre secteurs d'exploitation, chaque secteur représentant un groupe de clients distinct : Résidentiel, Entreprises, Bell Aliant et Autres activités de Bell Canada. Toutes nos autres activités sont présentées dans le secteur Autres activités de BCE. Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Nous analysons nos résultats d'exploitation consolidés dans ce rapport de gestion de même que les résultats d'exploitation de chaque secteur. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements supplémentaires sur nos secteurs d'exploitation. Nous présentons également une analyse de nos résultats par gammes de produits afin de donner un meilleur aperçu de ces résultats.

Le graphique qui suit indique la tranche des produits d'exploitation attribuable à chaque secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Une partie de ces produits d'exploitation varie légèrement selon les saisons. Par exemple, les produits d'exploitation du secteur Entreprises ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes accrues d'équipements voix et données. Notre bénéfice d'exploitation peut également varier d'une saison à l'autre. Par exemple, le bénéfice d'exploitation du secteur Résidentiel est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts plus élevés découlant de l'acquisition d'un nombre plus important d'abonnés pendant la période des fêtes.

PRODUITS D'EXPLOITATION



SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur Résidentiel fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services d'accès Internet, des services vidéo et d'autres services aux

clients résidentiels de Bell Canada, surtout dans les zones urbaines en Ontario et au Québec. Les services sans fil et les services vidéo sont fournis d'un bout à l'autre du pays.

Les services téléphoniques locaux et interurbains sont commercialisés sous la marque Bell, les services sans fil, sous la marque Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité), l'accès Internet, sous la marque Sympatico, et les services vidéo, sous la marque Bell ExpressVu, société en commandite (Bell ExpressVu).

SECTEUR ENTREPRISES

Le secteur Entreprises fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services de données (y compris des services d'accès Internet) et des services de technologie de l'information et des communications (TIC) aux grandes entreprises (grandes entreprises) ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME) clientes de Bell Canada en Ontario et au Québec, ainsi qu'à des clients d'affaires dans l'Ouest canadien par l'intermédiaire de Bell West, notre entreprise de services locaux concurrents (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.

SECTEUR BELL ALIANT

Formée le 7 juillet 2006, Bell Aliant est le deuxième fournisseur régional de services de télécommunications en importance en Amérique du Nord et la plus grande fiducie commerciale au Canada, offrant des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (y compris des services d'accès Internet) et d'autres services aux clients résidentiels et d'affaires de la région du Canada atlantique et dans certaines régions du centre du Canada. Bell Aliant combine les anciennes activités sur fil régionales de Bell Canada dans des régions moins densément peuplées de l'Ontario et du Québec et les anciennes activités sur fil, de technologie de l'information (TI) et autres activités connexes d'Aliant de la région du Canada atlantique, et inclut également la participation antérieure de 63,4 % de Bell Canada dans NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel) et dans Télébec, Société en commandite (Télébec), laquelle est détenue indirectement par l'intermédiaire du Groupe Bell Nordiq Inc. (Bell Nordiq). Au 31 décembre 2006, BCE détenait une participation d'environ 45 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55 % étant détenue par le public.

SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS DE BELL CANADA

Le secteur Autres activités de Bell Canada comprend les activités de gros de Bell Canada, ainsi que les résultats financiers de Northwestel Inc. (Northwestel). Nos activités de gros fournissent différents services d'accès et de réseau à d'autres entreprises de revente ou de télécommunications qui offrent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, Internet, de données et d'autres services de télécommunications. Northwestel offre des

services de télécommunications dans des régions moins densément peuplées des territoires du Nord canadien. Au 31 décembre 2006, Bell Canada détenait une participation de 100 % dans Northwestel.

AUTRES ACTIVITÉS DE BCE

Le secteur Autres activités de BCE inclut les résultats financiers de notre filiale de services par satellite, Télésat Canada (Télésat), ainsi que notre siège social.

Télésat est un pionnier des télécommunications par satellite et de la gestion de systèmes, en plus d'être un consultant chevronné qui offre des services d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier. BCE Inc. détient une participation de 100 % dans Télésat. Conformément à sa stratégie qui consiste à se concentrer sur ses activités principales de communications, BCE Inc. a annoncé, le 18 décembre 2006, la vente de Télésat à une nouvelle société formée par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public du Canada (Investissements PSP) et Loral Space & Communications Inc. (Loral). BCE Inc. tirera, à la clôture de la vente, un produit total de 3,25 milliards \$ de la transaction, qui se fera entièrement au comptant. La vente est assujettie au respect des conditions habituelles de clôture, y compris l'approbation des organismes de réglementation du Canada et des États-Unis, et à l'absence de changements défavorables importants touchant l'entreprise de Télésat. L'opération devrait être conclue au milieu de 2007. Parallèlement à la vente, BCE Inc. a mis en place une série d'ententes commerciales entre Télésat et Bell ExpressVu qui garantissent à cette dernière un accès à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite, y compris aux services disponibles après le lancement du satellite Nimiq 5 de Télésat en 2009. Nous ne comptabilisons pas Télésat dans les activités abandonnées en raison des relations commerciales en cours entre BCE et Télésat qui se poursuivront après la conclusion de la vente.

Une opération visant la réorganisation de la propriété de CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia, auparavant Bell Globemedia Inc.) a été annoncée le 2 décembre 2005 et conclue le 30 août 2006. Depuis le 31 août 2006, nous comptabilisons CTVglobemedia à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider ses résultats financiers. Notre placement résiduel de 15 % est comptabilisé au coût.

PRODUITS ET SERVICES DE BELL CANADA

Bell Canada est le pivot de notre entreprise et l'élément le plus important de nos activités. Elle comporte six principales branches d'activité :

- services locaux et d'accès
- services interurbains
- services sans fil
- services de données
- services vidéo
- ventes d'équipements terminaux et divers.

Services locaux et d'accès

Bell Canada exploite un vaste réseau d'accès local qui fournit des services téléphoniques locaux à des clients d'affaires et de résidence. Les 12 millions de lignes téléphoniques locales, ou services d'accès au réseau (SAR), que nous fournissons à notre clientèle jouent un rôle essentiel dans l'établissement de nos relations avec la clientèle et nous servent d'assise pour l'offre de nos autres produits et services.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès proviennent principalement du service téléphonique local. Les autres sources des produits d'exploitation des services locaux et d'accès sont :

- les services à valeur ajoutée, comme l'afficheur, l'appel en attente et la messagerie vocale
- les services fournis aux concurrents pour l'accès à notre réseau local
- les connexions de nos clients du service téléphonique local pour les fournisseurs de services interurbains concurrents
- les subventions du Fonds de contribution national pour financer le service local dans des zones de desserte à coût élevé.

Les prix pour les services téléphoniques locaux et à valeur ajoutée dans nos territoires établis sont réglementés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Bien que ce contexte réglementaire continue d'exercer des pressions sur nos services locaux et d'accès en ce qui a trait au groupage des services locaux avec d'autres services non réglementés, et continue de limiter les promotions visant à reconquérir des clients, le 11 décembre 2006, le gouvernement fédéral a proposé d'accélérer la déréglementation des tarifs des services téléphoniques locaux au détail en appliquant de nouveaux critères d'abstention fondés soit sur la présence d'infrastructures de concurrents sur un territoire donné, soit sur la part de marché. Aux termes de la nouvelle proposition, les restrictions en matière de reconquête de clients et d'autres promotions seraient immédiatement levées. En outre, le CRTC examinerait chaque demande d'abstention en priorité et prendrait une décision dans les 120 jours. Nous croyons que la proposition du gouvernement fédéral pourrait être adoptée aussi tôt qu'à la fin du premier trimestre de 2007.

La concurrence s'est intensifiée sur le marché du service téléphonique local en 2006, les plus importants câblodistributeurs présents dans nos marchés du Québec et de l'Ontario ayant accru leurs parts du marché avec leurs services de téléphonie par câble moins coûteux.

Services interurbains

Nous fournissons des services interurbains de transmission de la voix à des clients de résidence et d'affaires. Nous recevons également des paiements d'autres entreprises de télécommunications pour l'acheminement des appels interurbains de leurs clients dans notre territoire.

Les tarifs de nos services interurbains régressent continuellement depuis l'ouverture de ce marché à la concurrence. En 2006, nos activités dans les services interurbains ont continué d'être entravées par la vive concurrence exercée par la présence grandissante de la téléphonie par câble et par l'incidence continue des fournisseurs de services non traditionnels, c'est-à-dire les fournisseurs de télécartes et de services de base et d'autres fournisseurs de services voix sur protocole Internet (voix sur IP).

Services sans fil

Nous offrons une gamme complète de produits et services de communications voix, données et téléavertissement sans fil à des clients de résidence et d'affaires partout au Canada. Nous fournissons également un éventail de services à valeur ajoutée par l'entremise de nos plateformes de services voix et de données comme l'afficheur, la messagerie vocale, le courriel et la vidéo en continu, le téléchargement de musique, les sonneries et les jeux, ainsi que des services d'itinérance à d'autres fournisseurs de services sans fil. Les clients peuvent choisir de payer pour les services selon un plan mensuel (services postpayés) ou en payant à l'avance (services prépayés). À la fin de 2006, notre clientèle des services sans fil s'établissait à environ 5,9 millions d'abonnés, et notre clientèle des services de téléavertissement, à environ 0,3 million d'abonnés.

Notre division des services sans fil, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité), fournit des services de communications sans fil à l'échelle nationale sous les marques Bell Mobilité, Solo Mobile et Aliant Mobilité. En 2006, Solo Mobile a été repositionnée dans le marché des services sans fil; elle se présente maintenant comme une marque suscitant l'intérêt du grand public, et non seulement comme une marque destinée principalement au segment de marché des jeunes. En outre, nous avons formé une coentreprise avec The Virgin Group pour offrir des services sans fil sous la marque Virgin partout au Canada.

Notre réseau sans fil fournit des services téléphoniques et des services de données dont la vitesse de transmission type s'établit à environ 120 kilobits par seconde (Kbps) sur notre réseau existant reposant sur la technologie de transmission radio monoporteuse (1xRTT). En 2005, nous avons lancé le premier réseau de données sans fil évolution à données optimisées (EVDO) au Canada, à Toronto et à Montréal. La technologie EVDO est la troisième génération (3G) de réseaux sans fil pouvant acheminer les données à des vitesses de téléchargement moyennes de 400 à 700 Kbps, avec une vitesse maximale de 2,4 mégabits par seconde

(Mbps). Nous prévoyons continuer le déploiement de notre réseau EVDO dans d'autres grands centres urbains et d'autres régions du Canada en 2007.

À la fin de 2006, notre réseau sans fil couvrait :

- 95 % de la population de l'Ontario et du Québec
- environ 90 % de la population de la région du Canada atlantique
- les principales villes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Services de données

Les services d'accès Internet haute vitesse fournis au moyen de la technologie du service de ligne d'accès numérique (DSL) pour la clientèle résidentielle et d'affaires, en particulier les PME, sont un domaine de croissance pour Bell Canada. À la fin de 2006, notre clientèle des services Internet haute vitesse se chiffrait à environ 2,5 millions d'abonnés.

La place que nous occupons dans le marché des services Internet haute vitesse DSL en Ontario et au Québec a atteint plus de 89 % des lignes résidentielles et 92 % des lignes d'affaires activées à la fin de 2006. Dans le territoire de Bell Aliant, qui comprend la région du Canada atlantique ainsi que des régions rurales en Ontario et au Québec, les services Internet haute vitesse DSL étaient offerts à plus de 70 % des foyers et à plus de 80 % des entreprises à la fin de 2006.

En 2006, nous avons lancé le service Sympatico Optimax, un service haute vitesse de première qualité livrant de manière constante des services Internet dont les vitesses maximales vont jusqu'à 16 Mbps. Nous avons également augmenté la vitesse d'accès large bande pour les clients du service DSL Intermédiaire en Ontario, la faisant passer de 512 Kbps à 1 Mbps. Nous offrons aussi le forfait Sympatico DSL Débutant, à 128 Kbps et un forfait Ultra pour les utilisateurs résidentiels et les PME, à 5 Mbps et à 6 Mbps, respectivement.

En 2006, Inukshuk Wireless Inc. (Inukshuk), une coentreprise entre Bell Canada et Rogers Communications Inc. (Rogers Communications), a achevé la phase initiale de son nouveau réseau large bande sans fil dont la couverture englobe cinq millions de foyers représentant 40 % de la population dans 20 centres urbains du Canada. Ce réseau sur protocole Internet (IP) sans fil de la prochaine génération basé sur les normes pré-WiMax permet d'offrir des services portables, afin que les clients puissent accéder à Internet et à d'autres applications, comme des applications voix sur IP et de vidéo en continu. Inukshuk a été lancée en 2003 afin de fournir un accès à Internet haute vitesse sans fil partout au Canada en utilisant le spectre radio dans la gamme des 2,5 GHz.

Nous offrons une gamme complète de services de données à des clients d'affaires, ce qui comprend l'accès Internet, les services IP, les solutions de TIC et les ventes d'équipements. Même si nous offrons toujours des services traditionnels, nous ne vendons plus de services de données traditionnels à d'autres clients que les clients actuels qui les utilisent déjà.

Services vidéo

Nous nous classons au premier rang des fournisseurs de télévision numérique au Canada, diffusant à l'échelle nationale plus de 500 canaux vidéo et canaux audio entièrement numériques et offrant une programmation nationale et internationale diversifiée. Nous offrons également divers types de matériel, notamment des récepteurs vidéo personnels, des services de télévision interactive (TVi) et la gamme la plus étoffée de canaux de télé haute définition (HD) au Canada. Nous fournissons des services vidéo à plus de 1,8 million d'abonnés par l'intermédiaire de Bell ExpressVu et de Bell Canada, de l'une des trois façons suivantes :

- *par satellite de radiodiffusion directe (SRD)* – nous offrons les services vidéo par SRD à l'échelle nationale depuis 1997 et nous utilisons actuellement quatre satellites, soit Nimiq 1, Nimiq 2, Nimiq 3 et Nimiq 4-Interim. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation.
- *par la technologie DSL à très haut débit (VDSL)* – qui nous permet d'accroître nos parts du marché des immeubles à logements multiples. À la fin de 2006, nous avons signé des ententes visant l'accès à 988 immeubles et avons fourni le service dans 514 de ces immeubles.
- *par la fibre coaxiale hybride* – le 2 août 2005, nous avons acquis les actifs résidentiels de Câble VDN Inc. (Câble VDN), une entreprise de câblodistribution montréalaise qui fournit des services de télédistribution analogue et numérique. Câble VDN compte plus de 14 600 abonnés résidentiels au câble dans la région de Montréal, ce qui représente un taux de pénétration approximatif de 28% dans le marché qu'elle occupe actuellement. Nous croyons que Câble VDN nous offre un moyen plus rentable de servir le marché des immeubles à logements multiples à Montréal que la technologie VDSL, en nous permettant d'accéder plus rapidement aux petits immeubles à logements multiples dont l'accès est plus difficile.

En 2007, nous avons l'intention de continuer à investir dans notre plateforme de télévision IP (vidéo sur protocole Internet), laquelle vise les foyers urbains situés dans des marchés du corridor Québec-Windsor. En 2004, nous avons reçu l'approbation du CRTC relativement à notre demande de licence de radiodiffusion pour fournir des services vidéo par voie terrestre à des habitations unifamiliales. Nous avons poursuivi les essais techniques à l'égard de notre service de télévision IP en 2006. Bell Canada offre actuellement un service limité dans les régions de Montréal et de Toronto. La télévision IP offrira une interactivité et un contrôle accru, qui permettra de profiter d'un contenu numérique diversifié à partir de son téléviseur.

Le piratage des signaux demeure un problème de taille pour tous les secteurs de l'industrie canadienne de la radiodiffusion. En 2006, nous avons poursuivi nos efforts continus de lutte contre le vol des signaux de télévision, qui se sont concrétisés notamment par des systèmes perfectionnés de repérage au moyen des décodeurs et par des pratiques précises aux points de vente, par exemple en obtenant du client une carte d'identité à photo et des renseignements sur

sa carte de crédit, ainsi que des mesures énergiques visant à faire enquête sur des personnes se livrant à la fabrication, à la vente et à la mise en circulation de toute technologie permettant le vol de signaux, ou à tenter des actions en justice contre de telles personnes. Dans le même ordre d'idées, mentionnons l'application de politiques, de concert avec les détaillants autorisés, afin de lutter contre le piratage, notamment une politique de tolérance zéro pour ce qui est des activités liées au vol de signaux.

Ventes d'équipements terminaux et divers

Cette catégorie comprend les produits d'exploitation découlant d'un certain nombre d'autres sources, notamment :

- la location, la vente et l'entretien des équipements terminaux d'affaires
- les ventes de combinés sans fil et de décodeurs vidéo
- les services d'installation et de maintenance de réseaux pour des tierces parties
- les services de TI fournis par Bell Aliant.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Nous avons accéléré la transformation de notre société en 2006, intensifiant les efforts mis sur l'exécution afin de consolider les bases opérationnelles mises en place au cours des trois dernières années en vue de modifier la composition de nos produits d'exploitation en faveur des services de croissance, de réaménager notre base de coûts et de nous recentrer sur nos activités principales de communications. Nous avons également continué de renforcer nos trois piliers stratégiques – améliorer l'expérience des clients, augmenter la puissance de la bande passante et développer les services de prochaine génération – tout en définissant de façon plus précise nos principes de commercialisation, ce qui nous a permis de soutenir plus efficacement la concurrence de la téléphonie par câble.

Les trois piliers demeureront très importants en 2007, au même titre que nos efforts continus déployés pour améliorer notre productivité et notre efficacité opérationnelles. Nous centrerons également nos efforts sur l'amélioration de l'expérience de nos clients. C'est la voie que nous avons choisie pour nous démarquer de nos concurrents afin de fidéliser notre clientèle, dans la foulée de nos efforts en vue de l'expansion rentable de nos services de croissance et du ralentissement du déclin de nos services traditionnels voix et données. Le service à lui seul n'assurera toutefois pas notre compétitivité. Nous devons aussi continuer d'offrir des produits, des services et des solutions réellement intéressants pour les clients. Nous continuerons d'investir dans le développement des services de croissance et l'amélioration des réseaux qui les soutiennent. En 2007, la majeure partie de nos dépenses en immobilisations seront engagées dans l'amélioration du service à la clientèle, les services sans fil et notre réseau large bande résidentiel évolué.

Nous avons établi cinq priorités sur le plan de l'exploitation pour 2007, afin d'atteindre notre objectif consistant à fournir des services de communications de grande qualité, fiables et uniformes à nos clients, de manière efficiente et rentable :

1. *Qualité du service* – Nous sommes résolus à répondre de manière constante aux attentes de nos clients, voire à les dépasser, ainsi qu'à leur offrir une expérience globale plus riche chez Bell Canada. C'est en nous efforçant avant tout d'améliorer l'expérience client dans son ensemble que nous pourrions nous distinguer de nos concurrents et nous assurer de la fidélité constante de nos clients à la marque et aux produits de Bell.

2. *Accélération de la bande passante* – Nous continuerons d'investir dans l'amélioration de nos réseaux évolués, comme le déploiement continu de notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds, afin d'étendre la portée et la vitesse de notre service Internet DSL et de créer les conditions favorables à la prestation des services de télévision IP.

3. *Croissance des services sans fil* – Nos services sans fil sont un vecteur clé de croissance et de rendement financier; nous les soutiendrons en offrant un éventail élargi de combinés et d'appareils ainsi que de nouveaux produits et fonctions, en augmentant, comme il est prévu, l'utilisation des services de données, en continuant de perfectionner constamment le réseau EVDO large bande et en améliorant la qualité globale du réseau. Nous axons nos efforts sur l'amélioration continue du produit moyen par unité (PMU) et sur la croissance des services de données, tout en veillant à acquérir notre quote-part du nombre d'ajouts nets d'abonnés.

4. *Rentabilité du secteur Entreprises* – En mettant l'accent sur la rentabilité des TIC et du chef de l'information virtuel (CI virtuel), nous utiliserons les capacités et la portée inégalées de nos unités des grandes entreprises et des PME pour saisir les occasions qui se présentent sur le marché et pour stimuler la croissance des produits d'exploitation des services de connectivité.

5. *Amélioration de la productivité* – L'amélioration de la productivité, un volet central du rendement financier, a permis d'accroître la compétitivité de Bell Canada sur le marché. La discipline en matière de coûts demeure un élément essentiel de notre stratégie, et les améliorations de la productivité devraient continuer de contribuer à l'amélioration des résultats.

Nous comptons mettre ces priorités à exécution en nous appuyant sur les bases que nous avons jetées, sur une position prépondérante sur le marché et sur un équilibre entre croissance rentable et élargissement de notre part de marché. Grâce à notre structure de coûts de plus en plus efficiente, nous estimons être bien placés pour tirer le meilleur parti des capacités de nos réseaux ainsi que de l'avantage conféré par nos produits et nos marques.

En 2006, nous avons réalisé des progrès considérables en nous appuyant sur chacun de nos trois piliers stratégiques clés.

Améliorer l'expérience des clients en fournissant des produits et services de qualité supérieure qui contribuent à la fidélisation

- Notre stratégie d'implantation de produits multiples dans chaque foyer a continué de faire augmenter le nombre de foyers abonnés à au moins trois produits (une combinaison de services locaux sur fil, Internet, vidéo, sans fil et interurbains), pour atteindre plus de 25 % du total des foyers compris dans la place que nous occupons en Ontario et au Québec à la fin de 2006, en hausse contre 22 % à la fin de 2005.
- À la fin de 2006, environ six millions de clients profitaient des avantages d'une facture unique regroupant leurs services sur fil, Internet, vidéo ou sans fil (notre programme de facture unique), comparativement à environ deux millions à la fin de 2005.
- Grâce à notre programme de renforcement des services DSL, qui a amélioré la performance du réseau au moyen de mises à niveau de logiciels et de l'installation de nouveau matériel, nous avons diminué de 12 % les interruptions majeures de notre service Internet haute vitesse en 2006 par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons respecté nos engagements en matière d'amélioration du service et des niveaux de service en 2006 en réduisant le nombre total de rendez-vous manqués pour l'installation et la réparation de lignes fixes d'environ 3 % et 15 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent.
- Notre taux de résolution au premier appel dans le secteur Résidentiel s'est amélioré de 2,1 points de pourcentage en 2006 pour s'établir à environ 81 %.
- Sympatico, notre fournisseur de service Internet pour les clients du secteur Résidentiel et des PME, a lancé de nouveaux outils pour ordinateur de bureau permettant aux clients de diagnostiquer les problèmes et de corriger les paramètres de configuration eux-mêmes ou à distance avec l'aide d'un agent du centre d'appels. Ces nouveaux outils visent à stimuler le libre-service et à réduire la durée moyenne des appels à nos centres de contact.
- À la fin de 2006, 93 % des grandes entreprises clientes avaient choisi notre service Gestion de facturation en ligne, un outil libre-service pour les clients d'affaires qui leur permet de repérer, visualiser et régler des factures en ligne ainsi que de produire des rapports personnalisés.
- Notre unité des grandes entreprises a entrepris la mise en œuvre du centre d'assistance, au sein duquel sera intégré le service à la clientèle à l'égard des services de connectivité IP et de TIC, pour établir un point de contact unique pour les clients.

En 2007, nous avons l'intention de continuer d'améliorer le service et d'enrichir l'expérience des clients. En particulier, nous avons l'intention de faire ce qui suit :

- promouvoir la qualité du service de manière à nous distinguer sur le marché
- respecter nos engagements en matière d'amélioration du service et des niveaux de service en réduisant considérablement le nombre de rendez-vous manqués
- atteindre l'excellence en matière de distribution en augmentant le nombre de nos points de présence, en améliorant l'aspect des magasins existants ainsi qu'en mettant en valeur les canaux actuels comme le 310-BELL et le site bell.ca
- accroître nos portefeuilles de combinés et d'appareils
- améliorer les processus visant à simplifier les opérations des clients.

Augmenter la puissance et la fiabilité du réseau large bande de manière à pouvoir fournir les services de prochaine génération

- Nous avons continué à déployer la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds en mettant en service 1 564 autres nœuds dans des quartiers en 2006, ce qui porte à 3 612 le nombre total de nœuds en service. Au total, nous prévoyons actuellement mettre en service entre 11 000 et 12 000 nœuds d'ici 2011 pour un coût total d'environ 1,2 milliard \$, dont une tranche d'environ 400 millions \$ a été engagée à la fin de 2006.
- Nous avons continué d'investir dans notre réseau de données mobile haute vitesse EVDO en accroissant la place que nous occupons dans plusieurs villes et agglomérations de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ce qui porte à 55 % de la population canadienne desservie.
- Nous avons lancé le service Sympatico Optimax, un service Internet haute vitesse qui exploite la plus récente technologie optique, dans de vastes secteurs des villes de Toronto et de Montréal. Ce service offre une connexion Internet capable de livrer de manière constante un service Internet rapide à des vitesses maximales allant jusqu'à 16 Mbps.
- Inukshuk, la coentreprise que nous avons formée avec Rogers Communications, a achevé la phase initiale de son nouveau réseau large bande sans fil dont la couverture englobe cinq millions de foyers représentant 40 % de la population dans 20 centres urbains du Canada. Ce réseau IP sans fil de la prochaine génération permet d'offrir des services portables, afin que les clients puissent accéder à Internet et à d'autres applications, comme des applications voix sur IP et de vidéo en continu.

En 2007, nous avons l'intention de continuer d'étendre la portée et la vitesse du service DSL en déployant notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds, qui permettra d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 26 Mbps. À l'avenir, pour soutenir la demande croissante des consommateurs pour des applications qui exigent beaucoup de bande passante, nous croyons que la vitesse de la bande passante du réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds peut être augmentée à plus de 40 Mbps grâce à des techniques comme le raccourcissement des lignes

DSL à très haut débit (VDSL) et la liaison des lignes téléphoniques à paires torsadées en cuivre. Simultanément, la place occupée par le réseau d'accès sans fil fixe sur large bande Inukshuk continuera d'être étendue. Nous avons également l'intention d'achever le déploiement du réseau EVDO dans le reste de nos zones de desserte du service sans fil.

Créer la prochaine génération de services pour stimuler une croissance rentable continue

- Bell Mobilité a lancé plusieurs nouveaux services conçus pour stimuler la croissance des services de données, notamment :
 - Groove Client, un service de téléchargement de musique
 - un service de sonneries musicales avec vidéoclip qui permet aux abonnés d'écouter ou de regarder instantanément les vidéoclips numériques sur leur sans-fil
 - différents vidéoclips présentant des faits saillants exclusifs de matchs de hockey de la LNH, des manchettes et des images de vidéos diffusés sur MTV, ainsi que des nouvelles et des chroniques financières provenant de CTV News et Report on Business Television (ROBTv).
- Bell ExpressVu a continué d'enrichir sa gamme de produits de détail en ce qui a trait aux services de premier plan en haute définition avec le lancement de 12 nouveaux canaux en haute définition au cours de l'exercice. Les images en haute résolution et le son de qualité cinématographique offerts par la télévision en haute définition permettent au téléspectateur de vivre une expérience plus intense et visuellement plus intéressante qu'avec la télévision de qualité normale. En outre, notre unité des services vidéo a amélioré sa programmation de télé interactive (TVi), offrant aux téléspectateurs l'expérience la plus riche en matière d'émissions interactives et à la demande (nouvelles, météo et sports).
- Sympatico, notre fournisseur de service Internet pour les clients du secteur Résidentiel et de l'unité des PME, a commencé à commercialiser plusieurs nouveaux produits et services en 2006, y compris :
 - une version évoluée de sa Boutique de Musique MSN, qui offre aux usagers la possibilité de télécharger en toute sécurité des pistes musicales de haute qualité et de les acquitter par carte de crédit
 - le « Coffre-fort personnel », une solution complète de stockage en ligne offerte exclusivement par Bell Canada pour sauvegarder, consulter et partager du contenu, comme des photos numériques, des documents financiers ainsi que de la musique et des vidéos
 - le premier service par abonnement de protection contre la fraude au Canada
 - *Sympatico Nomade*, un service d'accès Internet portable qui offre des vitesses comparables aux forfaits actuellement offerts par le secteur Résidentiel et l'unité des PME.
- Notre unité des grandes entreprises a étoffé sa gamme de services en 2006 avec des applications comme la téléconférence audio sur IP et un service de réseau privé virtuel IP (RPV-IP) dont la portée mondiale a été étendue et auquel une fonction évoluée de production de rapports a été ajoutée.

• Notre unité des PME a lancé plusieurs nouveaux produits en 2006, notamment :

- le *service Internet d'affaires Nomade*, un service DSL sans fil portable
- la solution de gestion IP, un service de surveillance, de gestion et de maintenance d'autocommutateur privé IP (PBX IP).

En 2007, notre objectif est de lancer de nouveaux produits et services tout aussi innovateurs que rentables et dont la commercialisation se fait plus rapidement. Nous prévoyons lancer des applications données et d'autres services au moyen de la technologie EVDO pour nos clients des services sans fil afin d'obtenir des améliorations continues au chapitre du PMU et de la croissance des données, en plus d'accroître notre gamme de services large bande résidentiels pour aider les clients à gérer leurs besoins d'information à domicile en utilisant le plein potentiel de notre portail Sympatico-MSN. Dans notre unité des services vidéo, nous entendons stimuler la croissance en investissant dans de nouveaux secteurs de croissance, comme la programmation de télévision IP et haute définition, notre but étant de devenir le chef de file de la télévision « sur demande ». Dans le secteur Entreprises, notre unité des grandes entreprises continuera de mettre l'accent sur l'expansion de ses solutions de TIC, en insistant plus particulièrement sur les applications et services réseau dans les services financiers et auprès des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des grandes administrations municipales, et en ciblant des clients clés dans les secteurs du détail, de la distribution et de la fabrication. Nous accroîtrons également nos fonctionnalités relativement à la sécurité des données et du réseau et à la résilience pour entreprise. Notre objectif global dans l'unité des PME est d'accroître la rentabilité en misant sur une croissance interne plus robuste, grâce à la stratégie perfectionnée du CI virtuel et à l'expansion des services à valeur ajoutée actuels s'appuyant sur les forces des récentes acquisitions d'entreprises, ainsi que sur le remaniement du personnel de vente et de la clientèle des moyennes entreprises.

TRANSFORMATION DE NOTRE STRUCTURE DE COÛTS

Dans l'ensemble, nos diverses initiatives de réduction des coûts ont permis de réaliser des économies de 724 millions \$ en 2006, ce qui porte à environ 1,6 milliard \$ les économies totales réalisées depuis 2004. Les économies de coûts inscrites cette année ont été principalement réalisées grâce aux améliorations des processus dans nos unités d'affaires et à notre programme de transformation de la chaîne d'approvisionnement, qui ont contribué au maintien de la stabilité de la marge du BAIIA⁽¹⁾ de Bell Canada d'un exercice à l'autre.

(1) Le BAIIA (*bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement*) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

Les réductions de coûts découlant des améliorations des processus relatives à l'efficacité se sont élevées à 341 millions \$ en 2006, et sont principalement attribuables à ce qui suit :

- la réduction du nombre de factures imprimées et postées aux clients de notre secteur Résidentiel grâce à l'initiative de facture unique
- la plus grande efficacité des activités des centres de contact, qui s'est traduite par une diminution des volumes d'appels
- la réduction du nombre de rendez-vous manqués pour l'installation et la réparation de lignes fixes
- la réduction des effectifs découlant du recours plus intensif à l'impartition et d'autres initiatives d'amélioration de la productivité.

Relativement à notre programme de réduction des effectifs de 2006, notre plan initial prévoyait de 3 000 à 4 000 départs d'employés. Au total, il y a eu plus de 3 300 départs, qui ont toutefois été contrebalancés par la création d'environ 550 postes, au cours de l'exercice, destinés à soutenir nos initiatives de croissance des produits d'exploitation et de qualité du service. Le nombre total net de départs pour l'exercice a donc été d'environ 2 750.

Les économies de 383 millions \$ en 2006 réalisées à la suite de la transformation de la chaîne d'approvisionnement découlent de ce qui suit :

- le renforcement du contrôle des dépenses discrétionnaires
- la réduction des dépenses relatives aux services de TI
- l'impartition de volumes d'appels de certains centres de contact
- la renégociation des contrats ayant permis d'obtenir des réductions et des rabais des fournisseurs sur les combinés sans fil, l'équipement des services voix et données sur fil, ainsi que les services de portail Internet que nous revendons à nos clients.

Faits saillants de l'exploitation

Nos résultats de 2006 indiquent la progression par étape de nos initiatives portant sur l'exploitation, à mesure que les tendances commerciales sous-jacentes commencent à afficher des signes d'amélioration. Nous avons concentré davantage nos efforts sur la rentabilité et la récurrence des produits d'exploitation, tout en continuant de mettre en œuvre des initiatives visant l'amélioration de la productivité et l'efficacité dans l'ensemble de l'entreprise. Notre portefeuille de services de croissance, qui a progressé d'environ 11 % pour l'exercice, représente maintenant la majeure partie des produits d'exploitation de Bell Canada, comptant pour 51 % du total à la fin de 2006. Ce résultat a été favorisé par l'amélioration marquée du PMU des services sans fil, vidéo et Internet, conjuguée aux ventes accrues de solutions de TIC. Comme prévu, les pertes de lignes locales en 2006 ont augmenté, d'un exercice à l'autre, en raison du nombre sans cesse grandissant d'offres de services de téléphonie par câble moins coûteux des concurrents présents sur nos marchés. L'attention que nous avons portée à la réalisation

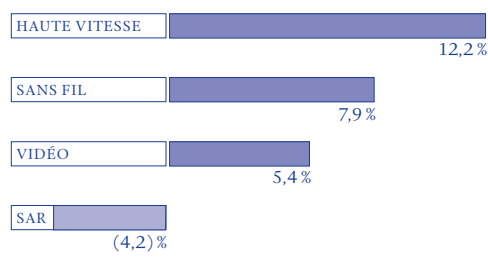
d'une croissance rentable et ordonnée du nombre d'abonnés, combinée à des économies de coûts dépassant 700 millions \$ et à la place de moins en moins importante que nous accordons aux ventes de matériel générant des marges plus faibles, nous a permis de maintenir la stabilité des marges du BAIIA de Bell Canada d'un exercice à l'autre, malgré l'érosion de nos services traditionnels sur fil. L'augmentation du BAIIA ainsi que l'efficacité réalisée au chapitre des dépenses en immobilisations ont amélioré les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ en 2006.

Nous avons également réalisé des progrès continus en matière de service à la clientèle au cours de l'exercice, en réglant plus rapidement les problèmes des clients, en augmentant la performance de notre réseau Internet haute vitesse et en améliorant le service en ce qui a trait à l'installation et à la réparation des lignes fixes; tous ces facteurs ont contribué à la satisfaction grandissante de la clientèle.

CONNEXIONS CLIENTS

(en milliers)	ACTIVATIONS NETTES	CONNEXIONS
	2006	TOTALES 31 DÉCEMBRE 2006
SAR	(525)	12 056
Internet haute vitesse	267	2 462
Sans fil	432	5 873
Vidéo	93	1 820

CROISSANCE DES CONNEXIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE
(% de l'augmentation entre 2006 et 2005)



SAR

Le nombre de nos lignes SAR en service a diminué de 525 000 en 2006, ou de 4,2 %, ce qui représente un taux de diminution plus élevé que celui de 2,5 % enregistré en 2005. Le nombre accru de pertes de lignes d'accès local est principalement imputable à l'apparition en 2005 de câblodistributeurs qui nous livrent concurrence dans nos marchés du Québec et de l'Ontario avec des services de téléphonie

(1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

par câble moins coûteux. Ce recul a été atténué par l'amélioration au chapitre de la reconquête de clients et par l'accroissement de la demande de gros pour des lignes d'accès dans l'Ouest canadien.

Internet haute vitesse

Nous avons ajouté 267 000 nouveaux abonnés nets du service Internet haute vitesse en 2006, soit une augmentation de 12,2 % de notre clientèle, qui est passée à 2 462 000 abonnés. Les activations nettes enregistrées en 2006 étaient moins élevées que l'acquisition de 387 000 nouveaux abonnés réalisée en 2005. La diminution des ajouts de nouveaux abonnés d'un exercice à l'autre est principalement imputable au fait que les activations nettes de 2005 avaient été stimulées par la croissance de nos services Sympatico Débutant ainsi que par la forte expansion de la place que nous occupons dans ce marché.

Services sans fil

Notre clientèle des services sans fil a augmenté de 432 000 abonnés en 2006, pour s'établir à 5 873 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent. Tandis que les activations du service pour les nouveaux abonnés ont été inférieures à celles de 516 000 enregistrées en 2005, les abonnés des plans de services postpayés, qui génèrent des produits d'exploitation plus élevés, ont représenté 71 % du total des activations nettes en 2006, en hausse contre 56 % en 2005, par suite de l'amélioration substantielle au chapitre de la fidélisation des clients. Même si nous avons enregistré une hausse du taux de désabonnement de nos plans de services prépayés au cours de l'exercice, notre taux de désabonnement global s'est amélioré de 0,1 point de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 1,5 %, en raison de la baisse du taux de désabonnement de nos plans de services postpayés.

Vidéo

En 2006, nous avons activé le service pour 93 000 nouveaux abonnés nets des services vidéo, en baisse contre 224 000 en 2005, pour terminer l'exercice avec 1 820 000 abonnés. Il s'agit d'une augmentation de 5,4 % de notre clientèle d'abonnés par rapport à l'exercice précédent. Le nombre moindre d'activations nettes peut être imputé à la légère augmentation de notre taux de désabonnement, qui est passé de 0,9 % en 2005 à 1,0 % en 2006, aux ventes moindres dans nos canaux de détail comparativement à l'exercice précédent et à l'attention redoublée que nous avons portée à la rentabilité de la croissance. Les activations nettes en 2005 reflètent également l'acquisition de Câble VDN, qui nous avait permis d'ajouter un nombre additionnel de 12 500 abonnés à notre clientèle des services vidéo.

RÈGLEMENT D'UN CONFLIT DE TRAVAIL

Le 15 mai 2006, nous sommes parvenus à une entente avec le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) sur l'équité salariale qui vise 4 765 employés actuels et anciens de Bell Canada, surtout des téléphonistes. Le règlement concerne les employés de Bell Canada qui sont représentés par le SCEP et qui sont titulaires de postes principalement occupés par des femmes. Le règlement comprenait des sommes forfaitaires et un facteur d'équivalence d'une valeur approximative de 104 millions \$. La tranche en espèces de ce règlement (environ 66 millions \$) est présentée dans l'état des flux de trésorerie, au poste *Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation* (sous *Actifs et passifs d'exploitation*). Des provisions suffisantes pour la tranche en espèces de ce règlement avaient été établies au cours d'exercices antérieurs.

EXPERTECH BÂTISSEUR DE RÉSEAUX

Les conventions collectives entre le SCEP et Expertech Bâtisseur de réseaux inc. (Expertech), qui visent environ 160 membres du personnel de bureau et 1 300 gens de métier et membres du personnel de service, sont toutes deux arrivées à échéance le 30 novembre 2006. Les parties sont en négociations depuis novembre 2006. Une première offre déposée par Expertech a été rejetée par les employés des deux unités de négociation le 20 décembre 2006.

Le 26 février 2007, les gens de métiers et les membres du personnel de services ont rejeté l'offre finale d'Expertech à 64,5 %, tandis que les membres du personnel de bureau ont accepté l'offre à 78,3 %. Les gens de métier et les membres du personnel de service d'Expertech n'obtiendront le droit d'aller en grève, le cas échéant, qu'une fois que le SCEP aura donné un préavis de 72 heures à Expertech indiquant la date après laquelle une grève aura lieu.

Par suite de ce vote, Expertech a déclaré qu'elle était dans l'incapacité de restructurer ses activités et a annoncé la cessation de ses activités. Bell Canada a annoncé qu'elle travaillerait de concert avec Expertech pour effectuer un arrêt ordonné et en temps opportun de ses activités et qu'elle transférerait ses travaux à de multiples fournisseurs locaux au Québec et en Ontario.

Le 5 mars 2007, le SCEP et Expertech ont annoncé qu'une entente avait été conclue relativement à certaines modifications de l'offre finale d'Expertech qui, si elles sont acceptées par les membres du syndicat, permettraient à Expertech d'éviter la fermeture. Cette offre a été soumise au vote des gens de métier et des membres du personnel de service. Les résultats seront annoncés le 19 mars 2007.

Dans le cadre du processus de négociation, le SCEP a déposé, en décembre 2006, une demande de déclaration d'employeur unique et une demande de déclaration de vente d'entreprise auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) contre Bell Canada et Expertech. Les audiences sont prévues pour mai et juin 2007. Si le SCEP devait voir ces demandes acceptées, Bell Canada pourrait être tenue de respecter les conventions collectives qui couvrent actuellement les employés d'Expertech.

En décembre 2006, Expertech a reçu une décision d'arbitrage selon laquelle il a été ordonné que le programme de retraite anticipée volontaire de 2004 de Bell Canada soit rendu disponible à tous les employés couverts par la convention collective relative aux gens de métier et aux membres du personnel de service.

Améliorer le rendement pour les actionnaires

Le 10 juillet 2006, BCE Inc. a distribué environ 64 628 000 parts de Bell Aliant, ce qui représente une participation d'environ 28,8 % dans Bell Aliant, après dilution, à tous ses porteurs d'actions ordinaires sur une base proportionnelle et, parallèlement, a réduit d'environ 8 % le nombre de ses actions ordinaires en circulation au moyen d'un regroupement d'actions.

Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé une majoration de 11 %, ou de 0,14 \$ par action, de son dividende annualisé sur les actions ordinaires, sous réserve d'une déclaration par le conseil d'administration.

BCE Inc. a également annoncé son intention de reconduire son programme de rachat d'actions pendant encore douze mois afin de racheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 40 millions de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation, pour une valeur estimative dépassant 1 milliard \$. Le 6 février 2007, la société a reçu de la Bourse de Toronto (TSX) l'acceptation de son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le rachat des actions sera effectué par l'entremise de la TSX ou de la New York Stock Exchange, dans le respect des exigences de ces bourses. Les rachats d'actions ordinaires peuvent être effectués de temps à autre, aux cours du marché, pendant la période commençant le 9 février 2007 et se terminant le 8 février 2008. Dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société, qui avait commencé le 3 février 2006 et avait pris fin le 2 février 2007, BCE Inc. a racheté et annulé un total de 45 millions d'actions ordinaires, pour un décaissement total de 1 241 millions \$, ce qui représente un prix d'acquisition moyen d'environ 27,50 \$ par action.

Dans le cadre de notre programme de simplification de l'entreprise, nous avons réalisé un certain nombre d'étapes importantes au cours de l'exercice visant à réorganiser le portefeuille d'actifs de la société et à mettre davantage l'accent sur nos activités de communications. En plus de céder le reste de notre participation dans Groupe CGI Inc. (CGI) et de réduire notre participation dans CTVglobemedia à 15 %, nous avons créé Bell Aliant, annoncé la vente de Téléat et entamé le processus de rationalisation de la structure de société de portefeuille de BCE Inc. La mise en œuvre de ces initiatives stratégiques, parmi d'autres, au cours des dernières années nous a permis de simplifier l'organisation de notre entreprise, d'améliorer la composition des produits d'exploitation découlant des produits et services de croissance et traditionnels et de renforcer notre capacité d'exploitation.

Faits saillants annuels et trimestriels

Cette rubrique présente les principales données financières et d'exploitation.

INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE

Les tableaux suivants présentent les principales données financières consolidées choisies, préparées conformément aux PCGR du Canada, pour chaque exercice compris entre 2002 et 2006. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2006	2005	2004	2003	2002
Exploitation					
Produits d'exploitation	17 713	17 605	17 009	16 752	17 114
Charges d'exploitation	(10 384)	(10 371)	(9 895)	(9 704)	(10 009)
BAIIA	7 329	7 234	7 114	7 048	7 105
Amortissement	(3 129)	(3 061)	(3 000)	(3 001)	(2 932)
(Charge nette) crédit net au titre des avantages sociaux	(513)	(359)	(241)	(168)	36
Frais de restructuration et autres éléments	(355)	(55)	(1 219)	(14)	(768)
Bénéfice d'exploitation	3 332	3 759	2 654	3 865	3 441
Autres (charges) produits	(176)	28	439	214	3 139
Charge pour perte de valeur	-	-	-	-	(765)
Intérêts débiteurs	(952)	(949)	(961)	(1 064)	(1 080)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	2 204	2 838	2 132	3 015	4 735
Impôts sur les bénéfices	(85)	(803)	(605)	(1 079)	(1 551)
Part des actionnaires sans contrôle	(228)	(201)	(132)	(166)	(860)
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 891	1 834	1 395	1 770	2 324
Activités abandonnées	116	127	129	45	83
Bénéfice net avant gain extraordinaire	2 007	1 961	1 524	1 815	2 407
Gain extraordinaire	-	-	69	-	-
Bénéfice net	2 007	1 961	1 593	1 815	2 407
Dividendes sur actions privilégiées	(70)	(70)	(70)	(64)	(59)
Prime sur rachat d'actions privilégiées	-	-	-	(7)	(6)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 937	1 891	1 523	1 744	2 342
Inclus dans le bénéfice net :					
Gains nets sur placements					
Activités poursuivies	419	33	410	(81)	1 351
Activités abandonnées	106	(6)	11	83	96
Frais de restructuration et autres éléments	(222)	(37)	(770)	3	(441)
Charge pour perte de valeur	-	-	-	-	(26)
Coûts engagés pour former Bell Aliant	(42)	-	-	-	-
Bénéfice net par action ordinaire :					
Activités poursuivies – de base	2,12	1,90	1,44	1,85	2,66
Activités poursuivies – dilué	2,12	1,90	1,44	1,84	2,62
Bénéfice net – de base	2,25	2,04	1,65	1,90	2,66
Bénéfice net – dilué	2,25	2,04	1,65	1,89	2,62
Ratios					
Marge du BAIIA (%)	41,4 %	41,1 %	41,8 %	42,1 %	41,5 %
Ratio BAIIA/intérêts (fois)	7,70	7,62	7,40	6,62	6,58
Marge bénéficiaire (%)	18,8 %	21,4 %	15,6 %	23,1 %	20,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (%)	15,7 %	14,8 %	12,5 %	15,2 %	17,8 %

	2006	2005	2004	2003	2002
Bilan					
Total de l'actif	36 957	40 482	39 133	39 846	39 388
Dettes à long terme (y compris la tranche à court terme)	12 817	12 925	12 312	13 593	14 220
Dettes nettes	12 272	12 667	12 175	13 115	14 702
Total du capital investi	27 819	30 286	29 107	30 076	30 880
Actions privilégiées	1 670	1 670	1 670	1 670	1 510
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11 697	13 051	12 354	11 895	11 090
Ratios					
Dettes nettes/total du capital investi (%)	44,1 %	41,8 %	41,8 %	43,6 %	47,6 %
Dettes nettes/BAIIA (fois)	1,67	1,75	1,71	1,86	2,07
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,35	0,32	0,32	0,34	0,38
Dettes à long terme/capitaux propres (fois)	0,96	0,88	0,88	1,00	1,13
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 389	5 337	5 268	5 717	4 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 701)	(3 762)	(3 551)	(2 797)	(6 878)
Dépenses en immobilisations	(3 133)	(3 357)	(3 272)	(3 052)	(3 644)
Acquisitions d'entreprises	(71)	(228)	(1 118)	(54)	(6 432)
Cessions d'entreprises	-	-	2	10	3 166
Bell Aliant	(255)	-	-	-	-
Autres activités d'investissement	(2)	39	183	167	35
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 639)	(1 613)	(2 571)	(2 704)	3 402
Rachat d'actions ordinaires	(1 241)	-	-	-	-
Émission nette d'instruments de capitaux propres	29	25	32	172	2 819
Émission nette (rachats nets) d'instruments d'emprunt	(432)	(47)	(1 140)	(1 541)	2 047
Activités de financement de filiales avec des tiers	(292)	(77)	(17)	(29)	91
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(1 169)	(1 195)	(1 108)	(1 029)	(999)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	(84)	(86)	(85)	(61)	(43)
Dividendes en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(293)	(169)	(179)	(172)	(468)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités abandonnées	2 087	103	512	200	(1 332)
Ratios					
Flux de trésorerie disponibles	708	569	807	1 570	(574)
Intensité du capital (%)	17,7 %	19,1 %	19,2 %	18,2 %	21,3 %
Flux de trésorerie par action (en dollars)	2,62	2,14	2,16	2,90	1,06
Rendement des flux de trésorerie (%)	7,4 %	6,8 %	7,2 %	9,7 %	1,6 %
Information sur les actions					
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	861,4	926,8	924,6	920,3	847,9
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	807,6	927,3	925,9	924,0	915,9
Capitalisation boursière	25 359	25 844	26 777	26 704	26 103
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,32	1,32	1,20	1,20	1,20
Valeur comptable par action (en dollars)	14,48	14,07	13,34	12,87	12,11
Total des dividendes déclarés sur actions ordinaires	(1 132)	(1 222)	(1 110)	(1 105)	(1 031)
Total des dividendes déclarés sur actions privilégiées	(70)	(70)	(70)	(64)	(59)
Cours des actions ordinaires (en dollars)					
Haut	32,92	32,95	30,00	32,35	36,87
Bas	25,56	26,60	25,75	26,60	23,00
Clôture	31,40	27,87	28,92	28,90	28,50
Ratios					
Rendement du dividende sur actions ordinaires (%)	4,6 %	4,6 %	4,1 %	3,9 %	3,8 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires (%)	60,4 %	63,2 %	72,8 %	59,0 %	42,7 %
Ratio cours/bénéfice (fois)	13,96	13,66	17,53	15,21	10,71
Ratio cours/valeur comptable (fois)	2,17	1,98	2,17	2,25	2,35
Ratio cours/flux de trésorerie (fois)	11,98	13,02	13,39	9,97	26,89
Autres données					
Nombre d'employés (en milliers) ⁽¹⁾	54	56	51	54	57

(1) Le nombre d'employés pour 2004 exclut pratiquement tous les employés qui ont quitté leurs fonctions à la suite du programme de départ volontaire des employés de 2004.

INFORMATION ANNUELLE SUR L'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les principales données sur l'exploitation de 2004 à 2006.

	2006	2005	2004
Services sur fil			
Services d'accès au réseau local (en milliers)	12 056	12 581	12 905
Minutes de conversation interurbaines (en millions)	18 222	18 243	18 070
Produit moyen des appels interurbains à la minute (en cents)	9,3	10,3	11,7
Services de données			
Activations nettes de services Internet haute vitesse (en milliers)	267	387	350
Abonnés des services d'accès Internet haute vitesse (en milliers)	2 462	2 195	1 808
Abonnés des services d'accès Internet de base (en milliers)	511	586	743
Services sans fil			
Activations nettes des services cellulaires et des SCP (en milliers)	432	516	513
Abonnés des services cellulaires et des SCP (en milliers)	5 873	5 441	4 925
Produit moyen par unité (\$/mois)	51	49	49
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)	1,5 %	1,6 %	1,3 %
Coût d'acquisition (\$/abonné)	419	406	411
Abonnés du service de téléavertissement (en milliers)	281	347	427
Services vidéo			
Activations nettes de services vidéo (en milliers)	93	224	116
Abonnés des services vidéo (en milliers)	1 820	1 727	1 503
Produit moyen par abonné (\$/mois)	54	50	49
Taux de désabonnement (%) (moyenne par mois)	1,0 %	0,9 %	1,0 %

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées choisies pour chacun des trimestres de 2006 et de 2005. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2006					2005				
	EXERC.	T4	T3	T2	T1	EXERC.	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	17 713	4 547	4 422	4 388	4 356	17 605	4 539	4 408	4 368	4 290
BAlIA	7 329	1 773	1 840	1 875	1 841	7 234	1 740	1 817	1 856	1 821
Amortissement	(3 129)	(797)	(786)	(790)	(756)	(3 061)	(776)	(774)	(763)	(748)
Charge nette au titre des avantages sociaux	(513)	(125)	(118)	(134)	(136)	(359)	(59)	(103)	(99)	(98)
Frais de restructuration et autres éléments	(355)	(91)	(126)	(50)	(88)	(55)	(24)	(31)	(5)	5
Bénéfice d'exploitation	3 332	760	810	901	861	3 759	881	909	989	980
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 891	717	324	444	406	1 834	390	444	541	459
Activités abandonnées	116	-	(22)	50	88	127	40	15	40	32
Bénéfice net	2 007	717	302	494	494	1 961	430	459	581	491
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 937	699	285	476	477	1 891	413	441	563	474
Inclus dans le bénéfice net :										
Gains nets sur placements										
Activités poursuivies	419	410	8	-	1	33	-	-	33	-
Activités abandonnées	106	2	(11)	35	80	(6)	-	-	(5)	(1)
Frais de restructuration et autres éléments	(222)	(66)	(71)	(27)	(58)	(37)	(16)	(21)	(3)	3
Coûts engagés pour former Bell Aliant	(42)	-	(28)	(14)	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net par action ordinaire										
Activités poursuivies – de base	2,12	0,84	0,39	0,47	0,42	1,90	0,39	0,46	0,57	0,48
Activités poursuivies – dilué	2,12	0,84	0,39	0,47	0,42	1,90	0,39	0,46	0,57	0,48
Bénéfice net – de base	2,25	0,84	0,36	0,53	0,52	2,04	0,44	0,48	0,61	0,51
Bénéfice net – dilué	2,25	0,84	0,36	0,53	0,52	2,04	0,44	0,48	0,61	0,51
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	861,4	811,6	818,8	896,4	920,5	926,8	927,3	927,0	926,6	926,2

Analyse des résultats financiers

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré en 2006 par rapport à 2005. Elle met l'accent sur nos résultats d'exploitation consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'exploitation.

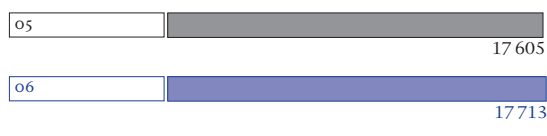
ANALYSE CONSOLIDÉE

	2006	2005	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	17 713	17 605	0,6 %
Charges d'exploitation	(10 384)	(10 371)	(0,1) %
BAIIA	7 329	7 234	1,3 %
Amortissement	(3 129)	(3 061)	(2,2) %
Charge nette au titre des avantages sociaux	(513)	(359)	(42,9) %
Frais de restructuration et autres éléments	(355)	(55)	N.S.
Bénéfice d'exploitation	3 332	3 759	(11,4) %
Autres (charges) produits	(176)	28	N.S.
Intérêts débiteurs	(952)	(949)	(0,3) %
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts	2 204	2 838	(22,3) %
Impôts sur les bénéfices	(85)	(803)	89,4 %
Part des actionnaires sans contrôle	(228)	(201)	(13,4) %
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 891	1 834	3,1 %
Activités abandonnées	116	127	(8,7) %
Bénéfice net	2 007	1 961	2,3 %
Dividendes sur actions privilégiées	(70)	(70)	-
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 937	1 891	2,4 %
Bénéfice par action	2,25	2,04	10,3 %

N.S. : non significatif

Produits d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION (en millions \$)



Les produits d'exploitation totaux de BCE ont progressé pour s'établir à 17 713 millions \$ en 2006, en hausse de 0,6 % par rapport à 2005, ce qui reflète l'augmentation des produits d'exploitation de Bell Canada, en partie contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation dans le secteur Autres activités de BCE.

Les produits d'exploitation de Bell Canada ont progressé de 0,7 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 17 348 millions \$. Ce résultat découle principalement :

- de l'augmentation du PMU et de la croissance du nombre d'abonnés de nos services sans fil, Internet haute vitesse et vidéo dans notre secteur Résidentiel

- de la solide croissance des services sans fil et de TIC dans notre secteur Entreprises
- des produits d'exploitation accrus des services Internet, de données et de TI chez Bell Aliant.

Notre portefeuille de services de croissance (comprenant les services sans fil, vidéo, Internet haute vitesse et les solutions de TIC), qui a progressé d'environ 11 % pour l'exercice, représente maintenant la majeure partie des produits d'exploitation de Bell Canada, comptant pour 51 % du total à la fin de 2006.

La contribution positive de ces facteurs à nos résultats bruts a plus que compensé l'érosion continue des produits d'exploitation de nos services traditionnels sur fil découlant des pertes plus élevées de lignes locales de résidence ainsi que des pressions exercées par la concurrence sur les prix dans notre secteur Entreprises, la diminution des produits d'exploitation des services de gros, et l'incidence des décisions réglementaires. Au total, les décisions du CRTC ont entravé les produits d'exploitation de Bell Canada en 2006 à hauteur d'environ 61 millions \$, reflétant une réduction des tarifs pour le service local en lien avec le compte de report découlant des décisions sur le plafonnement des prix, une réduction des tarifs que nous facturons aux fournisseurs de services interurbains pour les services de commutation et de groupement ainsi qu'une réduction des frais que nous imputons aux fournisseurs de services locaux concurrentiels pour la co-implantation dans les centres de commutation de Bell Canada. Par ailleurs, nos résultats de 2005 comprenaient les produits d'exploitation tirés d'un certain nombre de ventes non récurrentes qui ont eu une incidence négative sur la croissance des produits d'exploitation en 2006. Mentionnons à cet égard la vente de contrats conclus avec des clients dans notre unité des grandes entreprises relativement à des systèmes de point de vente traditionnels, les ventes de fibre optique et de capacité d'accès dans notre unité de gros, la vente de contrats de solutions de téléconférence aux États-Unis dans notre unité des PME, la résiliation anticipée d'un contrat relatif à des installations transfrontalières et la constatation de produits reportés relatifs aux minutes inutilisées de plans de services prépayés.

Perspectives pour 2007

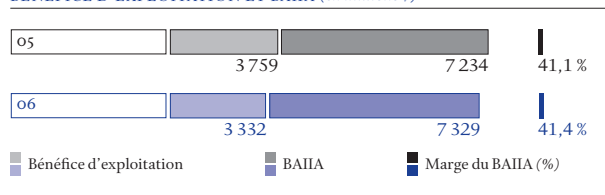
Nous ciblons une croissance continue des produits d'exploitation de Bell Canada en 2007, car les hausses des produits d'exploitation tirés de nos services de croissance ont compensé largement l'érosion dans nos services sur fil traditionnels. Les services de croissance devraient représenter une plus grande partie des produits d'exploitation de Bell Canada vers la fin de l'exercice. La croissance des produits d'exploitation devrait être alimentée par l'augmentation continue du nombre d'abonnés des services sans fil, vidéo et Internet haute vitesse, combinée à une hausse du PMU pour chacun de ces services, ainsi que par la croissance de nos services de TIC et de CI virtuel dans nos unités des grandes entreprises et des PME. Nous avons également l'intention de continuer à délaissier graduellement les ventes de matériel et

d'équipement non récurrentes dans notre secteur Entreprises, au profit de sources de revenus provenant de contrats de services gérés. Même si nous prévoyons une incidence négative sur les produits d'exploitation découlant de l'érosion du nombre de lignes SAR et de la poursuite de la migration du trafic vers les réseaux et services IP, le déclin des produits d'exploitation découlant de nos services traditionnels sur fil devrait ralentir, d'un exercice à l'autre, surtout du fait de la stabilisation prévue de nos pertes de lignes locales de résidence et des initiatives stratégiques en matière de prix mises en œuvre dans notre secteur Entreprises.

Se reporter à la rubrique *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation, et à la rubrique *Analyse par gammes de produits* pour une analyse des produits d'exploitation par gammes de produits.

Bénéfice d'exploitation

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION ET BAIIA (en millions \$)



Le bénéfice d'exploitation de BCE en 2006 s'est établi à 3 332 millions \$, en baisse de 11,4 % contre 3 759 millions \$ en 2005. De même, le bénéfice d'exploitation de Bell Canada en 2006 s'est établi à 3 353 millions \$, en baisse de 10,7 % contre 3 755 millions \$ l'exercice précédent. Les diminutions d'un exercice à l'autre sont imputables en grande partie aux frais de restructuration et autres éléments liés aux départs d'employés chez Bell Canada, à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction des effectifs, aux coûts de transaction inhérents à la formation de Bell Aliant ainsi qu'aux coûts engagés dans le cadre d'une proposition de restructuration de notre société en fiducie de revenu et de simplification de la structure de notre entreprise.

Le bénéfice d'exploitation avant les frais de restructuration et autres éléments⁽¹⁾ en 2006 s'est établi à 3 687 millions \$ et à 3 685 millions \$, respectivement, pour BCE et Bell Canada, ce qui représente des diminutions de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent. La réduction d'un exercice à l'autre du bénéfice d'exploitation avant les frais de restructuration et autres éléments de BCE et de Bell Canada en 2006 découle principalement des facteurs suivants :

- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes SAR, générant des marges élevées

(1) Le bénéfice d'exploitation avant les frais de restructuration et autres éléments est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfices d'exploitation avant les frais et autres éléments de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

- la pression sur les marges d'exploitation attribuable à la transformation continue de la composition de nos produits en faveur des services de croissance
- l'augmentation des coûts inhérents à la fidélisation des abonnés des services sans fil et des dépenses de commercialisation
- l'augmentation des frais d'exploitation découlant de l'augmentation du volume de demandes de connexion et de service
- l'augmentation des charges d'exploitation découlant des acquisitions d'entreprises réalisées au cours de l'exercice précédent
- l'augmentation des impôts sur le capital
- l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux et de l'amortissement.

Ces facteurs ont été en partie compensés par :

- l'augmentation des économies de coûts résultant des initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement et des initiatives d'amélioration des processus
- la diminution des coûts totaux d'acquisition d'abonnés des services sans fil et vidéo
- la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant principalement de la réduction des effectifs et de l'impartition
- la non-réurrence des coûts liés au rétablissement des niveaux de service en 2005 à la suite du règlement d'un conflit de travail avec les techniciens en Ontario
- les produits d'exploitation plus élevés enregistrés par Bell Canada.

Se reporter à la rubrique *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

BAIIA

Le BAIIA de BCE a augmenté de 1,3 % en 2006 pour s'établir à 7 329 millions \$, contre 7 234 millions \$ en 2005, ce qui reflète l'amélioration de la performance chez Bell Canada, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA de Télecats imputable aux montants compensatoires spéciaux déboursés par suite des changements effectués au sein de la direction et des produits d'exploitation non récurrents tirés en 2005 de la vente de services réseau.

Le BAIIA de Bell Canada a augmenté de 1,4 % pour s'établir à 7 289 millions \$, contre 7 187 millions \$ en 2005. L'augmentation du BAIIA en 2006 reflète l'amélioration de la performance enregistrée par les secteurs Entreprises, Bell Aliant et Autres activités de Bell Canada, contrebalancée par une légère diminution enregistrée dans le secteur Résidentiel.

Conformément à notre objectif pour 2006 de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA, d'un exercice à l'autre, alors que nous avons poursuivi la transformation de la société en entreprise de services de croissance IP, nous avons augmenté de 0,3 point de pourcentage cette marge du BAIIA, tant pour BCE que pour Bell Canada, la portant à 41,4 % et à 42,0 %, respectivement. L'amélioration des marges reflète l'augmentation des produits d'exploitation et l'augmentation marquée des économies découlant de notre programme de réduction des coûts, qui ont largement compensé l'incidence négative découlant du recul des produits d'exploitation des services

voix et données traditionnels, générant des marges élevées, dans tous nos secteurs. La diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction des effectifs et d'autres initiatives en matière de productivité, comme l'impartition des fonctions de centres d'appels, le règlement des problèmes résiduels relatifs au service à la suite d'un conflit de travail avec nos techniciens de l'Ontario au dernier exercice et la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés dans nos services de croissance résidentiels ont également contribué à maintenir les marges du BAIIA relativement stables d'un exercice à l'autre. Cette baisse des coûts a été contrebalancée en partie par de nombreuses hausses de coûts au cours de l'exercice, y compris l'augmentation des coûts inhérents à la fidélisation des abonnés des services sans fil et des dépenses de commercialisation, l'augmentation des impôts sur le capital ainsi que l'augmentation des frais d'exploitation découlant des acquisitions d'entreprises réalisées en 2006.

Le BAIIA des services sans fil pour 2006 a augmenté de 17,4 % pour s'établir à 1 535 millions \$ contre 1 307 millions \$ l'exercice précédent, principalement grâce à la croissance de 13,2 % des produits d'exploitation et à la baisse des coûts des centres d'appels. Ces facteurs ont contribué à la marge du BAIIA des services sans fil, qui s'est établie à 42,8 % pour l'exercice, ce qui représente une augmentation de 1,6 point de pourcentage comparativement à 2005, période au cours de laquelle les problèmes en matière de service à la clientèle relativement à la conversion de notre système de facturation avaient eu une incidence négative sur nos résultats financiers, en particulier au cours du premier trimestre de l'exercice. Cette amélioration de la marge du BAIIA d'un exercice à l'autre a été en partie contrebalancée par les coûts accrus de fidélisation de la clientèle et de mise à niveau des combinés, par l'augmentation des coûts totaux d'acquisition d'abonnés et par la constatation en 2005 des produits reportés relatifs aux minutes inutilisées des services prépayés.

Les coûts d'acquisition d'abonnés des services sans fil ont augmenté de 3,2 % pour s'établir à 419 \$ par activation brute en 2006, contre 406 \$ par activation brute en 2005. L'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découle principalement de la hausse des dépenses de commercialisation relatives à notre campagne Jules et Bertrand et au repositionnement sur le marché de Solo Mobile, de l'augmentation des commissions découlant des efforts que nous continuons d'axer sur le recrutement d'abonnés générant une valeur plus élevée, ainsi que de la diminution du nombre d'activations brutes totales, d'un exercice à l'autre. Ces incidences ont été largement compensées par la diminution des subventions au titre du matériel découlant des escomptes de volume et des réductions de prix obtenus des fabricants de combinés, par l'exercice d'une discipline en matière de prix en dépit de la vive concurrence ainsi que par le nombre plus élevé d'activations brutes de plans de services prépayés d'un exercice à l'autre.

Le BAIIA des services vidéo a considérablement augmenté en 2006, s'établissant à 181 millions \$ comparativement à 45 millions \$ en 2005. L'amélioration d'un exercice à l'autre

s'explique par la forte croissance à deux chiffres des produits d'exploitation découlant de l'incidence combinée de l'augmentation de 4 \$ du PMU mensuel et de la hausse de 5,4 % du nombre total d'abonnés, ainsi que par la diminution marquée du coût d'acquisition d'abonnés en raison du nombre moindre d'activations brutes et de l'incidence favorable de l'augmentation du nombre de décodeurs en location. La diminution des dépenses des centres d'appels découlant de la réduction de la durée moyenne des appels ainsi que de l'impartition a également contribué à l'amélioration du BAIIA.

Perspectives pour 2007

Pour 2007, nous ciblons une augmentation du BAIIA de Bell Canada malgré l'évolution continue de la composition de nos produits d'exploitation des services traditionnels sur fil en faveur des services de croissance. L'augmentation devrait découler de l'amélioration des marges brutes de nos services de croissance, de la baisse plus faible d'un exercice à l'autre au chapitre des produits d'exploitation des services locaux et d'accès, des services interurbains et des services de données traditionnels, de même qu'aux économies de coûts continues résultant des nouvelles initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement et aux achats, de l'amélioration de la productivité ainsi que de la transformation de l'entreprise. Nous prévoyons atteindre un important point d'inflexion dans la transition de la composition de nos produits d'exploitation d'ici la fin de 2007, alors que la contribution additionnelle du BAIIA de nos services sans fil, vidéo, large bande et de TIC devrait commencer à dépasser le lent déclin de nos produits d'exploitation de nos services traditionnels.

Amortissement

Le montant de l'amortissement constaté dans un exercice donné est touché par :

- *le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations au cours d'exercices antérieurs*
- *le nombre d'actifs que nous avons mis hors service au cours de l'exercice*
- *les modifications apportées aux règles et aux estimations comptables.*

Chaque année, nous révisons notre estimation de la durée de vie utile de nos immobilisations.

L'amortissement, de 3 129 millions \$ en 2006, a augmenté de 68 millions \$, ou de 2,2 %, par rapport à 3 061 millions \$ en 2005. Cette situation découle du volume accru d'immobilisations en raison des investissements plus importants effectués dans les secteurs de croissance de l'entreprise, ainsi que du fait que les dépenses en immobilisations demeurent plus élevées que les mises hors service d'immobilisations, cette situation étant en partie compensée par la légère augmentation de la durée moyenne des immobilisations.

Charge nette au titre des avantages sociaux

Le montant de la charge nette au titre des avantages sociaux pour un exercice donné dépend principalement :

- du rendement de l'actif des régimes de retraite que nous prévoyons pour l'exercice – plus le rendement est faible, plus la charge est élevée
- de la valeur actualisée des prestations de retraite futures aux employés – plus la valeur actualisée est faible, plus la charge est faible
- du gain actuariel ou de la perte actuarielle – la différence entre la capitalisation réelle de nos régimes de retraite et le montant de cette capitalisation calculé au moyen de nos hypothèses comptables. Nous amortissons ce montant par imputation aux résultats au fil du temps.
- des nouvelles évaluations actuarielles à l'égard de nos régimes de retraite à prestations déterminées, dont une a été achevée en juin 2006 (se reporter à la section Liquidité de la rubrique Gestion financière et des capitaux.)

La charge nette au titre des avantages sociaux, de 513 millions \$ en 2006, a augmenté de 154 millions \$, ou de 43 %, par rapport à 359 millions \$ en 2005. Cette hausse découle principalement de ce qui suit :

- une réduction du taux d'actualisation, qui est passé de 6,2 % en 2005 à une moyenne de 5,4 % en 2006 ce qui a donné lieu à l'augmentation de notre passif au titre des régimes de retraite et, par conséquent, de notre charge nette au titre des avantages sociaux
- un gain de 44 millions \$ au titre de la compression en 2005, lié à la suppression progressive, sur trois ans, d'un programme d'allocations discrétionnaires.

Notre charge nette au titre des avantages sociaux devrait diminuer en 2007, en raison principalement d'une amélioration du rendement de l'actif des régimes en 2006 et des modifications aux régimes d'avantages sociaux. Cette diminution est en partie contrebalancée par la réduction additionnelle du taux d'actualisation, qui passe d'une moyenne de 5,4 % en 2006 à 5,3 % en 2007, donnant ainsi lieu à l'augmentation de notre obligation au titre des prestations constituées de nos régimes de retraite.

Frais de restructuration et autres éléments

Les frais de restructuration et autres éléments comprennent divers revenus et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice, comme les coûts relatifs aux mesures de rationalisation, les réductions de valeur d'actifs et d'autres types de revenus ou charges.

Nous avons comptabilisé un montant de 355 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres éléments en 2006, comprenant :

- des frais de 93 millions \$ relativement aux initiatives en matière de restructuration à l'égard du départ involontaire d'environ 1 810 employés
- des frais de 72 millions \$ pour la relocalisation d'employés et la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre

- d'autres frais de 190 millions \$ comprenant principalement les coûts relatifs à la formation de Bell Aliant, ainsi que les coûts engagés à l'égard de l'initiative de fiducie de revenu Bell et de la simplification de la structure de notre entreprise. Les coûts associés à la formation de Bell Aliant comprenaient principalement les coûts liés à la convention de placement et aux honoraires professionnels et de conseil.

Autres (charges) produits

Les autres charges ou les autres produits comprennent notamment des charges ou des produits qui découlent d'activités qui ne font pas partie de nos activités d'exploitation, comme :

- les gains nets sur placements, y compris les gains ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous réduisons la valeur ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements
- les gains ou les pertes de change
- les intérêts créditeurs tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
- les autres produits ou charges divers.

Les autres charges de 176 millions \$ en 2006 représentent une diminution de 204 millions \$ comparativement aux autres produits de 28 millions \$ en 2005. Cette diminution résulte principalement :

- d'une charge de 148 millions \$ à l'égard des coûts de la prime au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant, dont une tranche de 122 millions \$ a été comptabilisée par suite de la formation de Bell Aliant
- d'un gain sur dilution de 39 millions \$ au deuxième trimestre de 2005 relativement à notre participation dans TerreStar Networks Inc., une entreprise de services sans fil par satellite
- d'une perte de 36 millions \$ découlant de notre décision de nous retirer d'un secteur d'activité
- d'une perte de 26 millions \$ qui a été réalisée au moment de l'exercice d'options sur swap émises par Bell Aliant.

Cette situation a été en partie contrebalancée par un gain de 9 millions \$ à l'acquisition des actions de Corporation Nortel Networks (Nortel) par la caisse de retraite de Bell Canada, et par une charge de 33 millions \$ enregistrée en 2005 relative au programme d'utilisation des pertes fiscales conclu par Bell Canada et Bell Canada International Inc. (BCI).

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs ont augmenté de 0,3 %, ou de 3 millions \$, pour s'établir à 952 millions \$ en 2006, comparativement à 949 millions \$ en 2005. Cette situation est attribuable à des niveaux d'endettement moyens plus élevés, compensée par des intérêts débiteurs moyens moins élevés liés au refinancement de la dette à des taux plus avantageux.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 89 %, ou de 718 millions \$, pour s'établir à 85 millions \$ en 2006, comparativement à 803 millions \$ en 2005. La diminution est principalement attribuable aux éléments suivants :

- la constatation d'un actif d'impôt futur totalisant 434 millions \$ relativement à un montant approximatif de 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant. Ces pertes fiscales ont été comptabilisées en raison du processus de vente de Télésat qui est en cours.
- la baisse du bénéfice avant impôts
- l'incidence de la tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant et d'autres ajustements à nos passifs d'impôts futurs estimatifs
- l'incidence des règlements favorables au titre de la vérification fiscale en 2006 et d'autres ajustements de notre passif d'impôts futurs estimatif, y compris d'autres diminutions d'impôts découlant de la baisse des taux d'imposition fédéraux des sociétés et de l'élimination de l'impôt des grandes sociétés annoncées dans le budget fédéral de 2006.

Cette diminution a été partiellement contrebalancée par les économies de 99 millions \$ qui avaient été réalisées en 2005 découlant du programme d'utilisation des pertes conclu par Bell Canada et BCI.

Compte tenu de ces éléments, le taux d'imposition effectif a diminué en 2006, passant de 28,3 % en 2005 à 3,9 % en 2006.

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle indiquée dans les états des résultats reflète le pourcentage de participation d'une filiale détenue par des tiers multiplié par le montant du bénéfice après impôts de la filiale.

La part des actionnaires sans contrôle a augmenté de 13,4 %, ou de 27 millions \$, pour s'établir à 228 millions \$ en 2006 comparativement à 201 millions \$ en 2005. L'augmentation s'explique principalement par la réduction de notre participation après la formation de Bell Aliant, en partie compensée par la part des actionnaires sans contrôle comprise dans les coûts de la prime subis par Bell Aliant au remboursement anticipé de la dette à long terme et des coûts de transaction relatifs à Bell Aliant.

Activités abandonnées

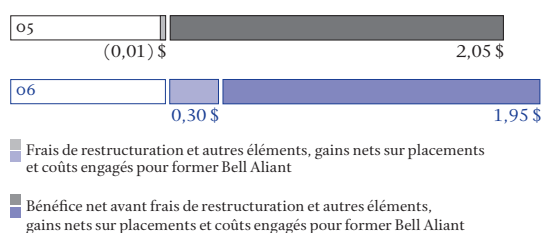
Le 30 août 2006, nous avons réduit notre participation dans CTVglobemedia, qui est passée de 68,5 % à 20 %, tel que nous l'avions annoncé le 2 décembre 2005. En septembre 2006, CTVglobemedia a effectué son offre publique d'achat visant CHUM Limitée (CHUM). Par suite de l'opération, notre participation dans CTVglobemedia a été réduite à 15 %. Notre placement résiduel dans CTVglobemedia est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur de l'acquisition et il est présenté à titre d'activité abandonnée.

Le gain net découlant des activités abandonnées de 116 millions \$ en 2006 est lié à notre gain de 79 millions \$ découlant de la cession de Groupe CGI Inc. (CGI), au gain de 52 millions \$ réalisé sur le remboursement de capital de BCI, au gain de 7 millions \$ à l'acquisition du reste de nos actions de CGI par la caisse de retraite de Bell Canada, et au bénéfice d'exploitation de CTVglobemedia Inc. Ce résultat est en partie contrebalancé par une réduction de valeur de 17 millions \$ sur notre placement résiduel dans CGI.

Le gain net découlant des activités abandonnées de 127 millions \$, en 2005, est surtout lié à notre quote-part du bénéfice d'exploitation de CGI et de CTVglobemedia.

Bénéfice net et bénéfice par action

BÉNÉFICE PAR ACTION



Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 1 937 millions \$, ou 2,25 \$ par action ordinaire en 2006, soit une augmentation de 2,4 % comparativement au bénéfice net de 1 891 millions \$, ou de 2,04 \$ par action ordinaire, en 2005. Le bénéfice net de l'exercice comprenait une charge de 222 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres éléments, des gains nets sur placements de 525 millions \$ et des coûts de 42 millions \$ engagés pour former Bell Aliant, comparativement à une charge nette de 10 millions \$ pour l'exercice précédent. Les gains nets sur placements en 2006 comprenaient la constatation d'un actif d'impôt futur totalisant 434 millions \$ représentant le montant approximatif, compte tenu de l'incidence fiscale, de 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant et qui seront réalisés en raison du gain prévu à la vente de Télésat. Le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant⁽¹⁾, de 1 676 millions \$, ou de 1,95 \$ par action ordinaire, a diminué de 225 millions \$, ou de 0,10 \$ par action. Cette diminution découle de l'amortissement accru, de l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux et des activités abandonnées, en partie compensée par une meilleure performance au chapitre du BAIIA et l'augmentation du bénéfice par action du programme de rachat d'actions dans

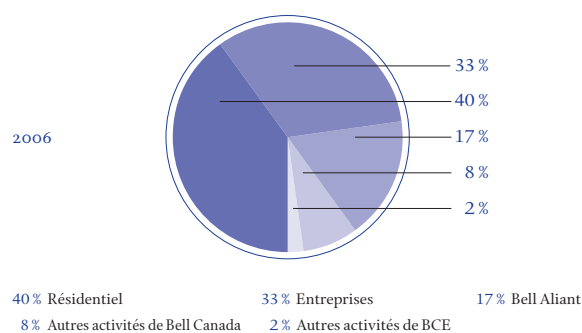
(1) Le bénéfice net avant les frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placement et coûts engagés pour former Bell Aliant sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net avant les frais de restructuration et autres éléments, gains sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. La diminution a aussi été compensée par l'incidence favorable sur le bénéfice par action de la consolidation d'actions liée à la distribution d'une participation de 28,8 % dans Bell Aliant aux actionnaires ordinaires de BCE Inc. et par la diminution de la charge d'impôts.

ANALYSE SECTORIELLE

Avec prise d'effet au troisième trimestre de 2006, les données sectorielles que nous présentons tiennent compte de la formation de Bell Aliant, dont les activités sont présentées dans un secteur distinct. Étant donné que Bell Aliant comprend les anciennes activités sur fil régionales de Bell Canada et les activités de Bell Nordiq, les résultats de nos autres secteurs ont été retraités afin de refléter la vente de ces activités. De plus, les résultats de nos autres secteurs ont été retraités afin de refléter la vente à Bell Canada des activités sans fil d'Aliant et de ses magasins de vente au détail DownEast Mobility Limited (DownEast), qui sont désormais présentés dans nos secteurs Résidentiel et Entreprises.

PRODUITS D'EXPLOITATION



	2006	2005	% DE VARIATION
Produits d'exploitation			
Résidentiel	7 099	7 016	1,2 %
Entreprises	6 057	5 966	1,5 %
Bell Aliant	3 358	3 320	1,1 %
Autres activités de Bell Canada	1 592	1 651	(3,6) %
Élimination des produits intersectoriels	(758)	(719)	(5,4) %
Bell Canada	17 348	17 234	0,7 %
Autres activités de BCE	535	538	(0,6) %
Élimination des produits intersectoriels	(170)	(167)	(1,8) %
Total des produits d'exploitation	17 713	17 605	0,6 %

	2006	2005	% DE VARIATION
Bénéfice d'exploitation			
Résidentiel	1 649	1 772	(6,9) %
Entreprises	811	863	(6,0) %
Bell Aliant	777	768	1,2 %
Autres activités de Bell Canada	116	352	(67,0) %
Bell Canada	3 353	3 755	(10,7) %
Autres activités de BCE	(21)	4	N.S.
Total du bénéfice d'exploitation	3 332	3 759	(11,4) %

N.S. : non significatif

Secteur Résidentiel

Produits d'exploitation du secteur Résidentiel

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL (en millions \$)



Les produits d'exploitation du secteur Résidentiel ont augmenté de 1,2 % pour s'établir à 7 099 millions \$ en 2006, comparativement à 7 016 millions \$ en 2005. Les services sans fil, vidéo et de données ont contribué à raison de 3,3 %, de 2,5 % et de 1,3 %, respectivement, à la croissance des produits d'exploitation totaux du secteur Résidentiel en 2006. L'augmentation, pour l'exercice, reflète l'expansion du nombre d'abonnés des services vidéo, sans fil et Internet haute vitesse, combinée à l'augmentation marquée du PMU dans tous ces services de croissance. La performance au chapitre des produits d'exploitation de nos services de croissance a été contrebalancée en grande partie par la contribution négative de 3,8 % des services locaux et d'accès, de 1,9 % des services interurbains et de 0,2 % des ventes d'équipements terminaux et divers. La baisse des produits d'exploitation des services sur fil (services locaux et d'accès et services interurbains) a découlé de l'augmentation des pertes de lignes SAR en 2006, situation imputable à l'intensification de la concurrence des fournisseurs de services de téléphonie par câble, à la substitution continue par les services interurbains sans fil et voix sur IP, à l'incidence de la réduction des tarifs pour le service local exigée par le CRTC ainsi que de la vive concurrence persistante sur les prix.

Services sur fil

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès, qui représentent la plus forte proportion des produits d'exploitation de notre secteur Résidentiel, ont reculé en 2006, en raison principalement de l'érosion constante du nombre de lignes SAR, des réductions des tarifs exigées par le CRTC pour le service de base et les services Étoiles à valeur ajoutée, et d'une diminution des produits d'exploitation des plans d'entretien sur fil. Le nombre de lignes SAR a diminué en 2006, principalement par suite des pertes découlant de la

concurrence des câblodistributeurs et des ESLC, du fait des clients qui se tournent vers le service sans fil au détriment du service téléphonique sur fil ainsi que de la croissance constante de l'accès Internet haute vitesse qui limite le besoin d'une deuxième ligne téléphonique. Le rythme d'érosion du nombre de lignes SAR, sur une base annualisée, s'est accéléré en 2006, les importants câblodistributeurs qui exercent leurs activités dans nos marchés de l'Ontario et du Québec ayant continué d'élargir la place occupée par leurs services et de pratiquer une commercialisation vigoureuse de leurs services moins coûteux de téléphonie locale par câble, au moyen d'offres groupées à d'autres services.

Parallèlement à l'érosion des lignes SAR, les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué en 2006 comparativement à l'exercice précédent, reflétant la réduction du produit moyen par minute (PMPM) et la diminution du volume total de minutes de conversation et des ventes de cartes d'appel avec interurbain prépayé. Cependant, grâce à des hausses de prix prudentes, y compris une hausse de nos frais de réseau au deuxième trimestre de 2006, qui sont passés de 2,95 \$ à 4,50 \$ par mois, des tarifs à la minute plus élevés pour les appels à l'étranger et les cartes d'appel, ainsi que des hausses des frais de certains forfaits, nous avons pu réduire l'ampleur de la diminution des produits d'exploitation des services interurbains du secteur Résidentiel en 2006 et ralentir son rythme annuel d'érosion. La réduction du PMPM reflète la concurrence continue exercée par les fournisseurs de services interurbains non traditionnels, la popularité croissante de nos plans avec bloc de temps, ainsi que la réduction du volume de minutes de conversation à l'étranger dont les tarifs sont plus élevés. Le volume global de minutes de conversation en 2006 a diminué d'un exercice à l'autre, car les gains au chapitre de l'utilisation découlant de nos plans avec bloc de temps ont été plus que neutralisés par l'incidence de l'érosion accélérée du nombre de lignes SAR et des pertes de minutes de conversation au pays et à l'étranger découlant de la concurrence des fournisseurs de services interurbains non traditionnels proposant d'autres solutions.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur nos services sur fil, veuillez vous reporter aux sections *Services locaux et d'accès* et *Services interurbains* de la rubrique intitulée *Analyse par gammes de produits*.

Services sans fil

Les produits d'exploitation des services sans fil du secteur Résidentiel ont augmenté en 2006, principalement par suite de l'augmentation du nombre moyen d'abonnés, de la majoration des prix appliquée au cours de l'exercice précédent pour certains services et fonctions, de l'évolution de la composition de la clientèle d'abonnés en faveur des plans de services générant une valeur plus élevée, et de l'augmentation du nombre d'abonnés à Solo et à Virgin Mobile qui génèrent un PMU plus élevé que la moyenne, au sein de

notre clientèle des plans de services prépayés. L'utilisation accrue des services de données alimentée par l'expansion de la capacité de notre réseau de données mobile haute vitesse EVDO, la popularité de nos ensembles « Propulsion », de la messagerie texte, de la navigation et des jeux à partir d'un cellulaire, services qui ont tous été favorisés par la disponibilité de combinés dotés de capacités avancées de téléchargement de fichiers MP3 et de vidéo en continu, a également contribué à l'amélioration des produits d'exploitation des services sans fil du secteur Résidentiel en 2006.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur nos services sans fil, veuillez vous reporter à la section *Services sans fil* de la rubrique intitulée *Analyse par gammes de produits*.

Services de données

L'augmentation des produits d'exploitation des services de données du secteur Résidentiel en 2006 reflète la croissance du nombre d'abonnés des services Internet haute vitesse et de l'augmentation du PMU. L'amélioration du PMU est attribuable aux majorations de prix appliquées au cours de l'exercice, à la réduction des crédits accordés aux clients, à l'augmentation de 26 % des produits d'exploitation tirés de notre portail Web Sympatico.MSN.ca et au nombre accru d'abonnements à d'autres services à valeur ajoutée, comme les services de sécurité et le réseautage à domicile. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des services de données du secteur Résidentiel a été atténuée par l'incidence des rabais provenant des offres promotionnelles à l'égard de nos services Sympatico Intermédiaire et Haute vitesse présentées en vue de défier l'intense concurrence qui sévit dans notre marché du Québec. Au quatrième trimestre de 2006, nous avons instauré des seuils quant à l'utilisation pour toutes les nouvelles offres de services haute vitesse au Québec et en Ontario, ce qui devrait contribuer à stimuler la croissance des produits d'exploitation lorsque les nouveaux abonnés des services haute vitesse seront facturés un montant de 1,50 \$ le gigaoctet (Go) dépassant 30 Go. Les abonnés de Sympatico ont également généré environ 168 millions de lectures vidéo en continu en 2006, une augmentation de près de cinq fois comparativement à l'exercice précédent. Le portail, visité par environ 87 % des Canadiens en ligne, accueille en moyenne 19,3 millions de visiteurs uniques par mois, ce qui reflète une augmentation de 12 % en 2006.

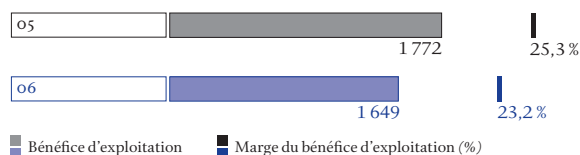
Pour obtenir de l'information supplémentaire sur nos services de données, veuillez vous reporter à la section *Services de données* de la rubrique intitulée *Analyse par gammes de produits*.

Services vidéo

Se reporter à la rubrique *Analyse par gammes de produits*.

Bénéfice d'exploitation du secteur Résidentiel

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL (en millions \$)



Le bénéfice d'exploitation de notre secteur Résidentiel s'est établi à 1 649 millions \$, en baisse de 6,9 % ou de 123 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est principalement imputable à l'accélération du rythme de diminution de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes SAR, générant des marges élevées, aux coûts accrus au chapitre de la fidélisation de la clientèle et des campagnes de publicité dans notre unité des services sans fil, ainsi qu'à l'augmentation de l'amortissement et de la charge nette au titre des avantages sociaux. Ces facteurs ont été atténués par l'augmentation des produits d'exploitation dans tous nos services de croissance, la diminution du coût total d'acquisition d'abonnés des services vidéo, la diminution des coûts des centres d'appels découlant principalement de l'impartition des volumes d'appels et de l'amélioration du taux de résolution au premier appel, ainsi que les économies découlant d'initiatives de réduction des coûts, comme la mise en œuvre de notre facture unique et la diminution du nombre de rendez-vous manqués pour l'installation et la réparation des lignes fixes. La reprise opérée depuis le conflit de travail avec les techniciens en Ontario, qui avait eu une incidence négative sur les charges d'exploitation au quatrième trimestre de 2005, a également contribué à compenser la diminution du bénéfice d'exploitation en 2006.

Perspectives pour 2007 du secteur Résidentiel

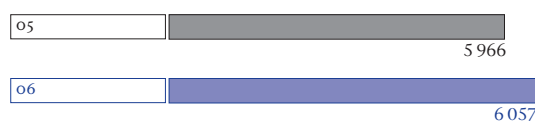
En 2007, nous prévoyons profiter d'une autre diminution des coûts des centres de contact, découlant en grande partie d'une amélioration au chapitre du taux de résolution au premier appel, de l'impartition, de diverses initiatives visant à réduire le nombre d'appels et de l'étoffement de notre gamme de produits offerts en mode libre-service. Ces éléments, conjugués à l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance continue du nombre d'abonnés des services sans fil, vidéo et Internet haute vitesse, devraient atténuer l'incidence défavorable sur les produits d'exploitation du secteur Résidentiel de l'érosion continue de nos services locaux et d'accès et de nos services interurbains. Nous croyons que nous devons faire face à une concurrence persistante en 2007, les câblodistributeurs maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et accroissant sans cesse la place occupée par leur service téléphonique par câble moins coûteux dans nos territoires. Toutefois, la déréglementation possible de la téléphonie locale, en 2007, devrait nous offrir d'autres moyens de commercialisation. La qualité et la valeur de nos services vidéo, combinées aux points forts de l'offre de produits multiples de Bell Canada,

devrait nous aider à nous défendre avec efficacité contre la concurrence des câblodistributeurs pour tous les produits et services.

Secteur Entreprises

Produits d'exploitation du secteur Entreprises

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR ENTREPRISES (en millions \$)



Les produits d'exploitation du secteur Entreprises ont totalisé 6 057 millions \$ en 2006, ce qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport aux 5 966 millions \$ enregistrés en 2005. Nos unités des PME et de Bell West ont contribué à hauteur de 0,8 % et de 1,9 % à la croissance totale des produits d'exploitation du secteur Entreprises en 2006, en partie contrebalancée par la contribution négative de 1,2 % de notre unité des grandes entreprises. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux produits d'exploitation accrus des TIC et des services sans fil découlant des unités des PME et des grandes entreprises. Les produits d'exploitation tirés des services sur fil ont également augmenté en 2006, ce qui reflète la stabilisation de l'érosion des services de connectivité traditionnels et l'incidence des initiatives en matière de prix mises en œuvre par nos unités des grandes entreprises et des PME. Ces facteurs positifs ont été principalement contrebalancés par les baisses des produits d'exploitation des services interurbains et de données traditionnels du fait des pressions constantes exercées sur les tarifs par la concurrence et de la migration continue du trafic voix et données de nos clients vers nos systèmes IP. Par ailleurs, l'incidence positive sur les produits d'exploitation en 2005 de ventes non récurrentes de contrats conclus avec des clients relativement à des systèmes de point de vente traditionnels et à nos solutions de téléconférence aux États-Unis ont eu une incidence sur la progression globale des produits d'exploitation du secteur Entreprises en 2006 alors que des ventes similaires n'ont pas eu lieu.

Grandes entreprises

Les produits d'exploitation de l'unité des grandes entreprises ont diminué en 2006 comparativement à 2005, principalement par suite des baisses des produits d'exploitation des services interurbains et de données traditionnels découlant de la réduction des tarifs causée par la concurrence et de la poursuite de la migration du trafic voix et données de nos clients vers les systèmes IP. L'incidence positive sur les produits d'exploitation de 2005 de la vente non récurrente de contrats conclus avec des clients relativement à des systèmes de point de vente traditionnels a également eu un effet sur la croissance d'un exercice à l'autre. Parallèlement à l'attention

redoublée que nous avons portée à la rentabilité de la croissance en 2006, nous avons délaissé graduellement les ventes de matériel générant des marges moindres. L'augmentation des produits d'exploitation de l'unité des services sans fil, ainsi que celle des solutions de connectivité IP et de TIC, a partiellement compensé la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des grandes entreprises. Les produits d'exploitation des services de TIC ont augmenté de 3 % en 2006, traduisant surtout les ventes accrues découlant de l'acquisition de petites sociétés de services spécialisés au cours de l'exercice pour enrichir nos offres de services et les nouveaux contrats, principalement dans les domaines des solutions de sécurité et des services de données sans fil.

Nous avons continué d'enregistrer une forte demande pour des solutions réseau IP, en particulier pour les services de RPV IP, les grandes entreprises clientes choisissant Bell Canada pour répondre à leurs besoins en matière de TIC. Notre unité des grandes entreprises a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels et de renouvellements en 2006, pour une valeur totale d'environ 2,5 milliards \$, notamment les contrats conclus avec :

- Groupe Financier Banque TD pour la mise en œuvre et la gestion d'une solution entièrement impartie d'un centre de contact client IP pour la banque, qu'utiliseront plus de 6 300 agents répartis dans 94 emplacements
- RBC Groupe Financier pour convertir le réseau de données à relais de trame des 1 300 succursales de RBC en un réseau IP-système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux (IP-MPLS) consolidé
- Mouvement des caisses Desjardins, pour fournir des services de communications de TIC, des services de paiement et de centres d'appels, ainsi qu'un plan d'évolution technologique visant le déploiement de la technologie IP dans son réseau de caisses, d'un nombre approximatif de 1 500.

PME

Les produits d'exploitation découlant des PME clientes ont augmenté en 2006, la hausse des produits d'exploitation des services de données et sans fil ainsi que des services locaux et d'accès ayant plus que compensé la baisse des produits d'exploitation des services interurbains et des autres produits d'exploitation. La croissance à deux chiffres des produits d'exploitation des services de données a été alimentée par le niveau élevé des ventes de TIC, soutenu principalement par la pénétration accrue des services à valeur ajoutée et les meilleures occasions de vente croisée avec des entreprises acquises au cours des derniers exercices pour favoriser notre stratégie du CI virtuel, ainsi que par la demande soutenue de connexions au service d'accès Internet haute vitesse. Malgré l'intensification de la concurrence, les produits d'exploitation totaux découlant des services à valeur ajoutée et du CI virtuel ont augmenté de 24 % en 2006. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès se sont accrues pour l'exercice, malgré les pertes continues de lignes locales du fait que les clients se tournent vers

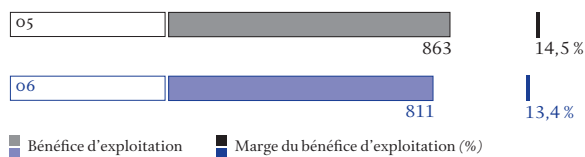
d'autres fournisseurs de services téléphoniques, traduisant principalement l'incidence favorable des majorations des tarifs pour l'accès local de base et le succès de nos activités de fidélisation de la clientèle. Les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué, en grande partie du fait des volumes moindres de minutes, de l'augmentation des pertes de lignes locales ainsi que du fléchissement continu de nos services de téléphones publics découlant de la poursuite du phénomène de substitution par les services sans fil et Internet. L'incidence favorable des majorations stratégiques des tarifs a contribué à atténuer la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation des services interurbains. La diminution des autres produits d'exploitation est principalement imputable à la vente de nos solutions de téléconférence aux États-Unis au troisième trimestre de 2005 et à la diminution des ventes d'équipement téléphonique traditionnel.

Bell West

Les activités de Bell West ont poursuivi leur essor en 2006, surtout du fait de l'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil générée par la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil et du PMU, l'augmentation des produits d'exploitation des services de données et la croissance continue de la clientèle des unités des grandes entreprises et des PME. La croissance des produits d'exploitation des services de données a été alimentée par l'augmentation des produits d'exploitation des services de connectivité large bande découlant de la vente de services liés au réseau SuperNet (un réseau large bande de prochaine génération en Alberta) et par les ventes accrues d'équipements de données, en partie contrebalancées par la diminution des produits d'exploitation tirés des services de données traditionnels découlant de la migration accélérée du trafic de nos clients vers les systèmes IP.

Bénéfice d'exploitation du secteur Entreprises

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR ENTREPRISES (en millions \$)



Le bénéfice d'exploitation du secteur Entreprises a diminué de 6,0 % pour s'établir à 811 millions \$ en 2006, comparativement à 863 millions \$ l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'amortissement et de la charge nette au titre des avantages sociaux, ainsi que de la perte au chapitre des services voix et données d'affaires traditionnels qui génèrent des marges plus élevées, du fait de la substitution par les services IP ainsi que de la concurrence. L'augmentation des produits d'exploitation, les économies de coûts réalisées à la suite de la réduction des effectifs et d'autres

améliorations au chapitre de la productivité, et l'abandon progressif des contrats moins rentables à l'égard du matériel ont atténué l'incidence négative de ces éléments sur le bénéfice d'exploitation, d'un exercice à l'autre.

Au sein de l'unité des grandes entreprises, le bénéfice d'exploitation a diminué en 2006, reflétant l'incidence de la baisse des produits d'exploitation imputable aux pressions exercées sur les tarifs par la concurrence en ce qui a trait aux services interurbains et aux services de données traditionnels, l'érosion des marges découlant de la modification continue de la composition des produits favorisant les services IP, une vente réalisée en 2005 liée à des contrats conclus avec des clients relativement à des systèmes de point de vente traditionnels, ainsi que l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux. Ces facteurs ont été compensés en partie par la diminution des frais de vente, frais généraux et dépenses administratives ainsi que des coûts de la main-d'œuvre, découlant principalement de la réduction des effectifs.

La croissance du bénéfice d'exploitation de l'unité des PME en 2006 a été alimentée par l'augmentation des produits d'exploitation, les économies de coûts résultant de la réduction des effectifs, le remaniement du personnel de vente et l'impartition de fonctions des centres d'appels, ainsi que d'autres améliorations de la productivité. L'érosion des marges occasionnée par le déplacement des ventes vers les services à valeur ajoutée et les solutions de CI virtuel, au détriment des services traditionnels sur fil, l'augmentation des charges d'exploitation découlant des récentes acquisitions d'entreprises et l'augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux ont atténué l'amélioration du bénéfice d'exploitation d'un exercice à l'autre.

Bell West a comptabilisé une perte d'exploitation moins élevée au cours de l'exercice, principalement en raison de l'amélioration des marges brutes et des réductions de coûts d'exploitation, malgré l'amortissement plus élevé, le réseau SuperNet ayant été en service pour un exercice complet. Notre unité Bell West a marqué un tournant important en 2006 en enregistrant un BAIIA positif pour la première fois depuis sa mise en exploitation.

Perspectives pour 2007 du secteur Entreprises

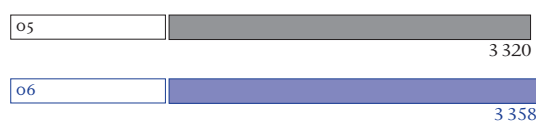
En mettant davantage l'accent sur la rentabilité des TIC et du CI virtuel en 2007, nous entendons utiliser la capacité et la portée de nos unités des grandes entreprises et des PME pour saisir les occasions qui se présentent sur le marché et pour stimuler la croissance des produits d'exploitation des services de connectivité. Notre stratégie de croissance continuera de s'articuler autour des capacités intelligentes de notre réseau IP afin de répondre encore mieux aux besoins des grandes entreprises dans les marchés verticaux des services de TIC clés comme le secteur public et celui des services financiers. Cette stratégie sera encore utilisée pour sensibiliser nos PME clientes aux avantages de solutions de TIC fournies au moyen d'un point de contact unique impliquant un seul fournisseur de services. Notre unité des PME a perfectionné sa stratégie en matière de CI virtuel afin de

renforcer sa position de chef de file du marché de l'hébergement et de mettre davantage l'accent sur l'exploitation de ses activités principales de connectivité traditionnelles comme complément à sa gamme de produits de TI et à valeur ajoutée. En 2007, nous ciblons une croissance des produits d'exploitation, qui devrait être soutenue par la croissance interne des produits d'exploitation tirés des services de connectivité IP et des services de TIC, l'attrait constant de notre stratégie du CI virtuel auprès des PME et la performance remarquable continue des services sans fil. Parallèlement, nous continuerons de porter notre attention à la gestion des pressions de la concurrence exercées sur nos activités dans les services voix et données traditionnels, tout en transformant notre exploitation en vue d'atteindre une plus grande efficacité et de réaliser d'autres améliorations de la productivité, afin de chercher à améliorer les marges. Chez Bell West, la réorganisation et la rationalisation en cours des activités devrait mener à l'atteinte continue de l'efficacité en 2007.

Secteur Bell Aliant

Produits d'exploitation de Bell Aliant

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT (en millions \$)



Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant se sont établis à 3 358 millions \$ en 2006, ce qui reflète une augmentation de 38 millions \$, ou de 1,1 %, comparativement à l'exercice précédent, la croissance des données (y compris Internet) et de la TI ayant plus que compensé la diminution des produits d'exploitation des services locaux et d'accès et des services interurbains.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué d'un exercice à l'autre en 2006. Cette situation est principalement imputable à la baisse de 2 % du nombre d'abonnés aux lignes SAR résultant des pertes de clients découlant de la concurrence, de la réduction de la demande de deuxièmes lignes du fait que les clients du service Internet de base continuent de migrer vers les services haute vitesse, et de la réduction du nombre de lignes principales du fait que les clients ont choisi les technologies sans fil et voix sur IP. Les produits d'exploitation des services interurbains ont également diminué au cours de l'exercice, surtout en raison des prix moindres à la minute et de la réduction du volume global de minutes d'utilisation en raison des pressions de la concurrence et du phénomène de substitution technologique.

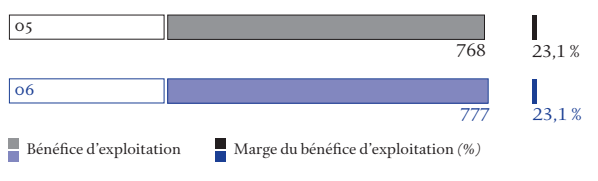
La robuste croissance des produits d'exploitation des services de données en 2006 est principalement attribuable à l'augmentation importante des produits d'exploitation du service Internet découlant de la croissance de 24 % du nombre d'abonnés, d'un exercice à l'autre. L'expansion de la zone desservie, la baisse du niveau des prix promotionnels

dans le marché résidentiel et la popularité croissante des services améliorés a contribué positivement aux produits d'exploitation des services Internet au cours de l'exercice.

Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements terminaux et divers ont aussi augmenté en 2006, comparativement à 2005. La croissance d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation des services de TI tirés des nouveaux contrats décrochés pour l'intégration de systèmes, des services d'applications et des services d'impartition gérée du fait de la priorité que nous accordons aux organisations clés à intégration verticale dans le marché des grandes entreprises, ainsi qu'à l'expansion des contrats existants.

Bénéfice d'exploitation de Bell Aliant

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DE BELL ALIANT (en millions \$)



Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant en 2006 a augmenté de 1,2 % pour s'établir à 777 millions \$, alors qu'il se situait à 768 millions \$ l'exercice précédent. Les progrès réalisés au chapitre de la gestion des charges et des initiatives de productivité en 2006 ont été presque totalement contrebalancés par l'augmentation des coûts engagés au titre de services de consultation et autres services, des impôts sur le capital et des autres charges liées à la formation de Bell Aliant. Même si les frais de restructuration et autres éléments de 13 millions \$ étaient inclus dans le bénéfice d'exploitation de 2006, ces coûts ont été largement compensés par la diminution de l'amortissement.

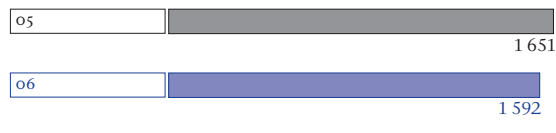
Perspectives pour 2007 de Bell Aliant

En 2007, Bell Aliant entend mettre de l'avant deux priorités stratégiques clés pour contrer les pressions grandissantes exercées par la concurrence dans le marché. D'abord, Bell Aliant a l'intention d'offrir une expérience client de qualité supérieure en fournissant un service de grande qualité, en procurant de la valeur au moyen de produits et services de premier plan et en s'engageant à fond dans la communauté. En second lieu, Bell Aliant entend stimuler l'efficacité de l'exploitation en gérant rigoureusement sa structure de coûts afin d'augmenter l'encaisse distribuable et de procurer une valeur additionnelle à ses actionnaires. En outre, le fait de miser sur l'envergure de Bell Aliant, sur l'accès à une technologie de pointe et sur l'étroite collaboration avec Bell Canada devrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation et à la réduction des coûts. Bell Aliant a également l'intention de continuer d'explorer les occasions de consolidation en acquérant d'autres entreprises régionales et rurales.

Secteur Autres activités de Bell Canada

Produits d'exploitation du secteur Autres activités de Bell Canada

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS DE BELL CANADA (en millions \$)



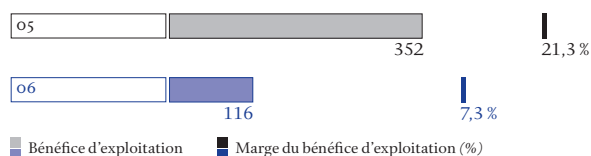
Les produits d'exploitation du secteur Autres activités de Bell Canada se sont établis à 1 592 millions \$ en 2006, ce qui représente une diminution de 3,6 %, alors qu'ils s'établissaient à 1 651 millions \$ en 2005. Malgré l'augmentation de la demande de gros pour une capacité d'accès local dans l'Ouest canadien, la diminution des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable au rendement plus faible de notre unité d'affaires de gros qui s'explique par les pressions constantes exercées sur les produits d'exploitation des services interurbains découlant de la diminution des volumes de minutes d'interurbains et de la concurrence sur les prix, aux tarifs moindres sur les volumes de trafic transfrontalier, à la diminution des produits d'exploitation des services de données imputable à la migration des clients vers leurs propres réseaux, ainsi qu'à un certain nombre d'incidences favorables non récurrentes en 2005 qui comprenaient :

- la résiliation anticipée d'un contrat relatif à des installations transfrontalières
- les ventes de fibre optique et de capacité d'accès
- un contrat pour restaurer le service de télécommunications dans les régions des États-Unis touchées par l'ouragan Katrina.

En outre, une décision réglementaire sur les tarifs que nous facturons aux fournisseurs de services interurbains pour les services de commutation et de groupement et une décision relative aux frais que nous imputons aux fournisseurs de services locaux concurrentiels pour la co-implantation dans les centres de commutation de Bell Canada ont eu une incidence négative sur la croissance des produits d'exploitation en 2006.

Bénéfice d'exploitation du secteur Autres activités de Bell Canada

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS DE BELL CANADA (en millions \$)



Le bénéfice d'exploitation du secteur Autres activités de Bell Canada s'est établi à 116 millions \$ en 2006, en baisse contre 352 millions \$ en 2005. Cette diminution est entièrement imputable aux frais de restructuration et autres éléments liés :

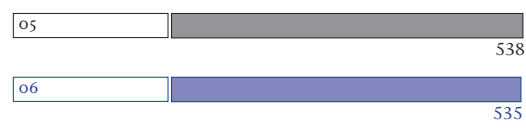
- au départ involontaire d'employés, à la réinstallation connexe d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction des effectifs
- à la formation de Bell Aliant
- à la restructuration planifiée de la société en fiducie de revenu
- à la simplification de la structure de notre entreprise.

En excluant les frais de restructuration et autres éléments, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 6,1 % en 2006, pour s'établir à 434 millions \$, ce qui reflète la diminution du coût des produits vendus en raison de la baisse du trafic interurbain international et intérieur, la diminution du volume de minutes de terminaison découlant d'un trafic nord-sud en baisse aux États-Unis, ainsi que les autres réductions de coûts découlant directement de la réduction des effectifs et des initiatives de productivité. La baisse des produits d'exploitation et l'augmentation de l'amortissement et de la charge nette au titre des avantages sociaux a partiellement contrebalancé l'augmentation d'un exercice à l'autre du bénéfice d'exploitation.

Secteur Autres activités de BCE

Produits d'exploitation du secteur Autres activités de BCE

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS DE BCE (en millions \$)



Les produits d'exploitation du secteur Autres activités de BCE ont légèrement diminué en 2006, en baisse de 3 millions \$ pour s'établir à 535 millions \$ comparativement à l'exercice précédent.

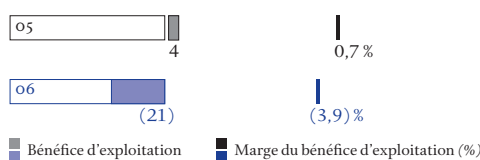
Les produits d'exploitation tirés de TéléSAT ont augmenté de 0,8 % pour s'établir à 479 millions \$ en 2006 par rapport à 475 millions \$ l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des produits d'exploitation tirés de la radiodiffusion, de l'augmentation des ventes de son service bidirectionnel à large bande au moyen de la bande de fréquence Ka du satellite Anik F2, ainsi que de l'amélioration du rendement de sa filiale Infosat. Ces augmentations ont été contrebalancées en grande partie par les produits d'exploitation non récurrents d'une vente réalisée en 2005 relativement à l'installation et à la maintenance d'un réseau pour les services de téléapprentissage interactif et par la diminution des activités commerciales en Amérique du Sud.

Le 18 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé la vente de TéléSAT, pour un montant de 3,42 milliards \$, à une nouvelle société formée par Investissements PSP et Loral. La vente est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation du Canada et des États-Unis et à d'autres conditions de clôture, y compris l'absence d'une incidence défavorable importante touchant les activités de TéléSAT. L'opération devrait être conclue au milieu de 2007. Mentionnons d'autres faits nouveaux intéressants relativement à TéléSAT :

- l'annonce, le 17 janvier 2006, de l'intention de construire et de lancer Nimiq 4, un nouveau satellite de radiodiffusion directe qui offrira une vaste gamme de services de télévision numérique et permettra à Bell ExpressVu de développer des services de pointe comme la télévision à haute définition, les canaux spécialisés et les émissions en langues étrangères
- la mise en service, le 17 février 2006, de Nimiq 4-Interim, un satellite loué par TéléSAT, qui fournit une capacité additionnelle ainsi qu'une capacité auxiliaire pour Bell ExpressVu
- l'annonce, le 4 janvier 2007, de l'intention de construire et de lancer Nimiq 5, le plus récent des satellites de TéléSAT transmettant les signaux de télévision numérique, dont le lancement est prévu pour 2009.

Bénéfice d'exploitation du secteur Autres activités de BCE

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS DE BCE (en millions \$)

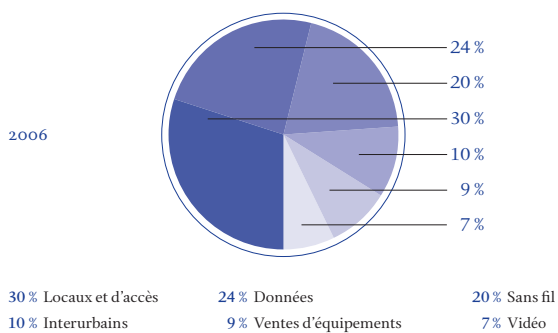


Le bénéfice d'exploitation du secteur Autres activités de BCE a diminué en 2006 pour s'établir à un montant négatif de 21 millions \$, contre 4 millions \$ en 2005, surtout en raison de la baisse du bénéfice d'exploitation de TéléSAT et de l'augmentation des charges liées au siège social de BCE Inc.

Le bénéfice d'exploitation de TéléSAT en 2006 s'est établi à 142 millions \$, ce qui représente une baisse de 9,6 % comparativement au bénéfice d'exploitation de 157 millions \$ l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète les montants compensatoires spéciaux non récurrents découlant des changements effectués au sein de la haute direction en septembre 2006 et l'augmentation de l'amortissement, contrebalancée en partie par la baisse du coût relatif aux ventes d'équipement réseau. L'augmentation des produits d'exploitation a partiellement compensé la diminution du bénéfice d'exploitation.

ANALYSE PAR GAMMES DE PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION DE BELL CANADA
PAR GAMMES DE PRODUITS



PRODUITS D'EXPLOITATION	2006	2005	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	5 212	5 465	(4,6) %
Services interurbains	1 798	2 055	(12,5) %
Services sans fil	3 491	3 085	13,2 %
Services de données	4 120	4 016	2,6 %
Services vidéo	1 150	976	17,8 %
Ventes d'équipements terminaux et divers	1 577	1 637	(3,7) %
Total de Bell Canada	17 348	17 234	0,7 %

Services locaux et d'accès

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES LOCAUX
ET D'ACCÈS (en millions \$)



Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 4,6 % en 2006 pour s'établir à 5 212 millions \$, comparativement à 5 465 millions \$ en 2005. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'érosion accrue du nombre de lignes SAR et à la diminution conséquente des produits d'exploitation tirés des services Étoiles ainsi qu'aux produits d'exploitation moindres découlant des plans d'entretien liés aux services sur fil. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont également été négativement touchés en 2006 par plusieurs décisions du CRTC, notamment celle qui prescrit une réduction des tarifs pour l'accès au service local en lien avec le compte de report découlant des décisions sur le plafonnement des prix, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2006, et celle qui prescrit une réduction des tarifs que nous facturons aux fournisseurs de services interurbains pour les services de commutation et de groupement. Ces décisions réglementaires ont réduit les produits d'exploitation des services locaux et d'accès d'environ 51 millions \$ en 2006.

Le nombre de lignes SAR en service a fléchi de 525 000, ou de 4,2 %, depuis le début de 2006, en raison de l'accroissement de la concurrence livrée par les câblodistributeurs dans le service téléphonique local, des pertes continues découlant des ESLC et de la substitution des services sur fil par les services sans fil. Les pertes de lignes locales de 2006 sont plus élevées que celles de 2005, à la fois pour Bell Canada et pour Bell Aliant, les importants câblodistributeurs qui exercent leurs activités dans nos territoires ayant maintenu leurs campagnes de commercialisation et accru la place occupée par leur service téléphonique local moins coûteux dans la plupart de nos marchés de l'Ontario et du Québec. Cette situation a été partiellement compensée par l'accroissement de la demande de gros pour des lignes d'accès local dans l'Ouest canadien et l'amélioration de la situation au chapitre de la reconquête de clients à la suite de la décision du CRTC, rendue en avril 2006, de réduire de un an à trois mois le temps d'attente avant que nous puissions communiquer avec les clients perdus.

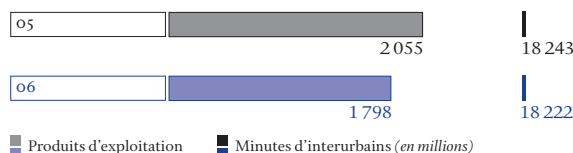
Bien que les restrictions réglementaires imposées par le CRTC continuent de limiter nos services locaux et d'accès en ce qui a trait au groupage des services locaux avec d'autres services non réglementés, et de limiter les promotions visant à reconquérir des clients, un fait nouveau positif est survenu. En effet, le 11 décembre 2006, le gouvernement fédéral a proposé d'accélérer la déréglementation des tarifs des services téléphoniques locaux au détail en appliquant de nouveaux critères d'abstention fondés soit sur la présence d'infrastructures de concurrents sur un territoire donné, soit sur la part de marché. Aux termes de la nouvelle proposition, les restrictions en matière de reconquête de clients et d'autres promotions seraient immédiatement levées. En outre, le CRTC examinerait chaque demande d'abstention en priorité et prendrait une décision dans les 120 jours. La société estime que la proposition du gouvernement fédéral pourrait être adoptée dès la fin du premier trimestre de 2007.

Perspectives pour 2007

En 2007, nous croyons que la concurrence dans les services sur fil se poursuivra, en particulier dans le marché résidentiel et nous ciblons une croissance du nombre de clients reconquis. Même si le nombre total de nos lignes SAR en service continuera de diminuer en 2007 par suite de la concurrence soutenue exercée par les fournisseurs de services de téléphonie par câble et du ralentissement prévu de la demande de gros pour des lignes locales, nous ciblons une stabilisation des pertes de lignes dans le secteur Résidentiel en 2007.

Services interurbains

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES INTERURBAINS (en millions \$)



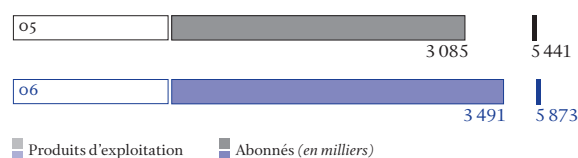
Les produits d'exploitation des services interurbains se sont établis à 1 798 millions \$ en 2006, ce qui reflète une baisse, d'un exercice à l'autre, de 12,5 % comparativement à 2005. La baisse des produits d'exploitation des services interurbains a touché tous les secteurs de Bell Canada, surtout à cause de l'incidence de la substitution croissante par les services sans fil et de l'érosion continue du nombre de lignes SAR. La diminution d'un exercice à l'autre a été partiellement compensée par l'augmentation des frais de réseau imputés aux clients du secteur Résidentiel et de l'unité des PME, qui a pris effet le 15 avril 2006, ainsi que par les tarifs à la minute plus élevés pour les appels à l'étranger et les cartes d'appel. Le volume total de minutes de conversation a diminué de 0,1 % en 2006, pour s'établir à 18 222 millions de minutes de conversation, contre 18 243 millions en 2005. Par conséquent, le PMPM a diminué de 0,01 \$ au cours de l'exercice, s'établissant à 0,093 \$, ce qui reflète les pressions exercées sur les tarifs par la concurrence dans tous nos marchés et la baisse des volumes de minutes de conversation au pays et à l'étranger.

Perspectives pour 2007

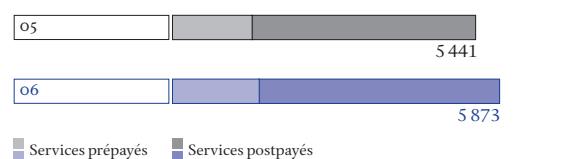
Nous prévoyons le maintien d'un climat de vive concurrence dans les services interurbains en 2007. En effet, des câblo-distributeurs lancent des campagnes de commercialisation accrocheuses en vue d'accroître la place qu'ils occupent sur le marché avec leur service moins coûteux de téléphonie par câble et ils adoptent une stratégie axée sur la vente de produits groupés à taux réduits. Nous tenterons de minimiser la baisse des produits d'exploitation tirés des services interurbains, grâce à des mesures ingénieuses relativement aux prix et à la commercialisation sélective des services interurbains actuels. Nous prévoyons également le maintien des pressions sur les produits d'exploitation des services interurbains du secteur des clients d'affaires en 2007 en raison du phénomène de substitution de la concurrence et des services sans fil ainsi que de la concurrence exercée sur les prix dans les marchés de nos unités des grandes entreprises et de gros.

Services sans fil

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES SANS FIL (en millions \$)



ABONNÉS DES SERVICES SANS FIL (en milliers)



Les activations brutes de services sans fil ont diminué de 2,1 % en 2006 pour s'établir à 1 440 000, en baisse par rapport au nombre record de 1 471 000 activations brutes enregistré en 2005, car la diminution des activations brutes de plans de services postpayés a été en partie neutralisée par l'augmentation des activations brutes de plans de services prépayés.

Les plans de services postpayés ont représenté 65 %, ou 933 000, du total des activations brutes de services sans fil en 2006, ce qui représente une baisse de 9 % comparativement à 1 025 000 activations brutes enregistrées en 2005. Ce résultat reflète l'incidence des offres audacieuses de nos concurrents pour attirer de nouveaux clients tout au long de l'exercice, caractérisées par des combinés et des forfaits à prix très réduits, ainsi que les ventes moindres réalisées pendant la période des fêtes de 2006 comparativement à la période correspondante de 2005, surtout en raison de la réduction de la fréquentation de nos canaux de vente par les clients. En outre, la diminution du taux de désabonnement à l'échelle du secteur, surtout au second semestre de l'exercice, s'est répercutée sur la croissance du nombre d'abonnés. Le nombre relativement inférieur de clients qui changent de fournisseur de services était prévu; en effet, nos concurrents ont fidélisé leurs clients en les incitant à choisir des contrats à long terme prévoyant des mises à niveau des combinés et des rabais intéressants en ce qui a trait aux forfaits, avant la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil en mars 2007. La croissance de 14 % d'un exercice à l'autre des activations brutes de plans de services prépayés, qui comprend la tranche restante de 35 %, ou de 507 000 activations brutes en 2006, a été alimentée par la solide performance des marques Solo et Virgin Mobile, particulièrement auprès des jeunes.

Le taux de désabonnement de nos plans de services postpayés s'est amélioré pour s'établir à 1,1 % en 2006, comparativement à 1,4 % en 2005, ce qui reflète le succès de nos activités de fidélisation de la clientèle et la force de notre proposition de valeur, malgré les pressions de la concurrence et l'application d'une politique plus rigoureuse en ce qui concerne les remises aux clients et les offres de mises à niveau du matériel. Le taux de désabonnement de nos plans de services postpayés en 2005 avait été négativement touché par l'annulation de comptes de clients en défaut de paiement découlant des effets résiduels de la conversion de notre système de facturation. Le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés en 2006 a augmenté à 2,6 %, alors qu'il était de 1,9 % l'exercice précédent, surtout en raison de la désactivation d'un nombre plus élevé de comptes de Bell Mobilité inactifs et de l'incidence de certaines mesures prises relativement aux prix en 2005. Sur une base combinée, du fait de la baisse du taux de désabonnement de nos plans de services postpayés, notre taux de désabonnement pondéré a diminué pour s'établir à 1,5 % en 2006, alors qu'il était de 1,6 % en 2005.

Par suite de l'augmentation du taux de désabonnement des plans de services prépayés, le total des activations nettes de services sans fil a diminué pour s'établir à 432 000 en 2006, comparativement à 516 000 en 2005, malgré l'augmentation des activations nettes de services postpayés. Pour

l'exercice, 71 %, ou 305 000, du total des nouvelles activations nettes visaient des abonnements aux plans de services postpayés, tandis que la tranche restante de 29 %, ou 127 000 abonnés, avait choisi les plans de services prépayés. Par comparaison, en 2005, le rapport entre les activations nettes d'abonnés des plans de services postpayés et les activations nettes d'abonnés des plans de services prépayés était de 56 %/44 %. Au 31 décembre 2006, notre clientèle des services cellulaires et des SCP totalisait 5 873 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent. La clientèle des plans de services postpayés constituait 74 % du nombre total de nos abonnés à la fin de 2006, soit le même niveau qu'à la fin de 2005.

La croissance des produits d'exploitation des services sans fil, de 13,2 %, ou 406 millions \$, pour atteindre 3 491 millions \$ en 2006 comparativement à 2005, découle de l'incidence combinée de l'augmentation du PMU et du nombre moyen plus élevé de nos abonnés.

Le PMU des services postpayés a augmenté de 3 \$ d'un exercice à l'autre pour atteindre 64 \$ par mois. Cette amélioration marquée découle principalement :

- de la modification de la composition de notre clientèle d'abonnés, ces derniers étant plus nombreux dans les plans de services postpayés générant un PMU plus élevé, ce qui reflète le succès de nos efforts de commercialisation auprès des clients du BlackBerry et d'autres grands utilisateurs abonnés à des plans de services à prix plus élevés
- de l'incidence positive de la majoration des tarifs de certains services et fonctions au cours de l'exercice précédent, y compris l'augmentation des frais d'accès au système de Bell Mobilité, qui sont passés de 6,95 \$ à 8,95 \$ par mois
- d'une augmentation globale du nombre de minutes d'utilisation
- de la forte croissance de l'utilisation des services de données.

L'utilisation accrue des services de données découle de la croissance continue au chapitre des services de messagerie texte et multimédia, de l'accès Internet sans fil, des sonneries téléchargeables, de la musique et des jeux ainsi que de la popularité persistante de nos ensembles « Propulsion » et du service sans fil de messagerie vocale instantanée « 10-4 ». Ces incidences positives sur le PMU des services postpayés en 2006 ont été contrebalancées par la diminution des produits d'exploitation découlant des services à valeur ajoutée et des frais d'accès de base au système, étant donné qu'un nombre considérable de clients se sont abonnés aux forfaits « Tout-en-un » (que nous avons cessé d'offrir en février 2006) pour lesquels tous les frais de service et un certain nombre de fonctions étaient inclus dans le coût mensuel.

Le PMU des services prépayés est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, à 14 \$ par mois, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés à Solo et à Virgin Mobile, qui génèrent un PMU plus élevé que la moyenne, au sein de notre clientèle des plans de services prépayés, le succès du service mobile de marque Le Choix du Président ainsi que l'utilisation accrue des services de données. Ces facteurs positifs ont

été contrebalancés par le nombre accru de comptes inactifs dans les plans de services prépayés au sein de notre clientèle d'abonnés et par l'incidence favorable sur les produits d'exploitation, en 2005, de la constatation de produits reportés relatifs aux minutes de plans de services prépayés, autrement inutilisées.

Par suite de l'accroissement du PMU des services postpayés, le PMU pondéré a augmenté de 2 \$ en 2006 pour atteindre 51 \$ par mois, comparativement à 49 \$ l'exercice précédent.

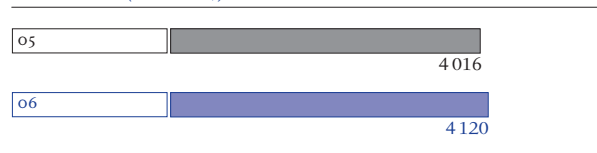
Perspectives pour 2007

Nous croyons qu'il existe des possibilités de croissance considérables dans le marché des services sans fil pour 2007 qui devraient découler d'une plus grande pénétration du marché des services sans fil, laquelle accroîtra efficacement notre marché cible pour les nouveaux abonnés. De plus, les entreprises de services sans fil investissent dans des réseaux de données haute vitesse, ce qui permet d'élargir la gamme de produits et services de données sans fil dans le marché.

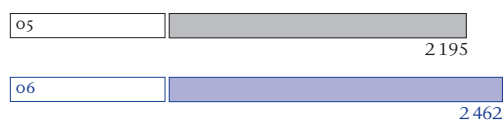
Nous prévoyons que notre unité des services sans fil continuera de contribuer grandement aux produits d'exploitation et à la croissance du BAIIA de Bell Canada en 2007. Le rendement financier de Bell Mobilité dépendra de notre capacité continue à centrer nos efforts sur une croissance rentable et une solide exécution de nos stratégies de marché. Ces stratégies consistent à attirer et à garder les clients de grande valeur, à élargir nos canaux de distribution, à améliorer la qualité, la couverture et la vitesse de notre réseau, ainsi qu'à rehausser l'expérience des clients. Nous prévoyons que nos produits d'exploitation tirés des services sans fil augmenteront en raison de la hausse du PMU tiré des nouveaux services, du relèvement sélectif des tarifs et de l'augmentation constante de notre clientèle. Notre plan visant l'atteinte d'un PMU plus élevé en 2007 devrait être facilité par le renforcement de notre portefeuille de combinés et d'appareils et par la croissance continue dans les services de données sans fil. Nous prévoyons que la croissance des services de données découlera de l'augmentation des abonnements aux forfaits liés aux services de données et de l'utilisation accrue des services sans fil comme la messagerie texte et la messagerie photo, la navigation sur le Web et le téléchargement de musique et de vidéos.

Services de données

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES DE DONNÉES (en millions \$)



ABONNÉS DU SERVICE HAUTE VITESSE (en milliers)



Les produits d'exploitation des services de données ont augmenté de 2,6 %, ou de 104 millions \$, pour s'établir à 4 120 millions \$ en 2006, comparativement à 2005. Cette amélioration d'un exercice à l'autre découle principalement des facteurs suivants :

- la progression des produits d'exploitation découlant des services Internet du fait de l'incidence combinée de l'augmentation du PMU et de l'accroissement du nombre de connexions au service d'accès Internet haute vitesse
- l'incidence positive du programme d'achat de matériel de Sympatico
- l'augmentation des ventes de solutions de connectivité IP et de TIC dans notre secteur Entreprises
- les produits d'exploitation additionnels découlant des entreprises acquises au cours du dernier exercice pour enrichir notre gamme de produits de TIC et créer des occasions de vente croisée avec nos clients des unités des grandes entreprises et des PME
- les produits d'exploitation accrus liés au réseau SuperNet
- un ajustement effectué à l'égard des produits d'exploitation en 2005 relativement à la décision du CRTC touchant les services de réseau numérique propres aux concurrents (RNC).

L'incidence positive de ces facteurs sur la croissance des produits d'exploitation des services de données en 2006 a été atténuée par l'incidence de la diminution des produits d'exploitation tirés des services de données traditionnels dans notre secteur Entreprises, principalement par suite de la concurrence sur les prix ainsi que de la rationalisation en cours des réseaux de circuits par les clients de gros. En outre, la croissance des produits d'exploitation des services de données de l'exercice a été freinée par un certain nombre d'éléments non récurrents enregistrés en 2005, notamment la vente de contrats conclus avec des clients dans notre unité des grandes entreprises relativement à des systèmes de point de vente traditionnels, les ventes de fibre optique et de capacité d'accès dans notre unité de gros et la résiliation anticipée d'un contrat de gros relatif à des installations transfrontalières.

Le nombre d'abonnés à Internet haute vitesse a augmenté de 267 000 en 2006, comparativement à 387 000 en 2005, ce qui porte le nombre total d'abonnés à 2 462 000 au 31 décembre 2006. Notre priorité en 2006 était d'inciter les abonnés à choisir des produits à plus haute vitesse afin de stimuler la croissance du PMU, d'augmenter le nombre d'abonnés en ayant recours plus souvent à des offres relatives au matériel, comme nos programmes « PC Fusion » et « Moniteurs ACL », et de réduire le taux de désabonnement. La croissance de la clientèle d'abonnés au service Sympatico en 2006 a été négativement touchée par l'incidence de la

pratique des principaux câblodistributeurs qui exercent des activités sur nos marchés, consistant à accorder des rabais substantiels sur les forfaits de produits groupés. Pour tenter d'enrayer la vive concurrence exercée sur les prix au Québec, nous avons lancé au deuxième trimestre de 2006 une campagne de commercialisation ciblée en offrant, pour une période limitée, des rabais promotionnels spéciaux sur nos services Sympatico Intermédiaire et Haute vitesse. De surcroît, l'augmentation des activations nettes en 2005 découlait du lancement de notre service Sympatico Débutant sur le marché ontarien ainsi que de l'expansion substantielle de la place que nous occupons dans ce marché. Une importante mise à niveau de notre système de gestion des commandes Sympatico au quatrième trimestre de 2006 a également eu des effets négatifs sur le processus de vente dans nos canaux de détail et dans nos centres de contact.

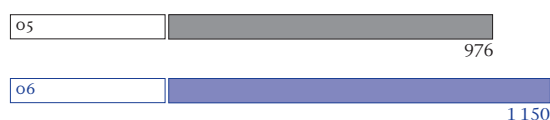
L'incidence combinée de la place considérable que nous occupons dans le marché de l'accès large bande et des efforts de vente ciblés de produits Internet haute vitesse d'entrée de gamme a contribué à repousser les limites du marché global des services haute vitesse et à soutenir l'effritement continu du service Internet de base. Le nombre total d'abonnés du service de base a diminué pour s'établir à 511 000 à la fin de 2006, contre 586 000 à la fin de 2005. Dans le marché de l'accès Internet haute vitesse en Ontario et au Québec, la place que nous occupons atteint plus de 85 % des lignes résidentielles et d'affaires activées.

Perspectives pour 2007

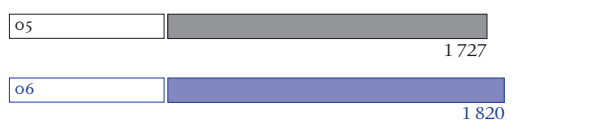
En 2007, nous prévoyons la poursuite de l'érosion des produits d'exploitation de nos services de données traditionnels en raison de la migration continue des clients vers les réseaux IP, compensée par une croissance attendue du nombre d'abonnés des services Internet haute vitesse et des produits d'exploitation, par le taux supérieur de pénétration des solutions à valeur ajoutée de TIC ainsi que par le relèvement sélectif des tarifs de certains services. Nous prévoyons également un ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés des services Internet haute vitesse de notre secteur Résidentiel, considérant le taux déjà élevé de pénétration des services d'accès Internet haute vitesse dans nos marchés de l'Ontario et du Québec et la vive concurrence sur les prix exercée de manière continue dans nos territoires par les câblodistributeurs, qui mettent de plus en plus l'accent sur la vente de produits groupés à taux réduits.

Services vidéo

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES VIDÉO (en millions \$)



ABONNÉS DES SERVICES VIDÉOS (en milliers)



Nos services vidéo ont enregistré une solide performance financière en 2006, avec une augmentation de 17,8 % de leurs produits d'exploitation, qui se sont établis à 1 150 millions \$ comparativement à 976 millions \$ en 2005. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle de l'augmentation du nombre de nos abonnés de même que de la progression marquée du PMU, qui reflète l'incidence des majorations de prix appliquées au dernier exercice, de la poursuite de la stratégie qui consiste à inciter les abonnés à choisir des blocs de programmation d'émissions améliorés, de la progression continue de la location de décodeurs et de l'augmentation des abonnements aux services de télé à la carte.

Notre clientèle des services vidéo a augmenté de 5,4 % au cours du dernier exercice, pour atteindre 1 820 000 abonnés au 31 décembre 2006. Nous avons ajouté 93 000 nouveaux abonnés nets des services vidéo en 2006, comparativement à un nombre plus élevé qu'en moyenne de 224 000 ajouts nets en 2005. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'attention redoublée que nous avons portée à la rentabilité de la croissance, aux ventes moindres dans nos canaux de détail, à l'intense activité déployée par les câblodistributeurs en ce qui a trait aux conversions de l'analogique au numérique et à l'acquisition de Câble VDN Inc. en 2005, qui nous avait alors permis d'ajouter 12 500 nouveaux abonnés à notre clientèle. Malgré des volumes moins élevés que prévu dans nos canaux de détail en 2006, l'augmentation des ventes dans nos canaux directs a été favorisée par le succès de nos forfaits « Tout-en-un » combinant la programmation, l'équipement, l'installation et la garantie dans des forfaits simples. Le taux de désabonnement de nos services vidéo a augmenté légèrement, passant de 0,9 % en 2005 à 1,0 % en 2006, surtout à cause des offres plus audacieuses proposées pour le matériel par nos câblodistributeurs concurrents, qui regroupent le service de télévision par câble avec d'autres produits, à taux réduits. Le taux de désabonnement plus élevé d'un exercice à l'autre a également contribué à la réduction des activations nettes au cours de l'exercice.

Le PMU des services vidéo a augmenté à 54 \$ par mois en 2006, contre 50 \$ par mois l'exercice précédent. Cette amélioration de 4 \$ est principalement attribuable au fait que les clients choisissent des blocs de programmation d'émissions à prix plus élevés, à l'augmentation des produits d'exploitation provenant des services de télé à la carte et aux majorations de prix appliquées au cours du dernier exercice. En 2006, nous avons maintenu notre discipline en matière de prix en appliquant une majoration de 2 \$ au début de l'exercice à notre bloc de programmation numérique standard pour tous les clients actuels n'ayant pas signé de contrat

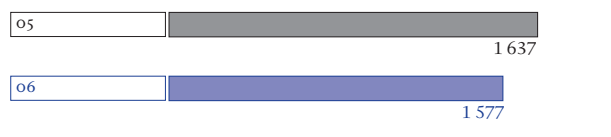
et en augmentant, en mai, les frais d'accès au système de 3 \$ par mois pour une partie de nos abonnés. L'augmentation d'un exercice à l'autre du PMU a été partiellement neutralisée par les crédits plus substantiels accordés aux clients pour la location de décodeurs et la programmation, ainsi que par l'augmentation des rabais relatifs à la fidélisation.

Perspectives pour 2007

En 2007, la croissance des produits d'exploitation des services vidéo devrait se maintenir, soutenue par l'augmentation continue de notre clientèle d'abonnés et d'autres améliorations du PMU, qui devraient être réalisées grâce à l'incidence des majorations de prix appliquées en 2006, à l'application d'autres majorations de prix en 2007 et à la vente d'une proportion plus importante de programmation à prix particulièrement élevés et de télévision haute définition. Nous continuerons d'exploiter nos services vidéo dans le cadre de la stratégie globale d'implantation de produits multiples dans chaque foyer de notre secteur Résidentiel, ce qui nous permettra de maximiser la rentabilité et la fidélisation de nos abonnés actuels et d'accroître la pénétration de nos services de croissance. La qualité et la valeur de nos services vidéo, combinées aux points forts de notre offre de produits multiples, devraient nous aider à nous défendre avec efficacité contre la concurrence des câblodistributeurs pour tous les produits et services. Nous continuerons d'investir dans notre plateforme de télévision IP et de développer des services et des capacités additionnels dans toutes les plateformes de services vidéo afin de préserver, dans l'avenir, notre position concurrentielle dans le marché. Le lancement de notre service de télévision IP va bon train, soutenu par le déploiement continu de notre réseau de fibre optique jusqu'aux nœuds, qui permettra à notre réseau IP d'atteindre les vitesses nécessaires pour offrir l'expérience vidéo exceptionnelle que la télévision IP fait miroiter. Par ailleurs, les jalons récemment franchis avec nos essais du service et la progression de nos négociations avec Microsoft et d'autres fournisseurs clés nous permettront de rendre le service disponible à d'autres clients que les groupes de clients pilotes utilisant actuellement le service à Toronto et à Montréal.

Ventes d'équipements terminaux et divers

PRODUITS D'EXPLOITATION DES VENTES D'ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DIVERS (en millions \$)



Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements terminaux et divers ont diminué de 3,7 % pour s'établir à 1 577 millions \$ en 2006, contre 1 637 millions \$ en 2005. La baisse d'un exercice à l'autre traduit la diminution des

ventes d'équipement téléphonique traditionnel aux grandes entreprises et aux PME clientes, l'incidence négative d'une décision du CRTC relative aux frais que nous imputons aux fournisseurs de services locaux concurrentiels pour la co-implantation dans les centres de commutation de Bell Canada et la diminution des ventes d'équipement sans fil chez Bell Mobilité ainsi que celle des ventes de décodeurs vidéo chez Bell ExpressVu. La contribution non récurrente aux produits d'exploitation de 2005 découlant de la vente de nos solutions de téléconférence aux États-Unis et d'un contrat pour aider à restaurer le service de télécommunications dans les régions des États-Unis touchées par l'ouragan Katrina a également eu un effet sur le recul, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation. Ces facteurs ont été en partie compensés par l'augmentation des ventes de produits et de services de TI de la division xWave de Bell Aliant et la croissance des ventes d'équipement de télécommunications découlant du programme d'achat de PC de Bell Aliant.

Gestion financière et des capitaux

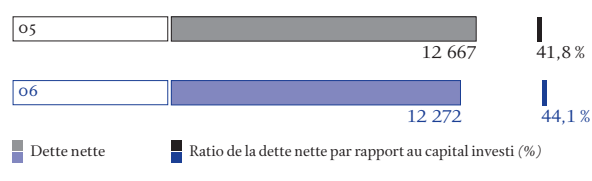
La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital indique la proportion de notre actif net qui est financée par les titres d'emprunt et les titres de participation.

	2006	2005
Tranche à court terme de la dette à long terme	986	1 161
Dette à long terme	11 867	11 855
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(581)	(349)
Total de la dette nette	12 272	12 667
Part des actionnaires sans contrôle	2 180	2 898
Total des capitaux propres	13 367	14 721
Total du capital investi	27 819	30 286
Ratio de la dette nette par rapport au capital investi	44,1 %	41,8 %
Données liées aux actions en circulation (en millions)		
Actions ordinaires	807,6	927,3
Options sur actions	24,2	27,3

DETTE NETTE ET RATIO DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AU CAPITAL INVESTI (en millions \$)



Notre ratio de la dette nette par rapport au capital investi était de 44,1 % à la fin de 2006, comparativement à 41,8 % à la fin de 2005. Cette situation résulte d'une diminution du total des capitaux propres et de la part des actionnaires sans contrôle, en partie compensée par une dette nette moins élevée.

La dette nette a diminué de 395 millions \$ pour s'établir à 12 272 millions \$ en 2006, principalement en raison :

- des flux de trésorerie disponibles de 708 millions \$
- du montant de 2 087 millions \$ provenant des activités abandonnées, se rapportant principalement aux éléments suivants :
 - le produit net de 665 millions \$ découlant de la vente de notre placement dans CTVglobemedia, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CTVglobemedia de 35 millions \$
 - le remboursement de capital par CTVglobemedia de 607 millions \$ dans le cadre de la restructuration de son capital
 - le produit net de 849 millions \$ découlant de la cession de CGI, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$ et le montant de 21 millions \$ engagé pour l'exercice des bons de souscription de CGI
 - le remboursement de capital par BCI d'un montant de 156 millions \$, contrebalancé par l'apport de 61 millions \$ versé par BCE à BCI visant à remplir son obligation relative à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de l'exercice précédent
 - des flux de trésorerie de 23 millions \$ provenant des activités de CTVglobemedia

Ces éléments ont été en partie contrebalancés par :

- le rachat et l'annulation par BCE de 45 millions de ses actions ordinaires en circulation, pour un montant de 1,2 milliard \$
- une augmentation des placements de 304 millions \$
- le rachat d'actions privilégiées par Bell Aliant pour un montant de 175 millions \$
- le rachat d'actions privilégiées par Bell Nordiq pour un montant de 60 millions \$
- le rachat d'actions privilégiées par Télésat pour un montant de 50 millions \$
- les obligations d'un montant de 267 millions \$ en vertu de contrats de location-acquisition additionnels
- les coûts de 255 millions \$ relatifs à la formation de Bell Aliant.

La part des actionnaires sans contrôle a diminué de 718 millions \$, en 2006, en raison principalement :

- du montant de 552 millions \$ relatif à la déconsolidation de CTVglobemedia
- du montant de 279 millions \$ relatif au remboursement de capital effectué dans le cadre de la restructuration du capital de CTVglobemedia
- du rachat d'actions privilégiées par Bell Aliant pour un montant de 175 millions \$
- du rachat d'actions privilégiées par Bell Nordiq pour un montant de 60 millions \$

- du rachat d'actions privilégiées par TéléSAT pour un montant de 50 millions \$

Ces éléments ont été en partie compensés par l'augmentation de 469 millions \$ de la part des actionnaires sans contrôle chez Bell Aliant par suite de la réduction de notre participation après la formation de Bell Aliant.

Le total des capitaux propres a diminué de 1 354 millions \$ pour s'établir à 13 367 millions \$ en 2006. Cette diminution est principalement imputable au rachat, par BCE Inc., de 45 millions de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et à une réduction de 75,8 millions du nombre d'actions ordinaires en circulation, concurremment avec la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc. Cette situation a été en partie compensée par une augmentation de 420 millions \$ du bénéfice net excédentaire des dividendes déclarés et par une diminution découlant du fait que le prix d'acquisition des actions ordinaires annulées en 2006 était supérieur à l'excédent sur le capital déclaré des actions ordinaires.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Nous avons 807,6 millions d'actions ordinaires en circulation à la fin de 2006, soit une diminution de 119,7 millions par rapport à 2005, découlant du rachat par BCE Inc. de 45 millions de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et d'une réduction par BCE Inc. de 75,8 millions du nombre d'actions ordinaires en circulation concurremment avec une distribution de parts de fiducie de Bell Aliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc.

Le nombre d'options sur actions en cours à la fin de 2006 s'est établi à 24,2 millions, soit une diminution de 3,1 millions par rapport à 2005. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en cours au 31 décembre 2006 était de 33 \$. Du total des options sur actions en cours au 31 décembre 2006, 16,6 millions pouvaient être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 35 \$. En 2006 :

- 0,5 million d'options sur actions ont été attribuées
- 1,2 million d'options attribuées antérieurement ont été exercées
- 2,3 millions d'options attribuées antérieurement avaient expiré ou étaient déchuës.

Depuis 2004, l'exercice de la plupart des options sur actions attribuées est conditionnel à la réalisation de certains objectifs de rendement précis.

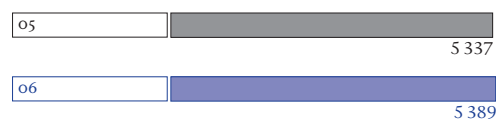
FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des flux de trésorerie de BCE pour 2006 et 2005.

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 389	5 337
Dépenses en immobilisations	(3 133)	(3 357)
Autres activités d'investissement	(2)	39
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(1 169)	(1 195)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	(84)	(86)
Dividendes en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(293)	(169)
Flux de trésorerie disponibles	708	569
Acquisitions d'entreprises Bell Aliant	(71)	(228)
Augmentation des placements	(255)	-
Diminution des placements	(304)	(233)
Émission d'actions ordinaires	64	17
Rachat d'actions ordinaires	29	25
Remboursement net d'instruments d'emprunt	(1 241)	-
Activités de financement de filiales avec des tiers	(432)	(47)
Autres activités de financement	(292)	(77)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	(157)	(64)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 087	103
	136	65

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (en millions \$)



Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 5 389 millions \$ en 2006, une augmentation de 52 millions \$, ou de 1,0 %, comparativement à 5 337 millions \$ en 2005. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation reflètent l'incidence favorable :

- d'une amélioration du bénéfice selon la comptabilité de caisse découlant de l'augmentation du BAIIA
- d'une diminution des prestations de retraite et autres prestations découlant d'un régime d'avantages sociaux
- d'une diminution de 25 millions \$ des paiements d'intérêts
- d'une amélioration au chapitre du fonds de roulement.

Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par :

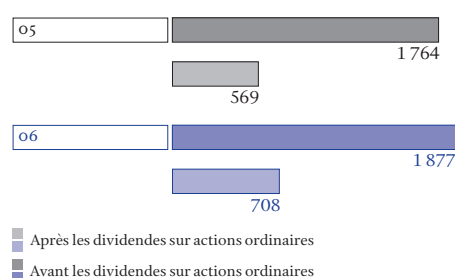
- une diminution de 245 millions \$ du produit découlant de la vente de débiteurs
- les montants compensatoires de 67 millions \$ accordés à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés à la suite de l'acquisition de l'ensemble des unités d'actions restreintes octroyées pour la période de rendement de deux ans qui

s'est terminée à la fin de 2005, en fonction de l'atteinte d'objectifs d'exploitation établis dès le début du programme, il y a deux ans

- les paiements de 66 millions \$ relativement au règlement sur l'équité salariale annoncé au deuxième trimestre de 2006.

Flux de trésorerie disponibles

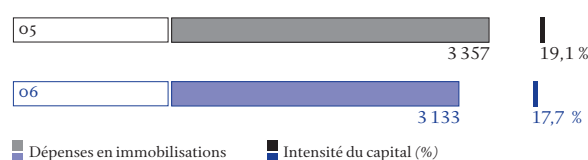
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (en millions \$)



Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 708 millions \$ en 2006, en hausse de 139 millions \$, ou de 24 %, par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 569 millions \$ en 2005. L'augmentation de 52 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation décrite précédemment a également été touchée par la diminution de 224 millions \$ des dépenses en immobilisations, en partie contrebalancée par l'augmentation de 124 millions \$ des dividendes versés aux actionnaires sans contrôle, surtout à l'égard des distributions effectuées par Bell Aliant, et par le produit d'assurance de 30 millions \$ reçu par TéléSAT en 2005.

Dépenses en immobilisations

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (en millions \$)



En 2006, nous avons continué d'investir des fonds afin d'étendre et de mettre à niveau nos réseaux, d'augmenter l'accès et les capacités large bande et de répondre à la demande des clients pour de nouveaux services. Les dépenses en immobilisations se sont établies à 3 133 millions \$ en 2006 pour BCE, soit 6,7 % de moins que les dépenses en immobilisations de 3 357 millions \$ en 2005. De même, les dépenses en immobilisations de Bell Canada ont diminué de 6,3 % pour l'exercice, pour s'établir à 2 921 millions \$. L'écart qui existe entre les dépenses en immobilisations de BCE et celles de Bell Canada reflète les dépenses liées à la construction de satellites chez TéléSAT.

En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations totales de BCE ont diminué pour s'établir à 17,7 % en 2006, contre 19,1 % l'exercice précédent, tandis que l'intensité du capital de Bell Canada a diminué de 1,3 point de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 16,8 %.

Nos dépenses en immobilisations en 2006 reflètent la réduction des dépenses relatives aux secteurs de services traditionnels de notre entreprise, nos efforts étant de plus en plus concentrés sur les priorités stratégiques clés dans nos secteurs de croissance. Nos priorités stratégiques clés pour 2006 comprenaient :

- l'expansion de la place que nous occupons dans le marché de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds pour fournir un accès large bande à plus haute vitesse
- l'expansion continue de notre réseau de données mobile haute vitesse sans fil EVDO
- l'investissement dans notre plateforme de télévision IP
- les améliorations apportées à la qualité et à l'ampleur de nos réseaux sans fil et DSL.

La diminution de nos dépenses en immobilisations en 2006 découle également de la réduction des dépenses liées aux infrastructures et aux systèmes de TI soutenant à la fois notre programme de réduction des coûts et nos initiatives de productivité, de la diminution des dépenses chez Bell Aliant ainsi que de l'achèvement, en 2005, du réseau SuperNet.

En 2007, notre objectif est de maintenir le ratio d'intensité du capital de Bell Canada près de son niveau de 2006. Nous prévoyons une légère augmentation des dépenses en immobilisations globales, dans la foulée de nos efforts constants pour accroître les investissements à l'égard de nos priorités stratégiques clés, y compris la croissance des services sans fil et l'amélioration des réseaux, l'expansion de la place que nous occupons dans le marché de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds, le déploiement de la télévision IP ainsi que la qualité globale des réseaux et du service.

Autres activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'investissement ont diminué de 41 millions \$ pour s'établir à 2 millions \$ en 2006, comparativement à des flux de trésorerie provenant des autres activités d'investissement de 39 millions \$ en 2005, surtout en raison du produit d'assurance reçu par TéléSAT en 2005.

Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires

En 2006, BCE Inc. a versé un dividende de 1,32 \$ par action ordinaire, soit le même dividende que celui qui a été versé en 2005. La diminution de 26 millions \$ du total des dividendes en espèces versés en 2006 découle directement de la diminution du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. à la date de déclaration du dividende par suite de l'offre publique de rachat dans le cours normal des

activités de BCE Inc. annoncée le 1^{er} février 2006, et de la réduction du nombre d'actions ordinaires en circulation le 10 juillet 2006, concurrentement avec la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant aux actionnaires de BCE Inc.

En février 2007, le conseil d'administration de BCE Inc. a approuvé une augmentation du dividende annuel versé sur les actions ordinaires de 11 % ou de 0,14 \$ l'action ordinaire. Les dividendes trimestriels correspondent à 0,365 \$ l'action ordinaire, comparativement à 0,33 \$ l'action ordinaire en 2006.

Dividendes en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle

Les dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle se sont établis à 293 millions \$ en 2006, soit une hausse de 124 millions \$ ou 73 %, comparativement à 169 millions \$ en 2005, surtout en raison des distributions en espèces versées par Bell Aliant à ses porteurs de parts à partir du deuxième semestre de 2006, par suite de la formation de la fiducie.

Acquisitions d'entreprises

Nous avons investi 71 millions \$ en 2006 dans diverses acquisitions d'entreprises.

Nous avons investi 228 millions \$ dans des acquisitions d'entreprises en 2005. Il s'agissait principalement :

- de l'acquisition par Bell Canada de Nexxlink Technologies Inc. pour un montant de 74 millions \$
- de l'acquisition de NR Communications par Bell Canada pour un montant de 60 millions \$
- d'autres acquisitions d'entreprises, principalement par Bell Canada, totalisant 94 millions \$.

Bell Aliant

Les flux de trésorerie affectés au paiement des coûts liés à la formation de Bell Aliant se sont élevés à 255 millions \$ en 2006. Cette somme comprenait un montant de 133 millions \$ au titre des coûts de transaction se rapportant principalement à la convention de placement et aux honoraires professionnels et de conseil, et un montant de 122 millions \$ par suite de la prime payée au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant.

Augmentation des placements

Les flux de trésorerie affectés aux placements, de 304 millions \$ en 2006, ont augmenté de 71 millions \$ ou de 30 % par rapport à 233 millions \$ en 2005. En 2006, l'activité a trait principalement à notre placement additionnel de 84 millions \$ US dans Clearwire Corporation (Clearwire), une société fermée offrant des services évolués de communications par réseau IP à large bande sans fil, afin de maintenir notre participation de 12 % dans la société. Télésat a augmenté de 15 millions \$ ses placements à court terme.

L'activité en 2005 a trait principalement à notre placement de 100 millions \$ US pour obtenir une participation approximative de 12 % dans Clearwire au premier trimestre de 2005 et à l'augmentation de 63 millions \$ des placements à court terme de Télésat.

Diminution des placements

Les flux de trésorerie provenant des placements, de 64 millions \$ en 2006, ont augmenté de 47 millions \$ comparativement à 17 millions \$ en 2005, principalement du fait de la vente de placements à court terme de 64 millions \$ chez Télésat.

Rachat d'actions ordinaires

Au total, en 2006, BCE Inc. a racheté à des fins d'annulation 45 millions d'actions ordinaires, soit environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation, au coût total de 1 241 millions \$, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2006. Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a également annoncé son intention de reconduire son programme de rachat d'actions pendant encore douze mois afin de racheter une tranche additionnelle d'environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui représente une valeur estimative dépassant 1 milliard \$. Le 6 février 2007, la société a reçu de la Bourse de Toronto l'acceptation de son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison d'une dette à court terme et d'une dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires et d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme.

En 2006, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 432 millions \$, déduction faite des émissions, y compris les remboursements suivants :

- BCE Inc. a remboursé des titres d'emprunt pour un montant de 1 350 millions \$
- Bell Canada a remboursé des titres d'emprunt pour un montant de 463 millions \$
- Bell Aliant a remboursé des débetures et des obligations pour un montant de 785 millions \$
- Télésat a remboursé des effets à payer pour un montant de 150 millions \$
- nous avons effectué d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition.

Cette situation a été en partie compensée par le prélèvement de 1 235 millions \$ de Bell Aliant de ses facilités de crédit et par l'émission de titres d'emprunt pour un montant de 1 250 millions \$.

En 2005, nous avons remboursé des titres d'emprunt pour un montant de 47 millions \$, déduction faite des émissions. Les remboursements comprenaient un montant de 750 millions \$ de débentures en ce qui a trait à Bell Canada et d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition. Les émissions comprenaient un montant de 900 millions \$ de débentures en ce qui a trait à Bell Canada.

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

En 2006, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 2 087 millions \$. Ils étaient constitués principalement :

- du produit net de 665 millions \$ découlant de la vente de notre placement dans CTVglobemedia, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CTVglobemedia de 35 millions \$
- du remboursement de capital par CTVglobemedia de 607 millions \$ dans le cadre de la restructuration de son capital
- du produit net de 849 millions \$ découlant de la cession de CGI, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$ et par le montant de 21 millions \$ engagé pour l'exercice des bons de souscription de CGI
- du remboursement de capital par BCI d'un montant de 156 millions \$, contrebalancé par l'apport de 61 millions \$ versé par BCE à BCI visant à remplir son obligation relative à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de l'exercice précédent

- des flux de trésorerie de 23 millions \$ provenant des activités de CTVglobemedia.

En 2005, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 103 millions \$ et ils étaient constitués principalement des flux de trésorerie provenant des activités de CTVglobemedia et de CGI.

COTES DE CRÉDIT

Les taux d'intérêt que nous payons sont partiellement établis en fonction de la qualité de nos cotes de crédit, qui étaient toutes élevées au 7 mars 2007. Avoir des cotes de crédit élevées signifie habituellement que, lorsque nous empruntons, nous pouvons obtenir de meilleurs taux d'intérêt que les entreprises qui ont des cotes de crédit plus faibles. BCE Inc. et Bell Canada ont des cotes de perspectives stables de DBRS⁽²⁾, Moody's⁽³⁾ et Fitch⁽⁴⁾ et une cote de perspectives négatives de S&P⁽¹⁾.

Le tableau qui suit présente les principales cotes de crédit de BCE Inc. et de Bell Canada au 7 mars 2007. Le 12 décembre 2006, S&P a retiré les cotes de BCE Inc. et de Bell Canada de la catégorie sous observation (CreditWatch) et a confirmé leurs cotes; DBRS a retiré les cotes de la dette à long terme et des actions privilégiées de BCE Inc. et de Bell Canada de la catégorie sous examen et a confirmé leurs cotes; Moody's a confirmé les cotes de BCE Inc. et de Bell Canada; quant à Fitch, elle a confirmé les cotes de BCE Inc. et de Bell Canada le 11 octobre 2006.

	BCE INC.			
	S&P ⁽¹⁾	DBRS ⁽²⁾	MOODY'S ⁽³⁾	FITCH ⁽⁴⁾
Papier commercial	A-1 (faible)	R-1 (faible)	P-2	-
Effets commerciaux prorogéables	-	R-2 (élevée)	-	-
Dette à long terme	BBB+	A (faible)	Baa2	BBB+
Actions privilégiées	P-2	Pfd-2 (faible)	-	-
	BELL CANADA			
	S&P ⁽¹⁾	DBRS ⁽²⁾	MOODY'S ⁽³⁾	FITCH ⁽⁴⁾
Papier commercial	A-1 (faible)	R-1 (faible)	P-2	-
Effets commerciaux prorogéables	-	R-1 (faible)	-	-
Dette à long terme	A-	A	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB+	BBB (élevée)	Baa2	BBB

(1) Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc.

(2) Dominion Bond Rating Services Limited

(3) Moody's Investors Service, Inc.

(4) Fitch Ratings Ltd.

LIQUIDITÉ

En 2007, nous prévoyons générer suffisamment d'encaisse de nos activités d'exploitation pour couvrir les dépenses en immobilisations et les dividendes. En d'autres mots, notre objectif est de dégager des flux de trésorerie disponibles en 2007.

Nous prévoyons rembourser les obligations contractuelles échéant en 2007, y compris le remboursement de notre dette impayée et les rachats d'actions sur le marché à même l'encaisse ou les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ou au moyen de l'émission de nouveaux titres d'emprunt et de la vente d'actifs non essentiels.

Besoins de liquidités

En 2007, nous aurons besoin de liquidités surtout pour couvrir les dépenses en immobilisations, les paiements de dividendes, la capitalisation des régimes de retraite, le règlement d'obligations contractuelles et de la dette impayée, les rachats d'actions sur le marché et d'autres besoins de trésorerie.

Dépenses en immobilisations

Nous avons consacré 3,1 milliards \$ aux dépenses en immobilisations en 2006, ce qui représente 17,7 % de nos produits d'exploitation pour l'exercice. Les dépenses en immobilisations pour Bell Canada se sont établies à 2,9 milliards \$ en 2006, ce qui représente 16,8 % des produits d'exploitation

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2006, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacune des cinq prochains exercices et après 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	PAR LA SUIITE	TOTAL
Dette à long terme (à l'exclusion des contrats de location-acquisition)	744	1 051	2 758	1 076	1 008	5 117	11 754
Effets à payer et avances bancaires	36	-	-	-	-	-	36
Contrats de location-acquisition	206	120	47	45	89	556	1 063
Contrats de location-exploitation	219	199	171	143	116	771	1 619
Engagements à l'égard des dépenses en immobilisations	202	116	46	4	3	49	420
Obligations d'achats	1 295	988	493	353	321	414	3 864
Autres passifs à long terme (y compris la tranche à court terme)	74	42	44	47	49	21	277
Total	2 776	2 516	3 559	1 668	1 586	6 928	19 033

La dette à long terme et les effets à payer et avances bancaires comprennent un montant de 1 344 millions \$ utilisé en vertu de nos facilités de crédit engagées et n'incluent pas des lettres de crédit de 444 millions \$. Le montant total disponible en vertu de ces facilités de crédit engagées et de nos programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, y compris le montant déjà utilisé, s'établit à 4,4 milliards \$. Les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles viennent à échéance en août 2009, et ces facilités de crédit, dans le cas de Bell Aliant, viennent à échéance en juillet 2011.

Les intérêts théoriques à payer sur les contrats de location-acquisition totalisent 474 millions \$.

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 275 millions \$ en 2006, de 312 millions \$ en 2005 et de 354 millions \$ en 2004.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements en matière de dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Les autres passifs à long terme présentés dans le tableau se rapportent :

de Bell Canada pour l'exercice. Pour 2007, nous visons le maintien du ratio de l'intensité du capital de Bell Canada à un niveau relativement proche de celui de 2006.

Capitalisation des régimes de retraite

Nous prévoyons faire une cotisation d'un montant d'environ 270 millions \$ à nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2007, sous réserve d'évaluations actuarielles en voie d'être finalisées. Nous prévoyons verser environ 100 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux en 2007. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 30 millions \$ aux régimes de retraite à cotisations déterminées en 2007. Du total des besoins en financement ci-dessus, une tranche d'environ 300 millions \$ se rapporte à Bell Canada.

- aux paiements futurs de Bell Canada pendant la durée résiduelle de son contrat avec Amdocs Canadian Managed Services, Inc., pour le développement du système de facturation de Bell Canada. Le montant total s'établissait à 204 millions \$ au 31 décembre 2006.

- aux paiements incitatifs reportés au titre de la performance des satellites de Télésat ainsi qu'aux paiements jalonnés reportés connexes, dont le montant total s'élevait à 73 millions \$ au 31 décembre 2006.

En date du 31 décembre 2006, nous avons d'autres passifs à long terme qui ne sont pas inclus dans le tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits et gains reportés sur actifs, et divers autres passifs à long terme.

Nous n'avons pas inclus l'obligation au titre des prestations constituées ni les passifs d'impôts futurs dans le tableau puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni le montant des sorties de fonds qui y sont liées, pour les raisons mentionnées ci-dessous :

- les cotisations futures aux régimes de retraite dépendent principalement de la situation de capitalisation de ceux-ci, qui varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles qui sont effectuées périodiquement, ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite

- les paiements futurs d'impôts dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les passifs d'impôts futurs.

Nous n'avons pas inclus les produits et gains reportés sur les actifs dans le tableau, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

Autres besoins de liquidités

Nos besoins de liquidités peuvent également être touchés par les risques d'illiquidité liés à nos éventualités, à nos arrangements hors bilan et à nos instruments dérivés. Il est possible que nous ne puissions quantifier tous ces risques.

Arrangements hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location-exploitation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risques de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu de tels engagements d'indemnisation dans le passé. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

Titrisation de créances

Bell Canada et Bell Aliant ont conclu des ententes qui leur procurent un moyen de financement plus attirant autre que le financement par emprunts.

En vertu de ces ententes, Bell Canada et Bell Aliant ont cédé des créances à des fiducies de titrisation pour un montant total de 1 320 millions \$.

Toutes les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs définis en matière de défaillance, de défaut et de ratio de rotation des créances, et doivent répondre à des critères minimaux relatifs aux cotes de crédit. En cas de défaut de ces créances, Bell Canada et Bell Aliant ne seraient plus en mesure de vendre leurs débiteurs et devraient trouver une autre source de financement.

Ces ententes constituent un volet important de notre structure du capital et de notre liquidité. Si nous n'avions pu compter sur ces ententes, nous aurions émis 1 320 millions \$ de titres d'emprunt ou de participation. Se reporter à la

note 11 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC

Se reporter à la rubrique *Cadre réglementaire* à la section *Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC* pour une analyse plus détaillée.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de taux d'intérêt et de change ainsi que notre risque à l'égard de la fluctuation du cours des actions ordinaires de BCE Inc. qui peuvent être émises en vertu de montants compensatoires spéciaux (MCS) et de nos unités d'actions à dividende différé. Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Comme nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés aux importants risques d'illiquidité qui en découlent.

La valeur comptable des instruments dérivés en cours correspondait à un passif net de 53 millions \$ au 31 décembre 2006. La juste valeur correspondait à un passif net de 96 millions \$. Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

Litiges

Nous nous trouvons mêlés à divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des réclamations et litiges en cours au 31 décembre 2006, d'après l'information actuellement disponible, la direction estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Pour obtenir une description plus détaillée des réclamations et litiges importants en cours au 31 décembre 2006, se reporter à la notice annuelle 2006 de BCE et la note 26 des états financiers consolidés.

Sources de liquidités

Nous ne prévoyons pas d'insuffisance de liquidités dans un avenir prévisible; cependant, nous comblerions toute insuffisance éventuelle au moyen des facilités de financement dont nous disposons actuellement.

Grâce à ces facilités de financement, ainsi qu'à notre bilan de plus en plus solide, nous disposons de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future. Au besoin, il nous est possible d'accroître nos sources de liquidités en procédant à l'émission de titres d'emprunt ou de participation additionnels, ou en vendant des actifs non essentiels, ce que nous pourrions faire pour soutenir le financement des acquisitions d'entreprises ou pour parer aux éventualités.

Le tableau ci-dessous est un résumé de nos marges de crédit, de nos facilités bancaires et de nos programmes d'emprunts sous forme de papier commercial en vigueur au 31 décembre 2006.

	ENGAGÉES	NON ENGAGÉES	TOTAL
Facilités de crédit sous forme de papier commercial ⁽¹⁾	1 711	2 000	3 711
Autres facilités de crédit ⁽²⁾	2 653	751	3 404
Total	4 364	2 751	7 115
Tranche utilisée ⁽²⁾	1 787	-	1 787
Tranche inutilisée	2 577	2 751	5 328

(1) Les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de BCE Inc. et de Bell Canada viennent à échéance en août 2009 et les facilités de crédit sous forme de papier commercial actuelles de Bell Aliant viennent à échéance en juillet 2011.

(2) Comprend des lettres de crédit de 444 millions \$.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant des marges de crédit engagées les appuyant. Le montant total en vertu de ces marges de crédit engagées disponibles, déduction faite des lettres de crédit, s'élevait à 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2006.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant n'avaient utilisé aucun montant en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial au 31 décembre 2006.

Bell Canada peut émettre des effets de catégorie E jusqu'à concurrence de 400 millions \$ en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Ces effets ne sont pas appuyés par des marges de crédit engagées et peuvent être prorogés dans certaines circonstances. Bell Canada n'avait aucun effet de catégorie E à payer au 31 décembre 2006.

Environnement concurrentiel

Nous sommes exposés à la vive concurrence que nous livrent nos concurrents traditionnels, ainsi que les nouveaux venus sur nos marchés. Nous livrons concurrence à des fournisseurs de services de télécommunications et de télévision. Nous livrons aussi concurrence à d'autres entreprises et industries, incluant des entreprises de câblodistribution et de logiciels, des sociétés Internet et divers fournisseurs de services réseau, comme des fournisseurs de systèmes d'information des entreprises et des intégrateurs de systèmes, et d'autres entreprises qui font affaire avec des clients, ou ont accès à ces derniers, par le truchement de divers réseaux de communication.

La concurrence nuit à nos stratégies d'établissement des prix et pourrait réduire nos produits d'exploitation et notre rentabilité. Elle pourrait également influencer sur notre capacité de conserver nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux. Nous sommes soumis à une pression constante pour maintenir la compétitivité de nos prix et de nos offres. La

modification de nos stratégies d'établissement des prix entraînant la majoration du prix de certains services ou produits, ou encore la modification des stratégies d'établissement des prix de nos concurrents, pourrait aussi influencer sur notre capacité d'attirer de nouveaux clients et de conserver nos clients actuels. Cela veut dire que nous devons être capables de prévoir les changements continus dans nos secteurs et nos marchés et de nous y adapter rapidement.

Même si nos concurrents comprennent déjà des entreprises locales et étrangères, le nombre de concurrents étrangers disposant de vastes ressources et installés au Canada pourrait s'accroître à l'avenir. Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a examiné les restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications et les entreprises de distribution de radiodiffusion. La suppression ou l'assouplissement des restrictions relatives à la propriété étrangère pourrait donner lieu à l'arrivée sur le marché canadien d'entreprises étrangères par la voie d'acquisitions ou de placements. Ainsi, nos concurrents pourraient obtenir plus facilement des capitaux ou de nouveaux concurrents d'envergure internationale pourraient faire leur entrée, ce qui intensifierait la pression concurrentielle. Il nous est impossible de prédire les mesures que pourrait adopter le gouvernement à la suite de ces examens, le cas échéant, ni quelle incidence elles auraient sur nous.

SERVICES SUR FIL ET SERVICES INTERURBAINS

Nous subissons une vive concurrence dans le secteur des services interurbains de la part, notamment, de fournisseurs de services de base, de fournisseurs de télécartes et de fournisseurs de services voix sur IP, ainsi que de concurrents traditionnels, comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous faisons également face à une concurrence multiplateforme accrue, les clients délaissant les services traditionnels pour se tourner vers de nouvelles technologies. Par exemple, dans nos activités sur fil, nous nous trouvons en concurrence avec des entreprises de services voix sur IP, de services sans fil et de services Internet, y compris les services de clavardage, de messagerie instantanée et de courriel. En particulier, il existe le risque que la substitution des services sur fil par les services sans fil s'accélère avec la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil (se reporter à la rubrique ci-dessous intitulée *Transférabilité des numéros de services sans fil*, pour obtenir plus de précisions sur la transférabilité des numéros de services sans fil).

Nous subissons également la pression concurrentielle des entreprises de câblodistribution, lesquelles offrent des services téléphoniques sur leurs réseaux. Même si nous prévoyons la stabilisation de nos pertes de lignes SAR en 2007, cette hypothèse pourrait être infirmée par le degré d'intensité déployée par nos concurrents câblodistributeurs dans la mise en œuvre de leur stratégie en matière de services téléphoniques. Cette hypothèse pourrait également

être infirmée par l'ampleur de la substitution des services sur fil par les services sans fil découlant de la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil. Une pression concurrentielle est également exercée par d'autres nouveaux concurrents, comme les services d'électricité. Ces autres technologies, produits et services font des percées importantes dans le marché de nos services traditionnels, lesquels représentent généralement nos activités générant les marges les plus élevées.

La substitution technologique, particulièrement la voix sur IP, a réduit les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents ayant consacré des ressources financières, commerciales, humaines et technologiques de beaucoup moindre importance de lancer rapidement de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra dans l'avenir; par conséquent, notre rendement financier pourrait en subir une incidence négative importante.

Les contrats visant les services interurbains offerts aux grandes entreprises font l'objet d'une intense concurrence. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. Ces concurrents sont souvent moins préoccupés que nous le sommes par la qualité du service ou par l'incidence sur les marges.

Ces facteurs ayant trait à la concurrence semblent indiquer que le nombre de nos clients des services traditionnels sur fil et nos volumes d'interurbains continueront de ralentir à l'avenir. Ce ralentissement réduira les économies d'échelle découlant de ces activités et entraînera, grâce à des réductions de coûts et par ricochet, un rétrécissement des marges bénéficiaires. Notre stratégie consiste à atténuer ces diminutions en préparant notre entreprise à offrir de nouveaux services de croissance. Les marges découlant des nouveaux services sont toutefois inférieures aux marges générées par nos services traditionnels. Si les produits tirés de nos services traditionnels diminuent plus rapidement que le taux de croissance des produits tirés de nos produits plus récents, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur notre rendement financier. Le lancement de nouveaux produits et services de croissance sur le marché est une entreprise forcément risquée, car il faut engager des dépenses en immobilisations et autres investissements, alors que la demande pour ces produits ou services est incertaine. Cela peut également nous obliger à livrer concurrence dans des secteurs autres que nos activités principales de connectivité, à des fournisseurs de services en technologie de l'information très compétents. Le lancement de nouveaux produits ou services peut être retardé ou annulé du fait que le capital disponible pour des investissements a diminué.

ACCÈS INTERNET

Nous faisons concurrence à des entreprises de câblodistribution et des fournisseurs de service Internet (FSI) pour la prestation de services d'accès Internet de base et à large bande,

ainsi que de services connexes. En particulier, la concurrence que nous livrent les entreprises de câblodistribution a été principalement dirigée sur l'accroissement de la bande passante et la diminution des prix des services groupés.

Les services d'électricité municipaux continuent de développer et de commercialiser des services se trouvant directement en concurrence avec les services d'accès Internet de Bell Canada. Les activités de développement dans les services sans fil sur large bande sont également susceptibles d'aviver la concurrence dans certaines régions géographiques. Le rendement financier de nos activités dans le domaine des services d'accès Internet pourrait en subir une incidence négative importante.

Il existe le risque que, si le déploiement de notre technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds est plus lent que prévu actuellement dans notre plan d'affaires, le taux de désabonnement de notre service Internet large bande augmente à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, ce qui aurait un effet négatif sur le nombre prévu d'abonnés au service Internet en 2007. Compte tenu de la croissance rapide des applications vidéo sur Internet, nous sommes également exposés au risque de devoir engager des dépenses en immobilisations importantes pour fournir une capacité supplémentaire sur notre réseau Sympatico et d'être éventuellement incapables de récupérer initialement les coûts auprès des abonnés à cause des tarifs à court terme pratiqués par nos concurrents pour des services Internet équivalents. Nos résultats d'exploitation pourraient en subir une incidence négative importante.

SERVICES SANS FIL

L'industrie canadienne des télécommunications sans fil est elle aussi très concurrentielle. Nous sommes directement en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sans fil, notamment des revendeurs désignés par l'expression « exploitants de réseau virtuel mobile », dont la commercialisation de produits et de services, les prix et la mise en marché sont audacieux, ainsi qu'avec des fournisseurs de services sur fil. Nous nous attendons à ce que la concurrence s'intensifie avec la mise au point de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services. En outre, la concurrence pourrait également s'intensifier, car Industrie Canada a signalé son intention d'amorcer une consultation qui pourrait entraîner l'attribution de licences de service mobile supplémentaires (se reporter à la rubrique qui suit plus loin, intitulée *Spectre de fréquences pour le service mobile*, pour obtenir plus de précisions à ce sujet). De surcroît, la transférabilité des numéros de services sans fil pourrait faire augmenter le taux de désabonnement à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles et pourrait négativement toucher nos estimations concernant le nombre prévu de nos abonnés des services sans fil en 2007.

VIDÉO

Bell ExpressVu est en concurrence directe avec un autre fournisseur de services de télévision par SRD et avec des sociétés de câblodistribution dans tout le Canada. Ces sociétés de câblodistribution ont perfectionné leurs réseaux, leurs systèmes d'exploitation et leurs services, ce qui a renforcé leur compétitivité. Cela pourrait avoir un effet négatif important sur le rendement financier de Bell ExpressVu et de Bell Canada.

Cadre réglementaire

DÉCISIONS DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Par exemple, dans bon nombre de décisions, le CRTC tente de maintenir un équilibre entre, d'une part, les demandes des concurrents relativement à l'accès aux installations, comme les réseaux de télécommunications et les installations de commutation et de transmission et d'autres éléments de l'infrastructure réseau des entreprises de téléphone titulaires, et, d'autre part, les droits des entreprises de téléphone titulaires de jouir d'une marge de manœuvre raisonnable pour affronter la concurrence. Il existe un risque que les décisions du CRTC, et en particulier les décisions portant sur les prix auxquels nous devons fournir cet accès, aient une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Les décisions d'organismes de réglementation comme le CRTC, et les démarches les faisant intervenir, sont décrites en détail ci-dessous ainsi qu'à la rubrique *Cadre réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités* dans la notice annuelle 2006 de BCE.

RAPPORT FINAL DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 22 mars 2006, le groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications (le groupe d'étude), un groupe d'experts nommés par le ministre de l'Industrie et dont le mandat est d'examiner les politiques et le cadre de réglementation des télécommunications au Canada, et de faire des recommandations, a produit un rapport final. Ce rapport, constitué de plus de 100 recommandations, réclame d'importants changements quant à la structure et à la nature de la réglementation des télécommunications au Canada.

Le groupe d'étude exige, dans son rapport, que de nombreux changements soient apportés au cadre réglementaire, qui pourraient avoir une incidence importante sur notre rendement de l'exploitation. L'idée maîtresse du rapport est que l'état de la concurrence a progressé à un point tel au Canada que le CRTC, du moins en ce qui concerne la réglementation économique, devrait lever la plupart de ses règlements en vigueur et plutôt s'appuyer sur les forces du marché.

Le groupe d'étude demande que des changements soient apportés à court terme à la réglementation, au moyen d'une panoplie de programmes du gouvernement fédéral et, de manière plus significative, par l'intermédiaire d'instructions en matière de politique. Cet instrument permettrait au Cabinet d'imposer au CRTC des instructions obligatoires en matière de politique générale. Le groupe d'étude a également demandé que d'importants changements soient apportés à la *Loi sur les télécommunications*.

Le groupe d'étude recommande également l'assouplissement des restrictions canadiennes quant à la propriété étrangère qui s'appliquent aux entreprises de télécommunications. En plus des recommandations portant sur la réglementation des services sur fil, le groupe d'étude formule également un certain nombre de recommandations qui, de façon séparée, traitent de questions liées à la réglementation des services sans fil au Canada. Celles-ci comprennent entre autres une recommandation visant l'utilisation continue de mécanismes de réglementation comme les plafonds du spectre (limites d'agrégation) dans les cas de spectres restreints, afin de donner la possibilité à de nouveaux concurrents d'acquiescer un spectre, et donc d'offrir un choix plus étendu de fournisseurs de services. D'autres recommandations portant sur l'accès concurrentiel aux antennes destinées aux services sans fil et aux structures de soutien pourraient faciliter l'entrée de concurrents dans le marché canadien des services sans fil. Si elles sont mises en œuvre, l'incidence cumulée de ces recommandations pourrait accroître l'intensité de la concurrence dans l'environnement des services sans fil au sein duquel nous exerçons nos activités.

INSTRUCTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE

Le 13 juin 2006, le ministre de l'Industrie a déposé devant les deux Chambres du Parlement des instructions en matière de politique proposées que le Cabinet transmettra au CRTC. Le 14 décembre 2006, les instructions en matière de politique que le Cabinet a transmises au CRTC (les instructions) sont entrées en vigueur. Ces instructions invitent le CRTC à « miser sur le libre jeu du marché autant que possible » et à adopter des règlements « qui ne font obstacle au libre jeu du marché concurrentiel que dans la mesure minimale nécessaire ». Le CRTC est tenu de suivre les instructions lorsqu'il prend ses décisions. Cependant, les instructions en matière de politique sont de nature générale et n'ont pas pour but d'orienter les décisions du CRTC dans quelque dossier que ce soit.

ENGAGEMENT EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9, dans laquelle il conclut sur les moyens que doivent prendre les entreprises de téléphone titulaires pour régler les soldes cumulés de leur compte de report. Le 1^{er} septembre 2006, Bell Canada et Bell Aliant ont présenté leurs propositions portant sur le règlement des soldes cumulés de leur

compte de report. Si elles sont approuvées par le CRTC, les propositions auraient pour effet d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications (5 % du solde estimatif), et d'offrir un accès à large bande à quelque 220 000 clients potentiels répartis dans 264 collectivités en Ontario et au Québec, où ce service ne serait pas autrement disponible sur une base commerciale.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-15 amorçant une instance en vue d'évaluer ces propositions. Une décision dans le cadre de cette instance devrait être rendue en janvier 2008.

Le solde cumulé du compte de report de Bell Canada est estimé à 479 millions \$ au 31 décembre 2006, et son engagement futur annualisé, à environ 24 millions \$. Au 31 décembre 2006, le solde cumulé du compte de report de Bell Aliant est estimé à 8 millions \$, sans engagement futur annualisé estimatif.

En raison de la nature et du nombre des incertitudes qui demeurent relativement à l'utilisation du solde cumulé du compte de report, nous ne sommes pour l'instant pas en mesure d'estimer l'incidence qu'aura la décision du CRTC sur nos résultats financiers.

EXAMEN DU CADRE DE PLAFONNEMENT DES PRIX

Le 9 mai 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-5, amorçant une instance en vue d'établir le cadre de plafonnement des prix qui remplacera le cadre actuel se terminant le 31 mai 2007. Le 10 juillet 2006, Bell Canada, Bell Aliant et Saskatchewan Telecommunications ont déposé une proposition de cadre de prix qui reflète les changements importants qui sont survenus dans le secteur. Le cadre proposé entrerait en vigueur le 1^{er} juin 2007 et s'appliquerait pour une période de deux ans.

Nous avons proposé que le plafonnement des prix soit banni dans les zones où les services sont offerts par l'entremise d'autres installations, ce qui permettrait aux consommateurs et à la concurrence dans ces zones d'orienter les prix du marché. Dans les zones où d'autres installations ne sont pas disponibles, nous avons proposé que les prix du service demeurent assujettis à la réglementation, en prévoyant le plafonnement des prix, en moyenne, aux niveaux actuels. Conformément aux deux recommandations du groupe d'étude, publiées en mars 2006, ainsi qu'aux instructions en matière de politique, notre proposition entraverait le moins possible le libre jeu du marché. Les éléments d'information sur lesquels s'appuient les entités ont fait l'objet d'un interrogatoire et d'une audience publique qui s'est tenue à cet égard en octobre 2006. Le CRTC a l'intention de publier une décision sur cette instance d'ici le 30 avril 2007.

Il existe un risque que le CRTC rejette nos propositions, soit de laisser agir au maximum le libre jeu du marché, et continue de restreindre notre latitude en matière de commercialisation, entravant ainsi notre capacité de nous ajuster au libre jeu du marché.

EXAMEN DU CADRE DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES SERVICES DE GROS

Tel que l'exigent les instructions en matière de politique, le 9 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-14, dans lequel il amorce une instance pour revoir en profondeur le cadre de réglementation qui oblige les entreprises de téléphone titulaires à fournir aux concurrents un accès aux services de gros relativement à certains services de télécommunications. Dans le cadre de cet examen, le CRTC examinera la définition appropriée des services essentiels et les principes de tarification applicables à de tels services. Par ailleurs, la réglementation appliquée aux services non essentiels sera également étudiée, le cas échéant. Le CRTC prévoit rendre une décision finale au mois de juillet 2008. Rien ne garantit que le CRTC rendra une décision favorable.

SERVICES D'ACCÈS AU RNC

Le 3 février 2005, le CRTC a rendu publique la Décision de télécom 2005-6 qui porte sur les services d'accès au RNC. La décision précise les tarifs, les modalités et les conditions liés aux services d'accès au réseau numérique fournis par Bell Canada, Bell Aliant et d'autres entreprises de téléphone titulaires aux entreprises de téléphone concurrentes. Le CRTC a décidé que les services d'accès au RNC devraient comprendre, en plus des services d'accès au réseau numérique, ceux se rapportant aux installations de transport numérique intracirconscription, aux installations de transport numérique intercirconscription dans certaines régions métropolitaines, au multiplexage et aux liaisons de co-implantation (services d'accès au RNC élargis). Cette décision a touché Bell Canada et Bell Aliant à titre de fournisseurs de services d'accès au RNC dans leurs territoires d'exploitation respectifs, et à titre d'acheteurs de ce type de services ailleurs au Canada.

Cette décision comporte deux aspects financiers importants qu'il convient de souligner :

- les tarifs de tous les nouveaux services d'accès au RNC ont été appliqués sur une base prospective à la date où la décision a été rendue, et Bell Canada et Bell Aliant seront libérées de certaines de leurs obligations à même le compte de report pour la baisse de revenus résultant de cette décision
- les obligations de Bell Canada et Bell Aliant en vertu du compte de report seront également diminuées au titre de l'application rétroactive des tarifs réduits liés aux services d'accès au RNC qui ont été fixés aux tarifs provisoires avant la décision.

Le 2 février 2007 et le 15 février 2007, le CRTC a publié les Décisions de télécom 2007-6 et 2007-10, respectivement, portant sur les questions non réglées de la Décision de télécom 2005-6 liée aux modalités des services d'accès au RNC. Dans ces décisions, le CRTC a établi que certaines composantes des services de détail ne s'appliquent pas aux services d'accès au RNC. Bell Canada et Bell Aliant seront indemnisées à même le compte de report pour leur application de remboursements rétroactifs et pour leurs diminutions de tarifs sur une base prospective.

ABSTENTION DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES LOCAUX

Le 6 avril 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-15, qui établit le cadre de l'abstention de réglementation à l'égard des services téléphoniques locaux. La décision rejette la demande d'abstention de réglementation de Bell Aliant dans 32 circonscriptions locales en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rejet de la demande d'abstention de réglementation de Bell Aliant relativement au marché de Halifax fait l'objet d'un appel par Bell Aliant devant la Cour d'appel fédérale. Ce tribunal a autorisé Bell Aliant à interjeter appel de la décision dans une ordonnance datée du 22 septembre 2006.

Le 12 mai 2006, Bell Canada, Bell Aliant, Saskatchewan Telecommunications et TELUS Communications Company (TELUS) ont présenté une requête au gouverneur en conseil pour que le ministre de l'Industrie recommande au gouverneur en conseil que la Décision 2006-15 soit réexaminée par le CRTC. En particulier, les entreprises ont demandé qu'il soit ordonné au CRTC de revoir sa position sur les règles avant toute abstention, les règles d'abstention et les règles d'après-abstention prévues dans la Décision 2006-15 à la lumière des conclusions et des recommandations du rapport final du groupe d'étude, publié en mars 2006.

Le 16 juin 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-9, dans lequel il sollicite des commentaires pour savoir s'il convient de prendre en compte les services sans fil mobiles, ou un sous-ensemble de ceux-ci, dans le calcul de la perte de part de marché aux fins de l'analyse des demandes d'abstention des services locaux.

Le 1^{er} septembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-12, dans lequel il sollicite des commentaires pour savoir si le seuil « transitoire » de perte de part de marché de 20 % à titre de condition préalable à l'abrogation de la règle de reconquête et le seuil de perte de part de marché de 25 % pour solliciter l'abstention, établis dans la Décision 2006-15, sont appropriés.

Le 5 octobre 2006, TELUS a présenté une demande au CRTC en vue de l'examen et de la modification d'un des critères d'abstention définis dans la Décision 2006-15. Dans sa demande, TELUS demande au CRTC qu'il retire ou modifie les critères d'abstention exigeant des entreprises de téléphone titulaires qu'elles respectent certaines normes en matière de qualité des services pour ce qui est des services de gros.

Le 11 décembre 2006, le ministre de l'Industrie a annoncé une proposition du gouvernement visant la modification de la Décision 2006-15 afin d'accélérer la déréglementation des tarifs des services téléphoniques locaux au détail des entreprises de téléphone titulaires. Le ministre a, de façon séparée, proposé des modifications à la *Loi sur la concurrence* afin d'empêcher les comportements monopolistiques dans le secteur des télécommunications. La proposition visant la modification de la Décision 2006-15 établit des critères d'abstention qui i) sont fondés sur la présence de concurrents

dans des zones géographiques plus restreintes, et ii) modifie le critère d'abstention relatif au respect de certains indicateurs en matière de qualité des services pour ce qui est des services de gros des entreprises de téléphone titulaires. La proposition permettrait également la simplification du processus d'abstention de réglementation ainsi que l'abolition des restrictions relatives aux promotions et en matière de reconquête dans les zones réglementées et déréglementées. Le gouvernement fédéral étudie les commentaires reçus et doit prendre une décision définitive d'ici le 6 avril 2007.

À la lumière de la proposition du gouvernement fédéral visant la modification de la Décision 2006-15, le CRTC a reporté son examen des questions de l'Avis public 2006-9, de l'Avis public 2006-12 et de la demande de révision et de modification présentée par TELUS, qui est mentionnée ci-dessus, jusqu'au moment où une décision définitive sera prise à l'égard de la proposition.

Bien que les modifications proposées à la Décision 2006-15 soient positives pour nous, rien ne garantit que la proposition sera publiée ou qu'elle ne sera pas modifiée avant sa publication. En outre, rien ne garantit qu'à l'issue de ces démarches Bell Canada et Bell Aliant seront mieux placées pour obtenir l'abstention de réglementation à l'égard des services locaux ni, si elles le sont, que cette permission leur sera accordée plus rapidement.

RÈGLES DE RECONQUÊTE

Le 6 avril 2006, le CRTC a publié deux décisions liées aux reconquêtes, soit les Décisions de télécom 2006-15 et 2006-16.

Dans la Décision 2006-15, la durée de la période d'interdiction de reconquête pour les clients résidentiels a été réduite de 12 mois à trois mois. En vertu de la règle de reconquête modifiée, les entreprises de téléphone titulaires doivent désormais s'abstenir de communiquer avec leurs anciens abonnés résidentiels ou d'affaires du service local de base pour une période commençant au moment de la demande de service local et se terminant trois mois après que le service local de base a été transféré à un concurrent. La Décision 2006-15 précise également que les entreprises de téléphone titulaires peuvent faire une demande d'annulation de la règle de reconquête pour tout marché local dans lequel elles ont perdu 20 % de leur part de marché et pour lequel elles ont respecté les indicateurs pertinents de qualité du service applicables aux services offerts aux concurrents au cours des trois mois précédant la demande.

Dans la Décision 2006-16, le CRTC a déterminé que la règle de reconquête est constitutionnelle puisqu'elle est justifiable aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le CRTC a également décidé que les entreprises de téléphone titulaires sont désormais autorisées à offrir des services autres que le service local résidentiel à un ancien abonné de son service local durant et après la période d'interdiction de reconquête de trois mois, si cet abonné n'a pas transféré ces autres services à un concurrent au moment du transfert de son service local.

Par suite des demandes déposées par Bell Canada, Bell Aliant, SaskTel et TELUS, la Cour d'appel fédérale a émis, le 22 septembre 2006, une ordonnance accueillant la demande d'autorisation d'appel à l'égard de la constitutionnalité de ces décisions. La capacité de Bell Canada et de Bell Aliant à faire preuve de souplesse pour affronter la concurrence pourrait continuer d'être entravée si la Cour d'appel fédérale détermine que la règle de reconquête est constitutionnelle.

Le 18 mai 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-28, intitulée *Questions de réglementation concernant la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil*. Dans cette décision, le CRTC confirme que les restrictions relatives à la reconquête des entreprises de téléphone titulaires ne s'appliquent pas aux demandes de transfert d'un service filaire à un service sans fil par des clients dans le cadre de la transférabilité des numéros de services sans fil; par conséquent, aucune restriction ne limitera le droit de Bell Canada ou de Bell Mobilité à communiquer avec d'anciens clients du service filaire ou du service sans fil qui ont opté pour les services d'un concurrent.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus à la section intitulée *Abstention de réglementation des services téléphoniques locaux*, le 11 décembre 2006, le ministre de l'Industrie a annoncé une proposition visant la modification de la Décision de télécom 2006-15 afin, entre autres choses, d'abolir les restrictions relatives à la reconquête et aux promotions dans les zones réglementées et déréglementées.

TRANSFÉRABILITÉ DES NUMÉROS DES SERVICES SANS FIL

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2005 son intention de demander au CRTC de mettre en œuvre la transférabilité des numéros de services sans fil. La transférabilité des numéros permet aux abonnés de garder leur numéro de téléphone lorsqu'ils changent de fournisseurs de services dans la même circonscription tarifaire. Le 20 décembre 2005, le CRTC rendait sa Décision de télécom 2005-72. Entre autres choses, la décision ordonnait à Bell Mobilité, Rogers Sans-fil et TELUS Mobilité de mettre en œuvre la transférabilité des numéros de services sans fil en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec d'ici le 14 mars 2007.

Dans la Décision de télécom 2006-28, intitulée *Questions de réglementation concernant la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil – Suivi de l'avis 2006-3*, publiée le 18 mai 2006, le CRTC a énoncé ses conclusions concernant certaines questions de réglementation couvrant un grand nombre de questions relatives à la mise en œuvre, et a demandé à ce que trois groupes de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion entreprennent diverses tâches et lui présentent des rapports. Dans la Décision de télécom 2006-74, publiée le 22 novembre 2006, le CRTC a approuvé, sous réserve d'un changement, les rapports de consensus. Dans une requête déposée le 12 mai 2006, Bell Canada a demandé l'autorisation de recouvrer le

coût des services filaires lié à la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil par l'entremise d'une déduction de son compte de report. Bell Canada a déposé ses répliques aux observations le 26 juin 2006. Le 4 décembre 2006, à la demande du CRTC, Bell Canada a déposé des renseignements supplémentaires concernant sa requête. Rien ne garantit que le CRTC rendra une décision favorable.

INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE DE DÉTAIL

Le 24 mars 2005, le CRTC a rendu la Décision de télécom 2005-17 qui, entre autres choses, établissait le plan de rajustement tarifaire s'appliquant lorsque les entreprises de téléphone titulaires ne respectent pas les normes prescrites en matière de qualité du service fourni à leurs clients des services de détail. Par suite de cette décision, les entreprises de téléphone titulaires sont assujetties à un mécanisme de pénalité lorsque les services de détail qu'elles fournissent ne respectent pas une ou plusieurs normes.

Pour la période de pénalité allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, les normes du CRTC à l'égard de plusieurs indicateurs n'avaient pas été respectées, sur une base annuelle moyenne, à cause de la grève déclenchée en 2005 par le SCEP chez Entourage. Bell Canada a demandé au CRTC d'approuver sa demande déposée le 5 décembre 2005 aux fins d'exclure les résultats ne respectant pas les normes et découlant de la grève, en tant qu'exclusion de type force majeure. Rien ne garantit toutefois que le CRTC rendra une décision favorable, et Bell Canada pourrait être tenue de payer une pénalité jusqu'à concurrence de 18 millions \$. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, Bell Canada ne devrait pas avoir à payer de pénalité relativement à la qualité de son service de détail.

Le CRTC a déterminé que Bell Aliant n'avait pas respecté certaines normes en matière de service au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Bell Aliant a demandé au CRTC d'être exonérée du paiement d'une pénalité, pour 2004 et 2005, puisque les résultats inférieurs aux normes en matière de qualité du service découlaient de l'arrêt de travail qu'elle a vécu en 2004. Dans la Décision de télécom 2006-27, publiée le 16 mai 2006, le CRTC a déterminé que l'arrêt de travail n'était pas complètement indépendant de la volonté de Bell Aliant. Il a été ordonné à Bell Aliant de verser des crédits totalisant 3,5 millions \$ à ses clients, applicables dans leur compte mensuel à partir du 16 juin 2006 au plus tard. Les crédits en question ont été versés.

Au même moment, Bell Aliant a déposé devant le CRTC une demande de révision et de modification de la Décision de télécom 2005-17, telle qu'elle est appliquée dans la Décision 2006-27, afin qu'il soit déclaré que lorsqu'une dégradation de la qualité du service est causée par un arrêt de travail, le CRTC n'imposera de sanctions que dans le cas d'une violation de la loi ou des politiques relatives aux relations de travail ou de négligence intentionnelle dans le but d'en tirer un bénéfice économique. La requête comprend

également une demande d'ordonnance corrective qui permettrait de recouvrer le coût des crédits déjà offerts aux clients. Il semble que le CRTC n'examinera pas la requête déposée par Bell Canada le 5 décembre 2005 avant d'avoir rendu une décision concernant la demande de Bell Aliant. De plus, les Employeurs des transports et communications de régie fédérale (ETCOF), une organisation nationale qui représente des employeurs et des associations d'employeurs de partout au Canada, ont également déposé auprès du gouverneur en conseil une requête visant à faire modifier et annuler la Décision de télécom 2006-27, arguant que la décision excède la compétence du CRTC et risque d'affaiblir l'équilibre et la rigueur de la loi et des politiques canadiennes relatives aux relations de travail.

DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLES DE GROUPEMENT

Le 2 septembre 2005, Bell Canada a présenté une demande au CRTC en vue de modifier des règles relatives au groupement qui s'appliquent aux arrangements personnalisés (AP). Les AP sont des arrangements adaptés aux besoins particuliers d'un client afin de personnaliser le service en ce qui a trait à la structure et aux niveaux tarifaires.

Actuellement, le CRTC exige qu'une demande visant les AP touchant des services tarifés et des services non tarifés (AP mixtes) soit déposée à des fins d'approbation avant que ces services ne puissent être fournis aux clients. Bell Canada voudrait qu'un AP mixte ne soit pas assujéti aux règles sur le groupement ni aux exigences de tarifs connexes si le total des produits d'exploitation d'un tel AP est supérieur au prix des composantes tarifées de l'AP et que cet AP n'a pas pour but de se soustraire aux tarifs.

La capacité de Bell Canada et de Bell Aliant d'affronter la concurrence pourrait continuer d'être entravée si la proposition n'est pas approuvée.

BELL EXPRESSVU

En novembre 2006, le CRTC a tenu une audience publique visant à examiner certains aspects du cadre de réglementation s'appliquant aux radiodiffuseurs en direct. Parmi les questions à l'étude figurait la possibilité d'obliger les exploitants de services par câble et par satellite à payer les radiodiffuseurs en direct pour le droit de transmettre leurs signaux. En vertu du cadre de droits d'auteur et de réglementation actuel, les radiodiffuseurs ne reçoivent aucun paiement des exploitants de services par câble et par satellite pour transmettre leurs signaux. Bell ExpressVu et les exploitants de services par câble se sont vigoureusement opposés au concept des droits de distribution. Si le CRTC décidait que les exploitants de services par câble et par satellite doivent payer les radiodiffuseurs en direct, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient en subir une incidence négative. Une décision est attendue au deuxième trimestre de 2007.

En décembre 2006, la Cour fédérale du Canada a décidé que les droits de licence, imposés par le CRTC afin de récupérer les coûts d'Industrie Canada associés à la gestion du spectre de radiodiffusion et payés par les radiodiffuseurs et distributeurs, constituait une taxe illégale. Ces droits représentent 1,365 % des produits d'exploitation annuels de Bell ExpressVu. Le gouvernement fédéral et l'Association canadienne des radiodiffuseurs ont interjeté appel de cette décision du tribunal.

LICENCES

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter des systèmes cellulaires, de SCP et autres systèmes de radiotélécommunications au Canada. Le ministre de l'Industrie octroie des licences d'utilisation du spectre par le truchement de diverses méthodes, à son gré, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*.

Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services cellulaires et de SCP seront renouvelées à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si l'entreprise ne se conforme pas aux conditions de cette licence. Même si nous estimons que nous nous conformons aux conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada sera de cet avis; en cas de désaccord, nous pourrions subir des répercussions négatives importantes.

PYLÔNES DE TRANSMISSION SANS FIL ET DE RADIODIFFUSION

En février 2005, Industrie Canada a publié un rapport portant sur ses procédures en matière d'approbation et d'emplacement des pylônes de transmission sans fil et de radiodiffusion au Canada, qui comprend l'explication du rôle des autorités municipales dans le processus d'approbation. Ce rapport recommande entre autres que la responsabilité d'autoriser les emplacements des pylônes et des structures portantes continue de relever exclusivement du gouvernement du Canada. En août 2005, Industrie Canada a soumis une nouvelle ébauche de politique afin de recueillir des commentaires. Les intéressés des secteurs des communications sans fil et de la radiodiffusion considèrent que certains aspects de cette ébauche sont préoccupants et ils travaillent actuellement avec Industrie Canada pour tenter de régler ces questions. Il n'y a toutefois eu aucun développement récent et il est impossible, actuellement, de prévoir à quel moment la politique définitive sera publiée, le cas échéant. Si cette politique devait exiger une plus vaste consultation auprès des autorités municipales ou du public dans le cadre du processus d'approbation, il existe un risque que l'expansion des réseaux sans fil au Canada soit considérablement ralentie. Cette situation pourrait entraîner un effet négatif important sur nos activités.

SPECTRE DE FRÉQUENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SERVICE MOBILE

Le 16 février 2007, Industrie Canada a amorcé une consultation visant l'attribution de licences de service mobile supplémentaires pour des services sans fil évolués dans les bandes 1,6 GHz, 1,7 GHz et 2,1 GHz. La consultation pourrait également rendre disponible 10 MHz du spectre pour les SCP dans la bande 1,9 GHz. Au total, la consultation pourrait rendre disponible 105 MHz du spectre, dont les licences seront attribuées au moyen d'une enchère de fréquences pour la concurrence qui devrait avoir lieu au début de 2008. La consultation sollicite des commentaires sur diverses politiques et questions techniques liées au spectre, notamment sur la possibilité qu'une partie du spectre soit réservée pour les nouveaux concurrents. Industrie Canada sollicite également des commentaires sur la possibilité que les plafonds du spectre soient utilisés comme autre méthode pour faciliter l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil. De plus, Industrie Canada sollicite des commentaires à l'égard des politiques liées aux pylônes d'antenne destinés aux services sans fil et afin de déterminer si les services numériques d'itinérance devraient être obligatoires pour tous les fournisseurs. L'adoption de ces mesures faciliterait grandement l'introduction de nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil et augmenterait le degré de concurrence dans le secteur des services sans fil, déjà hautement concurrentiel. Les commentaires doivent être déposés auprès d'Industrie Canada d'ici le 25 mai 2007 et la réponse aux commentaires doit être émise d'ici le 27 juin 2007.

Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives

HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Les déclarations prospectives pour 2007 qui figurent dans le rapport annuel de 2006 de BCE, y compris le présent rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables le jour où elles ont été faites. Cette rubrique présente les hypothèses que nous avons formulées pour 2007, en plus de celles présentées sous d'autres rubriques de ce rapport de gestion. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- croissance du PIB du Canada – correspond essentiellement à celle de 2006, en accord avec les estimations établies par le Conference Board du Canada
- taux préférentiel d'affaires canadien et indice des prix à la consommation (estimé par Statistique Canada) – baisse par rapport à leur niveau à la fin de l'exercice 2006.

Hypothèses relatives au marché canadien

- croissance des produits d'exploitation dans l'ensemble du marché des télécommunications au Canada – correspond à la croissance prévue du PIB du Canada
- produits d'exploitation des services voix sur fil résidentiels – continuent de diminuer, en raison de la substitution de ces services par les services sans fil, de la concurrence des entreprises de câblodistribution et d'autres facteurs comme le courriel et la messagerie instantanée
- concurrence dans les services sur fil, aussi bien dans le marché d'affaires que dans le marché résidentiel des télécommunications – maintenue, livrée surtout par des entreprises de câblodistribution
- croissance des produits d'exploitation de l'industrie canadienne des services sans fil et vidéo – semblable au taux de croissance de 2006
- croissance des produits d'exploitation du marché canadien des services Internet – légèrement plus faible que le taux de croissance de 2006.

Hypothèses relatives aux résultats opérationnels et financiers

Résultats opérationnels

- croissance de notre clientèle d'abonnés des services sans fil, vidéo et Internet haute vitesse et PMU plus élevé pour ces services
- stabilisation des pertes de SAR du secteur Résidentiel comparativement à 2006.

Résultats financiers

Les hypothèses relatives aux résultats financiers de BCE Inc. comprennent les suivantes :

- engagement de frais de restructuration relativement à la réduction des effectifs dans certaines sphères de l'entreprise et à la réinstallation d'employés en vue de diminuer le nombre de locaux à bureaux loués
- augmentation de l'amortissement par suite de l'accroissement des dépenses en immobilisations par rapport aux mises hors service au cours des derniers exercices
- augmentation du taux d'imposition effectif de BCE, car le taux d'imposition effectif de 2006 tenait compte d'ajustements non récurrents qui ne s'appliquent pas en 2007
- aucune hausse sensible des impôts en espèces n'est prévue, car nous utilisons de plus en plus les crédits d'impôt de recherche et développement de Bell Canada.

De plus, les hypothèses relatives aux résultats financiers de Bell Canada (excluant Bell Aliant) comprennent les suivantes :

- diminution de la charge totale au titre des avantages sociaux, surtout du fait des meilleurs rendements de l'actif du régime et des modifications aux régimes d'avantages sociaux

- diminution du financement de l'ensemble de nos régimes d'avantages sociaux du fait des meilleurs rendements de l'actif du régime et des contributions effectuées en 2006
- intensité du capital qui se situe à des niveaux similaires à ceux de 2006
- autres améliorations de la productivité liées aux initiatives de refonte des processus internes et de transformation de la chaîne d'approvisionnement.

Hypothèses relatives aux transactions

- BCE Inc. prévoit racheter jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités annoncée précédemment
- BCE Inc. prévoit conclure la vente de Télésat, qui avait été précédemment annoncée, au milieu de 2007.

RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Cette rubrique décrit les principaux risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats, en complément de ceux décrits ailleurs dans le présent rapport de gestion, y compris ceux précédemment décrits aux rubriques *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire*.

Par risque on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos activités. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible (se reporter à la rubrique *Pratiques de gestion des risques* ci-après).

L'effet réel de tout événement sur nos activités et sur nos résultats pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Par ailleurs, cette description des risques n'inclut pas tous les risques possibles.

En raison de la stratégie de BCE Inc., qui consiste à se concentrer sur les activités de communications de Bell Canada, et des cessions d'actifs non essentiels de BCE Inc. récemment conclues et annoncées, le rendement financier de BCE Inc. dépend maintenant essentiellement de la qualité du rendement financier de Bell Canada. Par conséquent, les facteurs de risque décrits dans le présent rapport de gestion se rapportent principalement aux activités et entreprises de Bell Canada et de ses filiales et coentreprises.

Situation de l'économie et des marchés

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique générale, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Si la croissance économique de même que l'activité au détail et commerciale ralentissent, la demande pour nos produits et services peut baisser. Pendant ces périodes, il est possible que les clients reportent l'achat de nos produits et services, ou alors réduisent ou interrompent leur consommation de ces produits ou services.

Les conditions économiques défavorables pourraient avoir pour effet de diminuer notre rentabilité et nos flux de trésorerie liés à l'exploitation. Elles pourraient aussi avoir une incidence négative sur la situation financière de nos clients et sur leur solvabilité, ce qui pourrait accroître l'incertitude au sujet de notre capacité de recouvrer nos créances et possiblement augmenter nos créances douteuses.

Stratégies et plans

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie visant à nous distinguer dans la prestation de services de communications intégrés à nos clients partout au Canada.

Notre orientation stratégique nécessite la poursuite de la transformation de notre structure de coûts et de la façon de fournir des services à nos clients dans le cadre réglementaire et l'environnement concurrentiel décrits précédemment. Il faudra donc continuer :

- de faire preuve d'une grande souplesse et d'apporter les modifications nécessaires en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient subir des répercussions négatives importantes
- d'investir des capitaux pour déployer nos stratégies et exécuter nos priorités en matière d'exploitation.

Toutefois, le montant réel des capitaux requis et les rendements de ces investissements pourraient être substantiellement différents de nos attentes actuelles. Par surcroît, il est possible que nous n'ayons pas accès à du capital assorti de conditions intéressantes au moment requis.

Si nous n'atteignons pas nos objectifs d'affaires, notre performance financière et nos perspectives de croissance pourraient subir des répercussions négatives importantes.

Transformation de notre structure de coûts et limitation de l'intensité du capital

Nos stratégies et nos priorités en matière d'exploitation ainsi que les réductions de tarifs exigées nous obligent à continuer de transformer notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant l'amélioration de la productivité et des programmes de réduction des coûts, tout en limitant nos dépenses en immobilisations. Nos objectifs de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité demeurent audacieux, et rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Notre rentabilité sera sérieusement ébranlée si nous ne parvenons pas à maintenir la qualité de notre service tout en gérant nos dépenses en immobilisations et en instaurant ces programmes de réduction des coûts et ces initiatives d'amélioration de la productivité.

Dans de nombreux cas, les initiatives visant la productivité et la réduction des coûts nécessitent l'engagement de dépenses en immobilisations afin d'implanter des systèmes d'exploitation automatisés ou autres visant à renforcer nos

activités. Rien ne garantit que de tels investissements se traduiraient par les améliorations de productivité et les réductions de coûts escomptées.

L'amélioration du service à la clientèle est essentielle à la fidélisation de la clientèle et à la croissance du PMU. Il pourrait cependant s'avérer difficile d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les coûts de manière importante. Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs, ou les deux, nos résultats d'exploitation pourraient en subir une incidence négative importante.

Prévision des changements technologiques et investissements dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. Investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services pour être en mesure de lancer en temps opportun ces nouveaux produits, services et technologies est essentiel à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos cibles de rendement financier.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux que prévu. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque majeur que le champ d'application de la réglementation actuelle soit élargi pour inclure les nouvelles technologies. Toute modification réglementaire est susceptible de retarder le lancement de nos nouveaux services et de restreindre notre marge de manœuvre pour ce qui est de commercialiser ces services si, par exemple, de nouvelles règles en matière de tarification ou de nouvelles restrictions en matière de commercialisation ou de groupage étaient introduites, ou si le champ d'application des règles existantes était élargi.

Nous procédons actuellement à la migration du trafic de notre infrastructure à circuits vers la technologie IP. Dans le cadre de cette migration, nous avons entrepris d'abandonner certains services offerts au moyen de l'infrastructure à circuits. Il s'agit d'une mesure essentielle en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité de l'exploitation. Dans certains cas, cette initiative pourrait être retardée ou entravée par des clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible de supprimer ces services de la manière prévue, nous ne serons pas en mesure de réaliser les améliorations de l'efficacité escomptées.

Rien ne garantit que nous réussirons à développer, à mettre en œuvre ni à commercialiser de nouveaux produits,

services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, ni que ces derniers trouveront preneur. Rien ne garantit non plus que les gains de rendement seront aussi élevés que prévu. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits et services actuels ou entraîner une chute de leurs prix.

Événements ayant une incidence sur nos réseaux

Des défaillances de nos réseaux pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur nos activités, notamment sur nos relations avec la clientèle et sur nos résultats d'exploitation. La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux, notre équipement, nos applications ainsi que l'information répertoriée dans nos centres informatiques contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles, aux pannes de courant, aux intrusions, aux virus informatiques, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme et à d'autres situations du même ordre. La bonne marche de nos activités dépend également du remplacement et de la maintenance, en temps utile, de nos réseaux et de notre équipement. L'un ou l'autre de ces événements pourrait occasionner l'interruption de nos activités pour une durée indéterminée.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications, sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Tout événement mentionné au paragraphe précédent, de même que des grèves ou autres interruptions de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements ayant une incidence sur les réseaux de ces entreprises pourraient aussi toucher nos activités, y compris les relations avec notre clientèle et nos résultats d'exploitation. En outre, nous avons imparti certains services à des fournisseurs exerçant leurs activités à l'extérieur du Canada. Même si nous disposons de systèmes de redondance et de surveillance du réseau, une catastrophe naturelle majeure touchant les régions dans lesquelles nos fournisseurs de services exercent leurs activités, ou d'autres situations du même ordre touchant négativement l'entreprise ou les activités de ces fournisseurs de services, pourrait avoir un effet négatif important sur nos niveaux de service.

Cisco Systems Inc. (Cisco) a récemment émis trois avis de sécurité qui pourraient toucher certains de nos clients qui ont des routeurs de Cisco fonctionnant avec le système d'exploitation interréseau. Bell Canada travaille de concert avec Cisco pour atténuer les effets potentiels de ces faiblesses.

Mise à niveau de logiciels et de systèmes

Plusieurs aspects de nos activités, entre autres la prestation de services de télécommunications et la facturation de la clientèle, sont largement tributaires de divers logiciels et systèmes de TI, qui doivent être régulièrement améliorés et mis à niveau, et être remplacés périodiquement. La mise en œuvre de la mise à niveau et de la conversion de logiciels et de systèmes est un processus complexe qui peut avoir de

nombreuses conséquences négatives, y compris des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait compromettre gravement nos relations-clients et nos activités et avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation.

Renégociation des conventions collectives

Environ 46 % de nos employés sont représentés par des syndicats et visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions du travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Des problèmes liés à la renégociation des conventions collectives ou d'autres conflits de travail pourraient avoir d'importantes répercussions sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou toute autre interruption du travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients. Par ailleurs, des interruptions de travail chez nos fournisseurs de services, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, pourraient avoir de profondes répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur nos résultats d'exploitation.

Les conventions collectives entre le SCEP et Expertech, qui visent environ 160 membres du personnel de bureau et 1 300 gens de métier et membres du personnel de service, sont toutes deux arrivées à échéance le 30 novembre 2006. Les parties sont en négociations depuis novembre 2006. Une première offre déposée par Expertech a été rejetée par les employés des deux unités de négociation le 20 décembre 2006.

Le 26 février 2007, les gens de métier et les membres du personnel de service ont rejeté l'offre finale d'Expertech à 64,5 %, tandis que les membres du personnel de bureau ont accepté l'offre à 78,3 %. Les gens de métier et les membres du personnel de service d'Expertech n'obtiendront le droit d'aller en grève, le cas échéant, qu'une fois que le SCEP aura donné un préavis de 72 heures à Expertech indiquant la date après laquelle une grève aura lieu.

Par suite de ce vote, Expertech a déclaré qu'elle était dans l'incapacité de restructurer ses activités et a annoncé la cessation de ses activités. Bell Canada a annoncé qu'elle travaillerait de concert avec Expertech pour effectuer un arrêt ordonné et en temps opportun de ses activités et qu'elle transférerait ses travaux à de multiples fournisseurs locaux au Québec et en Ontario.

Le 5 mars 2007, le SCEP et Expertech ont annoncé qu'une entente avait été conclue relativement à certaines modifications de l'offre finale d'Expertech qui, si elles sont acceptées par les membres du syndicat, permettraient à Expertech d'éviter la fermeture. Cette offre a été soumise au vote des gens de métier et des membres du personnel de service. Les résultats seront annoncés le 19 mars 2007.

Dans le cadre du processus de négociation, le SCEP a déposé, en décembre 2006, une demande de déclaration d'employeur unique et une demande de déclaration de vente d'entreprise auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) contre Bell Canada et Expertech. Les audiences sont prévues pour mai et juin 2007. Si le SCEP devait voir ces demandes acceptées, Bell Canada pourrait être tenue de respecter les conventions collectives qui couvrent actuellement les employés d'Expertech.

En décembre 2006, Expertech a reçu une décision d'arbitrage selon laquelle il a été ordonné que le programme de retraite anticipée volontaire de 2004 de Bell Canada soit rendu disponible à tous les employés couverts par la convention collective relative aux gens de métier et aux membres du personnel de service.

Les importantes conventions collectives suivantes viennent à échéance en 2007 :

- la convention collective entre Bell Canada et le SCEP, qui vise environ 6 000 gens de métier et membres du personnel de service, arrivera à échéance le 30 novembre 2007
- la convention collective entre Bell Aliant et le SCEP, qui vise environ 660 gens de métier et membres du personnel de service au Québec et en Ontario, arrivera à échéance le 30 novembre 2007
- la convention collective entre Bell Aliant et le SCEP, qui vise environ 3 500 gens de métier, membres du personnel de bureau et téléphonistes dans les quatre provinces de l'Atlantique, arrivera à échéance le 31 décembre 2007.

Épidémies, pandémies et autres risques liés à la santé

Les épidémies (p. ex. le SRAS) et les pandémies, ainsi que d'autres risques liés à la santé, pourraient survenir et avoir une incidence sur nos activités. Nos activités dépendent du remplacement et de l'entretien en temps opportun de nos réseaux et de notre équipement (se reporter à la section *Événements ayant une incidence sur nos réseaux* ci-dessus) ainsi que de notre capacité à servir nos clients. À certains égards de notre offre de solutions, nous comptons sur des tiers pour les services. Si une pandémie de grippe devait se produire, il est possible que nous soyons incapables de maintenir le réseau et le service à nos clients en temps opportun, ce qui entraînerait une interruption ou un défaut de certaines de nos fonctions ou activités habituelles et qui aurait une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation, notre liquidité ou notre situation financière. Nous prenons les mesures de prudence appropriées pour atténuer ces risques.

Préoccupations pour la santé relatives à l'émission de radiofréquences

Il a été avancé que certaines émissions de radiofréquences par des téléphones cellulaires pouvaient être liées à des troubles médicaux. Certains groupes d'intérêts ont également demandé que des enquêtes soient faites sur les allégations voulant que les transmissions numériques en provenance de combinés utilisés avec des technologies sans fil numériques présentent un risque pour la santé et interfèrent avec les prothèses auditives et d'autres appareils médicaux. Cette situation pourrait conduire à la mise en place d'une réglementation gouvernementale, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités. Par surcroît, les risques pour la santé liés aux appareils de communications sans fil, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, des poursuites en responsabilité relativement à un produit ou à un tarissement du financement externe pour l'industrie des communications sans fil. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités dans les services sans fil.

Adoption possible de lois limitant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule

Certaines études donnent à entendre que l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule pouvait entraîner une augmentation du nombre d'accidents de la route. Il est possible que ces allégations conduisent à l'adoption de nouveaux règlements et de nouvelles lois interdisant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule, comme cela a été le cas à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que dans plusieurs États américains, ou limitant autrement l'utilisation de dispositifs sans fil dans les véhicules. Si l'une ou l'autre de ces situations se produisait, l'utilisation de téléphones cellulaires dans les véhicules pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités dans les services sans fil.

Bell ExpressVu

Bell ExpressVu utilise actuellement quatre satellites, soit Nimiq 1, Nimiq 2, Nimiq 3 et Nimiq 4-Interim pour ses services vidéo. Un autre satellite a été loué et devrait être mis en service au deuxième trimestre de 2007 pour remplacer Nimiq 4-Interim, dont la fin de vie utile approche. Télésat, une filiale de BCE Inc., exploite ces satellites ou en supervise l'exploitation.

Les satellites sont assujettis à des risques importants (se reporter à la rubrique ci-après intitulée *Télésat* pour obtenir plus de précisions sur ces risques). Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell ExpressVu ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font

fonctionner les satellites, pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Bell ExpressVu.

Bell ExpressVu est assujettie à des exigences en matière de programmation et de distribution aux termes de la réglementation du CRTC. Toute modification aux règlements qui régissent la radiodiffusion pourrait avoir des répercussions négatives sur la position concurrentielle de Bell ExpressVu ou sur les coûts qu'elle doit engager pour fournir ses services. La licence de Bell ExpressVu pour ses services de radiodistribution directe par satellite a été renouvelée en mars 2004 et arrive à échéance le 31 août 2010. Bien que nous prévoyions que cette licence sera renouvelée à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira.

Bell ExpressVu aura besoin d'augmenter la capacité de ses installations par satellites pour respecter les exigences en matière de bande passante nécessaires pour offrir des canaux haute définition (HD) supplémentaires dans le futur. Bell ExpressVu a appuyé la demande de Télésat auprès d'Industrie Canada visant l'octroi de licences additionnelles d'utilisation du spectre de fréquences par satellite pour permettre l'augmentation de la capacité des installations par satellites. Si Télésat n'obtient pas ces licences additionnelles d'utilisation du spectre, Bell ExpressVu pourrait ne pas avoir accès à la capacité des installations par satellites nécessaire pour lancer le nombre de canaux HD visé dans son plan d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable et importante sur les activités de Bell ExpressVu.

Bell ExpressVu et Bell Canada continuent d'affronter la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés qui sont vendus illégalement au Canada. Réagissant à cette situation, ils sont partie prenante dans des actions en justice qui contestent la vente d'équipements SRD américains au Canada. Cette concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de Bell ExpressVu et de Bell Canada.

Bell ExpressVu est exposée au risque de perte de produits d'exploitation résultant du vol de ses services. Bell ExpressVu a lancé une carte à puce pour ses récepteurs numériques autorisés conçue pour bloquer la réception non autorisée de ses signaux. Le lancement de la carte à puce a été progressif et a pris fin en juillet 2005. Comme c'est le cas pour tout dispositif de sécurité s'appuyant sur la technologie, il est impossible de supprimer avec une certitude absolue l'éventualité d'une atteinte à la sécurité du système. À l'instar des autres fournisseurs de services de télévision payante, Bell ExpressVu continue de composer avec les tentatives constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions de Bell ExpressVu.

Le 28 octobre 2004, la Cour du Québec a décidé, dans l'affaire *R. c. D'Argy et Thériault* (affaire D'Argy), que les dispositions de la *Loi sur la radiocommunication* qui interdisent la fabrication, la mise en vente ou la vente de tout dispositif permettant de décoder des signaux d'abonnements dans le cadre de la réception non autorisée de signaux reçus par satellite violaient les droits à la liberté d'expression enchâssés dans la Charte. La décision a été annulée par la

Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de la Cour supérieure. Les défendeurs demandent maintenant l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. Si une telle autorisation était donnée et si la décision de la Cour d'appel du Québec était annulée par la Cour suprême du Canada, et advenant que le Parlement n'édicte pas de nouvelles dispositions criminalisant la réception non autorisée de signaux reçus par satellite, les produits d'exploitation de Bell ExpressVu pourraient continuer d'être touchés par la réception non autorisée de signaux reçus par satellite.

Liquidité

Notre capacité de faire face à nos engagements et de soutenir la croissance planifiée dépend de nos sources de liquidités.

Nos besoins de liquidités peuvent être touchés par les risques liés à nos éventualités, à nos arrangements hors bilan, à nos instruments dérivés et aux hypothèses formulées dans notre plan d'affaires.

En général, nous finançons nos besoins en capital de quatre façons :

- par l'encaisse découlant de nos activités d'exploitation ou de nos placements
- par des emprunts auprès de banques commerciales
- par des émissions de titres d'emprunt et de participation sur les marchés financiers
- par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs (y compris les débiteurs).

Le financement par des émissions de titres de participation entraînerait une dilution des capitaux propres actuels. L'augmentation du financement par emprunts pourrait de son côté abaisser nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et nous donner moins de latitude pour tirer parti des occasions d'affaires ou faire face à nos engagements. Les acquisitions d'entreprises pourraient également diminuer nos cotes de crédit et avoir des conséquences défavorables similaires.

Notre capacité de mobiliser des fonds dépend de notre capacité d'accéder aux marchés financiers et au marché des prêts commerciaux syndiqués. Le coût et l'ampleur du financement dépendent pour une grande part des conditions des marchés et des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Si nos cotes de crédit sont revues à la baisse, notre coût de financement pourrait augmenter considérablement et l'ampleur du financement disponible pourrait diminuer. En outre, les participants des marchés financiers et des prêts commerciaux syndiqués ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à tout emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur d'activité donné ou à y investir.

BCE Inc. et certaines de ses filiales ont conclu des facilités de crédit avec diverses institutions financières. Il s'agit notamment de facilités de crédit soutenant les programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Rien ne garantit que ces facilités seront renouvelées à des conditions favorables.

Nous devons disposer d'importantes liquidités pour mettre en œuvre notre plan d'affaires. Il nous faut notamment des liquidités pour les dépenses en immobilisations nécessaires à la prestation de nos services ainsi qu'au règlement de nos obligations contractuelles, ce qui comprend le remboursement de nos dettes impayées, le paiement de dividendes aux actionnaires et les rachats d'actions.

Si nous ne pouvons mobiliser les capitaux dont nous avons besoin à des conditions acceptables, nous pourrions devoir :

- limiter nos dépenses en immobilisations courantes
- limiter nos investissements dans de nouvelles activités
- limiter l'importance numérique de notre programme de rachat d'actions
- tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs

L'une ou l'autre de ces possibilités pourrait avoir un effet négatif important sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Le 18 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé la vente de sa filiale de services par satellite, Télésat. Selon son plan financier de 2007, BCE Inc. doit mener à bien la vente susmentionnée de Télésat. Cependant, cette opération prendra plusieurs mois pour se réaliser et demeure assujettie à l'obtention d'un certain nombre d'approbations et doit respecter diverses conditions quant à la clôture, y compris l'approbation par Industrie Canada et la Federal Communications Commission des États-Unis et d'autres conditions liées à la clôture qui sont courantes dans les opérations de cette nature, y compris l'absence de changements défavorables importants touchant l'entreprise de Télésat et la capacité de l'acquéreur d'utiliser ses facilités de crédit engagées pour mobiliser les fonds à verser à BCE Inc. Si BCE Inc. n'était pas en mesure de réaliser l'opération proposée, sa liquidité et son plan financier 2007 en subiraient une incidence défavorable.

Litiges, questions réglementaires et modifications des lois

Les initiatives ou les démarches réglementaires et les litiges en cours ou futurs, y compris la hausse du nombre de recours collectif, pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter, et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, pourraient également avoir un effet négatif important sur nous. Cela comprend les modifications apportées aux lois fiscales ou l'adoption de nouvelles lois fiscales qui entraînent une majoration des taux d'imposition, ou l'adoption de nouvelles taxes. Cela comprend également les récentes modifications apportées à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces du Canada, lesquelles prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans l'information continue.

Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la notice annuelle 2006 de BCE, sous la rubrique *Litiges dans lesquels nous sommes engagés*.

Pour obtenir une description de certaines initiatives et démarches réglementaires nous touchant, veuillez vous référer à la rubrique *Cadre réglementaire*.

Contributions à la caisse de retraite

Le taux de financement de nos régimes de retraite, selon les futures évaluations des actifs et des passifs de nos régimes de retraite, dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les rendements réels des actifs des régimes
- les taux d'intérêt à long terme
- les modifications des règlements sur les pensions.

Ces facteurs pourraient nous obliger à augmenter les contributions à nos régimes de retraite à prestations déterminées à l'avenir et, par conséquent, pourraient avoir une incidence négative importante sur notre liquidité et nos résultats d'exploitation.

Sources de revenus et actifs de BCE Inc.

BCE Inc. n'a pas de sources de revenus ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable, y compris sa participation dans toutes les actions ordinaires en circulation de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE Inc. et, en conséquence, sa capacité d'assurer le service de sa dette et de verser des dividendes sur ses titres de participation dépendent donc de la capacité de ses filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution. Par suite de la stratégie de BCE Inc. qui consiste à se concentrer sur ses activités de communications, l'entreprise de Bell Canada représente maintenant, et il est prévu qu'elle continuera de représenter dans l'avenir, la quasi-totalité des activités commerciales et des placements de BCE Inc. Par conséquent, la situation financière de BCE Inc. est, et devrait continuer d'être fortement tributaire des activités et du rendement financier de Bell Canada. Les filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable de BCE Inc. sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de verser des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE Inc. Par ailleurs, tout droit de BCE Inc. de recevoir des actifs de ses filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation sera structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable.

Politique en matière de dividendes

Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé l'établissement d'une politique en matière de dividendes basée sur un ratio de distribution cible du bénéfice par action avant les gains nets (pertes nettes) sur placements et les coûts de restructuration. Cependant, compte tenu de l'évolution de l'environnement concurrentiel et technologique, il est impossible

de garantir que la politique en matière de dividendes de BCE Inc. sera maintenue. Se reporter aux rubriques ci-dessus, intitulées *Prévision des changements technologiques et investissements dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services* et *Liquidité* ainsi qu'à la rubrique intitulée *Environnement concurrentiel* pour obtenir plus d'information sur ces risques et sur leur incidence éventuelle sur nos activités, nos produits d'exploitation, nos flux de trésorerie et nos dépenses en immobilisations qui pourraient à leur tour entraver la capacité de BCE Inc. de maintenir sa politique en matière de dividendes.

Distributions en espèces de Bell Aliant et traitement de fiscal des fiducies de revenu

Même si Bell Aliant a l'intention de verser des distributions en espèces à ses porteurs de parts, y compris BCE, il est impossible de garantir les montants de ces distributions en espèces, qui peuvent varier selon le rendement de Bell Aliant. Bell Aliant peut également, à sa discrétion, établir des disponibilités de caisse pour assurer la bonne marche de ses activités. Le fait d'ajouter à ces disponibilités au cours d'un exercice donné réduirait l'encaisse disponible pour les distributions de l'exercice en cause. Par conséquent, il est impossible de garantir le niveau réel des distributions de Bell Aliant.

Le 31 octobre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé des modifications importantes du traitement fiscal des fiducies de revenu. Avec prise d'effet en 2011, les fiducies de revenu qui étaient cotées en Bourse avant novembre 2006, comme Bell Aliant, devront verser des impôts aux taux d'imposition des sociétés et certaines distributions aux porteurs de parts seront imposées à titre de dividendes reçus d'une société. Toutes choses étant égales, l'imposition des fiducies de revenu aux taux d'imposition des sociétés pourrait entraîner une diminution de l'encaisse disponible aux fins de versement de distributions par Bell Aliant. Le gouvernement fédéral a précisé à ce moment que bien qu'il n'avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies de revenu existantes au cours de la période de transition, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante avant 2011 entraînerait la prise d'effet immédiate des nouvelles règles.

Le 15 décembre 2006, le gouvernement fédéral a publié un communiqué clarifiant ce qui serait considéré comme une expansion injustifiée. Dans ce communiqué, le gouvernement a déclaré qu'il ne recommanderait pas de modifier de l'année de mise en application, soit 2011, dans le cas de toute fiducie de revenu dont les capitaux propres se sont accrus en raison de l'émission de nouveaux capitaux propres, au cours des périodes intermédiaires, d'une somme n'excédant pas 50 millions \$ ou, s'il est plus élevé, le montant correspondant à la « zone sûre ». La zone sûre sera établie par rapport à la capitalisation boursière de la fiducie de revenu à la clôture des marchés le 31 octobre 2006. La capitalisation boursière est établie en fonction de la valeur des parts de la fiducie de revenu transigées publiquement qui sont émises et en circulation. À cette fin, en sont exclues les dettes

(qu'elles soient assorties ou non d'un droit de conversion ou elles-mêmes transigées publiquement), les options et d'autres participations convertibles en parts de la fiducie de revenu. Pour la période allant du 1^{er} novembre 2006 jusqu'à la fin de 2007, la zone sûre de la fiducie de revenu correspondra à la somme représentant 40 % du point de référence du 31 octobre 2006. Sa zone sûre pour chacune des années civiles de 2008 à 2010 correspondra à la somme représentant 20 % de ce point de référence, permettant une croissance globale pouvant aller jusqu'à 100 % sur la période de transition de quatre ans. Le communiqué indiquait également que la fusion de plusieurs fiducies de revenu dont les parts étaient transigées publiquement le 31 octobre 2006, ou la réorganisation d'une telle fiducie de revenu, ne serait pas considérée comme de la croissance dans la mesure où les capitaux propres ne font pas l'objet d'une majoration nette par suite de la fusion ou de la réorganisation. En vertu du communiqué, la transformation du Fonds de revenu Bell Nordiq en société fermée et l'acquisition proposée d'Amtelecom Income Fund ne devrait pas représenter une « croissance injustifiée ». Le communiqué indiquait aussi que les reconversions de fiducies de revenu en sociétés pourraient se produire sans qu'il y ait des conséquences fiscales pour les investisseurs.

En se fondant sur les annonces du gouvernement fédéral jusqu'à maintenant, il est prévu que les distributions seront assujetties à une imposition en 2011 ou plus tôt s'il est établi que Bell Aliant a connu une croissance injustifiée avant 2011.

Toutefois, la législation exacte qui mettra en œuvre les éléments du communiqué n'a pas encore été rendue publique. Il existe donc de l'incertitude quant à l'étendue et l'application de cette annonce. Par conséquent, il est possible que les nouvelles mesures fiscales prévues pour les fiducies de revenu existantes soient différentes de ce qui a été annoncé, ce qui pourrait entraîner, entre autres choses, l'application anticipée de ces mesures.

Volatilité sur les marchés boursiers

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE Inc. et les prévisions publiées par des analystes financiers peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE Inc. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours ou du volume des opérations sur les actions ordinaires ou d'autres titres de BCE Inc., pourrait avoir une incidence négative importante sur notre capacité de mobiliser des fonds, d'émettre des titres d'emprunt, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprises.

Acquisitions et cessions d'entreprises

Nos plans d'affaires comprennent des acquisitions stratégiques et la conclusion d'ententes de coentreprises. Nous procédons également, de temps à autre, à la cession d'actifs ou de certaines entreprises en tout ou en partie. Rien ne garantit que nous trouverons des sociétés convenables pour une acquisition ou un partenariat ni que nous disposerons

des ressources financières nécessaires pour mener à bien des acquisitions ou conclure des ententes de coentreprises. Des difficultés pourraient également survenir au moment de l'intégration dans notre exploitation actuelle des activités de sociétés acquises ou survenir dans l'exploitation de coentreprises. Rien ne garantit non plus que nous arriverons à conclure une cession annoncée ni que nous affecterons les fonds découlant d'une telle cession à des fins particulières qui pourraient être anticipées publiquement.

Les acquisitions et les cessions peuvent être assujetties à différentes conditions, notamment aux approbations par les organismes de réglementation et les porteurs de nos titres, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture, et rien ne garantit, tant dans le cas d'une acquisition que d'une cession, que toutes ces conditions seront remplies.

Télesat

Risques liés à l'industrie des satellites

Les satellites exploitent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres types de problèmes techniques, habituellement désignés sous le terme « défaillance qui pourrait réduire la durée de vie commerciale des satellites ». Les satellites de Télesat peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, et des débris spatiaux ou encore des micrométéorites. Toute défaillance ou succession de défaillances ou autres (de manière totale ou partielle) de l'un des satellites de Télesat pourrait faire diminuer considérablement les produits d'exploitation, les flux de trésorerie et le carnet de commandes de l'entreprise, pourrait obliger l'entreprise à remettre les montants payés d'avance par les clients du satellite touché et pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les relations de Télesat avec ses clients ainsi que sur sa capacité d'attirer de nouveaux clients pour ses services par satellite. Une défaillance pourrait entraîner la résiliation par le client de son contrat de service à l'égard du satellite concerné.

Échecs au moment des lancements

Les satellites sont exposés à certains risques liés aux échecs au moment du lancement. Les véhicules de lancement peuvent flancher, occasionnant des retards importants dans la mise en service des satellites en raison de la nécessité de construire des satellites de remplacement, ce qui prend habituellement jusqu'à 30 mois ou davantage, et d'obtenir un autre véhicule de lancement. De tels délais considérables pourraient avoir une incidence importante et défavorable sur les activités, sur les produits d'exploitation, sur les flux de trésorerie et sur le carnet de commandes.

Retards dans la construction et le lancement

Le lancement de satellites peut faire l'objet de certains retards. Ces retards peuvent être occasionnés par des retards dans la construction des satellites et des véhicules de lancement, par la non-disponibilité périodique d'occasions de lancement fiables, par les retards éventuels dans l'obtention des approbations réglementaires requises et par les échecs au moment des lancements. Si les calendriers de construction des satellites ne sont pas respectés, il est possible qu'une occasion de lancement ne soit pas disponible au moment où le satellite est prêt à être lancé. Les retards dans la mise en service pourraient permettre aux clients qui ont acheté des services par transpondeur de mettre fin à leur contrat, pourraient avoir une incidence sur les projets visant le remplacement des satellites en orbite avant la fin de leur durée de vie utile, pourraient entraîner l'expiration ou l'annulation de l'assurance à l'égard du lancement et pourraient entraîner la perte des droits relatifs aux opérations en orbite. Le défaut d'exécuter le plan visant la mise en service d'un satellite selon le calendrier prévu pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Télésat.

Marché des assurances visant les satellites

L'assurance visant les satellites que Télésat a souscrite ne la protège pas contre toutes les pertes qu'elle pourrait subir à l'égard de ses satellites, et elle n'a pas souscrit d'assurance couvrant les satellites en orbite pour l'ensemble de son parc. L'assurance ne couvrira pas les pertes d'exploitation de Télésat, ses pertes de produits d'exploitation ni les retards enregistrés au chapitre de la réception des produits d'exploitation. Advenant une défaillance lors du lancement d'un satellite ou touchant un satellite en orbite qui ne fait pas l'objet d'une couverture d'assurance complète, ou à l'égard duquel la réception du produit de l'assurance est retardée ou contestée, Télésat pourrait accuser une insuffisance des ressources nécessaires pour remplacer le satellite en question.

PRATIQUES DE GESTION DES RISQUES

La responsabilité de la surveillance de nos processus de gestion des risques relève du comité de vérification de BCE Inc. (le comité de vérification). Ces processus sont conçus pour gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec quant à l'atteinte de nos objectifs d'affaires. Le comité de vérification tient aussi compte des questions sociales, environnementales et éthiques importantes liées à nos activités et il procède à l'examen annuel de notre programme de responsabilité sociale de l'entreprise.

Nous avons des processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, lesquels comprennent les cadres de contrôle interne et de gestion des risques d'entreprise fournis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'évaluation des risques est une partie importante du cycle annuel de planification des affaires.

En établissant leurs plans annuels, les unités d'affaires de BCE définissent et évaluent les risques importants liés à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et, au besoin, établissent des plans d'atténuation. L'information sur les risques générée est examinée avec la haute direction et le conseil d'administration de BCE Inc. au moment de l'évaluation des plans d'affaires pour chacune des unités d'affaires et la société dans son ensemble. Le groupe de vérification interne planifie ses activités annuelles en utilisant un examen fondé sur les risques des processus de contrôle interne de la société. Tout au long de l'année, le groupe de vérification interne effectue des évaluations constantes de la qualité des contrôles et il présente au comité de vérification des rapports trimestriels sur le respect de nos politiques de contrôle interne et sur les améliorations précises à apporter dans certains secteurs. Le groupe de vérification interne encourage également la gestion des risques efficace dans nos secteurs d'exploitation.

Le comité de vérification évalue l'efficacité de nos procédures de contrôle interne en examinant les rapports du groupe de vérification interne et des vérificateurs externes de BCE Inc. Le comité de vérification présente ses conclusions au conseil d'administration de BCE Inc.

Nos conventions comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos conventions comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons dressé nos états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. D'autres principales conventions comptables, n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette section, sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Les estimations liées aux produits, aux provisions pour créances douteuses, à la durée de vie utile des immobilisations, aux moins-values d'actifs, aux réserves de stocks, aux régimes d'avantages sociaux des employés, à l'évaluation des conditions minimales des baux en vertu de contrats de location-exploitation et aux regroupements d'entreprises exigent que l'on exerce des jugements difficiles sur des questions complexes qui sont souvent assujettis à de nombreuses sources de directives faisant autorité. Les estimations que nous avons faites au cours des deux derniers exercices n'ont subi aucune modification importante. Veuillez vous reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les conventions comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Comme l'exigent les PCGR du Canada, nous faisons des estimations lorsque nous comptabilisons et déclarons des actifs, des passifs, des produits et des charges et que nous présentons des actifs et des passifs éventuels dans nos états financiers. Nous sommes également tenus d'évaluer régulièrement les estimations que nous faisons.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que nous pourrions prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables selon les informations dont nous disposons à ce moment. En raison de l'incertitude inhérente des estimations, les résultats réels des périodes futures pourraient différer.

Nous considérons que les estimations décrites dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où l'estimation est faite, et que des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers.

Notre haute direction a discuté de l'élaboration et du choix des estimations comptables critiques décrites dans cette rubrique avec le comité de vérification de notre conseil d'administration. Le comité de vérification a passé en revue ces estimations comptables critiques.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Régimes d'avantages sociaux

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent à la plupart de nos employés des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi. Les montants présentés dans les états financiers relativement à ces prestations sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nous effectuons une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite et des autres avantages de retraite constitués. Cette évaluation repose sur les hypothèses de la direction quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime, au taux d'augmentation de la rémunération, à la tendance des coûts des soins de santé et à la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des prestations à verser aux employés et la charge nette future au titre des avantages sociaux.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus en constatant les écarts dans les obligations au titre des prestations et le rendement des régimes sur le nombre d'années de service des employés qui participent aux régimes.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer la charge nette au titre des avantages sociaux sont le taux d'actualisation et le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime. Chacun de nos secteurs d'exploitation est touché par ces hypothèses.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des prestations à verser aux employés. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des entreprises de grande qualité, avec concordance des échéances et des flux de trésorerie estimatifs du régime.

Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice. Notre taux d'actualisation était de 5,3 % au 31 décembre 2006, une augmentation par rapport à 5,2 % au 31 décembre 2005. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2007 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2007.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2007	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007
Taux d'actualisation augmenté à 5,8 %		
Résidentiel	(35)	35
Entreprises	(38)	38
Bell Aliant	(23)	23
Autres activités de Bell Canada	(8)	8
Autres activités de BCE	(1)	1
Total	(105)	105
Taux d'actualisation diminué à 4,8 %		
Résidentiel	36	(36)
Entreprises	38	(38)
Bell Aliant	23	(23)
Autres activités de Bell Canada	8	(8)
Autres activités de BCE	6	(6)
Total	111	(111)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations et une baisse du surplus au titre du régime de retraite. Cela signifie que nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations au régime requises.

Taux de rendement à long terme prévu

Le taux de rendement à long terme prévu est un taux moyen pondéré de nos prévisions quant aux rendements à long terme de chacune des catégories d'actifs de nos régimes.

Nous déterminons le taux de rendement à long terme prévu approprié à la fin de chaque exercice. Nous avons supposé un taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes de 7,5 % en 2006, soit le même qu'en 2005. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux de rendement prévu de l'actif des régimes sur la charge nette au titre des avantages sociaux pour 2007 et sur l'actif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2007.

	INCIDENCE SUR LA CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX POUR 2007	INCIDENCE SUR L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007
Taux de rendement prévu augmenté à 8,0 %		
Résidentiel	(23)	23
Entreprises	(25)	25
Bell Aliant	(15)	15
Autres activités de Bell Canada	(5)	5
Autres activités de BCE	(3)	3
Total	(71)	71
Taux de rendement prévu diminué à 7,0 %		
Résidentiel	23	(23)
Entreprises	25	(25)
Bell Aliant	15	(15)
Autres activités de Bell Canada	5	(5)
Autres activités de BCE	3	(3)
Total	71	(71)

Même en l'absence d'un effet immédiat sur notre bilan, un faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste valeur de l'actif et du surplus au titre du régime de retraite. Cela signifie que nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations au régime requises.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

Nous évaluons la valeur de l'écart d'acquisition de toutes les unités d'exploitation de chacun de nos secteurs d'activité au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent la possibilité que cet écart d'acquisition peut avoir subi une perte de valeur.

Nous mesurons habituellement la dépréciation au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés projetés et nous confirmons notre évaluation au moyen d'autres méthodes. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, une évaluation de l'unité d'exploitation entière est menée afin de déterminer la juste valeur de tous ses actifs et de tous ses

passifs, y compris l'écart d'acquisition, comme si nous avions acquis l'unité d'exploitation. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation est supérieure à cette nouvelle juste valeur, nous comptabilisons la différence en diminution de l'écart d'acquisition au bilan et à titre de charge pour perte de valeur dans l'état des résultats.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations importantes lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés projetés. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisées aux fins du modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation d'autres éléments.

Nous croyons que toutes nos estimations sont raisonnables. Elles sont conformes à notre planification interne et reflètent nos meilleures estimations, mais comportent des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler.

Toute modification apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la juste valeur et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre rendement financier dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée en 2006 ni en 2005.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et questions réglementaires dans le cours de nos activités, et chacun de nos secteurs d'activité peut en être touché. Les litiges en cours, les initiatives réglementaires ou les démarches réglementaires sont susceptibles de nous faire subir des pertes financières.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable. Nous fondons notre décision sur l'information alors disponible. Nous estimons le montant de la perte en consultant les conseillers juridiques externes qui s'occupent de notre défense. Il faut alors analyser l'issue éventuelle et considérer diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes et défavorables sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute

charge serait imputée au bénéfice d'exploitation et incluse au poste *Créditeurs et charges à payer* ou au poste *Autres passifs à long terme*, et tout règlement en espèces serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Au 31 décembre 2006, aucun de nos secteurs d'activité n'avait comptabilisé de provisions importantes attribuables à des litiges en cours, à des initiatives réglementaires ou à des démarches réglementaires. Nous n'avons apporté aucune révision importante à nos estimations au cours des deux derniers exercices.

Impôts sur les bénéfices

Même si la direction estime avoir établi une charge d'impôts adéquate en fonction de l'information actuellement disponible pour calculer les impôts sur les bénéfices, il faut souvent faire preuve d'un jugement solide, notamment dans l'interprétation des règles et règlements fiscaux qui sont constamment modifiés. Chacun de nos secteurs d'activité peut en être touché.

Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des vérifications dont l'issue peut modifier de façon importante le montant des actifs et des passifs d'impôts exigibles et futurs. Toute modification serait comptabilisée à titre de charge ou de crédit de la charge d'impôts. Tout paiement en espèces effectué ou reçu serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Il n'y a eu aucune modification importante apportée à nos estimations au cours des deux derniers exercices.

RÉCENTES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

L'ICCA a publié des révisions du chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA*, qui est devenu le chapitre 3831, intitulé *Opérations non monétaires*, lequel établit des normes d'évaluation et d'information applicables aux opérations non monétaires. Il inclut également les critères utilisés pour définir la « substance commerciale », qui remplace les critères utilisés pour définir l'« aboutissement du processus de génération du profit » de l'ancien chapitre. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Modifications comptables

L'ICCA a publié le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Modifications comptables*, qui établit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Résultat étendu

L'ICCA a publié le chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Résultat étendu*, qui décrit la manière de présenter le résultat étendu et les éléments qui le composent. Le résultat étendu correspond à la variation de notre actif net découlant d'opérations, d'événements et de circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il comprend des éléments qui ne seraient normalement pas inclus dans le bénéfice net, comme :

- la variation de l'écart de conversion relativement aux établissements étrangers autonomes
- les gains ou les pertes non réalisés sur des placements disponibles pour la vente
- les gains et les pertes découlant des couvertures des flux de trésorerie.

L'ICCA a également apporté des changements connexes au chapitre 3250 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Surplus* (republié comme le chapitre 3251, *Capitaux propres*) et au chapitre 1650 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Conversion des devises étrangères* (republié comme le chapitre 1651, *Conversion des devises étrangères*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, nous présentons les autres éléments du résultat étendu cumulés et les éléments qui le composent dans les états financiers consolidés.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a eu aucune incidence importante.

Instruments financiers

L'ICCA a publié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui décrit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Ce chapitre exige que :

- tous les actifs financiers soient mesurés à leur juste valeur à l'exception des prêts et des placements qui sont classés comme détenus jusqu'à l'échéance
- tous les passifs financiers soient mesurés à leur juste valeur lorsqu'ils sont des dérivés ou qu'ils sont classés comme détenus aux fins de négociation. Les autres passifs financiers doivent être mesurés au coût après amortissement
- tous les instruments financiers dérivés soient mesurés à leur juste valeur, même lorsqu'ils font partie d'une relation de couverture.

Également, le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA* est devenu le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, lequel établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et décrit l'information qui doit être présentée à leur sujet.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a eu aucune incidence importante.

Couvertures

L'ICCA a publié le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Couvertures*, qui décrit quand et comment la comptabilité de couverture peut être utilisée.

Les activités de couverture sont utilisées afin de modifier l'exposition à un ou plusieurs risques en contrebalançant les éléments suivants :

- les variations de la juste valeur d'un élément couvert et d'une couverture, ou
- les variations dans les flux de trésorerie attribuables à un élément couvert et à une couverture, ou
- les variations découlant d'une exposition à un risque lié à un élément couvert et à une couverture.

Suivant la comptabilité de couverture, tous les gains, pertes, produits et charges liés à un dérivé et à l'élément qu'il couvre sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de la même période.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a eu aucune incidence importante.

Contrôles et procédures

ÉVALUATION DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction ainsi qu'au chef des affaires financières de BCE Inc., afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2006, une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de présentation de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la *US Securities Exchange Act of 1934* et du Règlement 52-109, a été exécutée sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que la conception et l'exécution des contrôles et procédures en matière de présentation de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2006, et que ceux-ci permettent d'assurer que l'information est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu des lois canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la *US Securities Exchange Act of 1934* et du Règlement 52-109. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR. La direction a évalué la conception et l'exécution de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans le guide *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO, et elle a conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu sur lui une incidence importante ou susceptible d'avoir sur lui une incidence importante.

Mesures financières non définies par les PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement, de la charge nette au titre des avantages sociaux et des frais de restructuration et autres éléments. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des avantages sociaux, étant donné que ces éléments sont principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations et le rendement de la caisse des régimes de retraite d'une société. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour BCE et Bell Canada.

BCE	2006	2005
Bénéfice d'exploitation	3 332	3 759
Amortissement	3 129	3 061
Charge nette au titre des avantages sociaux	513	359
Frais de restructuration et autres éléments	355	55
BAIIA	7 329	7 234

BELL CANADA	2006	2005
Bénéfice d'exploitation	3 353	3 755
Amortissement	3 073	2 989
Charge nette au titre des avantages sociaux	531	389
Frais de restructuration et autres éléments	332	54
BAIIA	7 289	7 187

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES ÉLÉMENTS

Le terme « bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence des frais de restructuration et autres éléments. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments, sur une base consolidée, pour BCE et Bell Canada.

BCE	2006	2005
Bénéfice d'exploitation	3 332	3 759
Frais de restructuration et autres éléments	355	55
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments	3 687	3 814

BELL CANADA	2006	2005
Bénéfice d'exploitation	3 353	3 755
Frais de restructuration et autres éléments	332	54
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments	3 685	3 809

BÉNÉFICE NET AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES ÉLÉMENTS, GAINS NETS SUR PLACEMENTS ET COÛTS ENGAGÉS POUR FORMER BELL ALIANT

Le terme « bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôts des frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et du bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant, sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc.

	2006		2005	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 937	2,25	1 891	2,04
Frais de restructuration et autres éléments ⁽¹⁾	222	0,26	37	0,04
Gains nets sur placements ⁽²⁾	(525)	(0,61)	(27)	(0,03)
Autres coûts engagés pour former Bell Aliant ⁽³⁾	42	0,05	-	-
Bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant	1 676	1,95	1 901	2,05

(1) Inclut les coûts de transaction associés à la formation de Bell Aliant. Ces coûts sont principalement liés à la convention de placement et aux honoraires professionnels et de conseil. En 2006, nos coûts de transaction se sont élevés à 138 millions \$ (77 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

(2) Les montants inscrits pour 2006 comprennent la constatation d'un actif d'impôts futurs de 434 millions \$, qui représente un montant tenant compte de l'incidence fiscale d'environ 2 341 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant, la réalisation des reports prospectifs de pertes étant maintenant plus probable qu'improbable en raison du gain prévu à la vente de Télésat.

(3) Inclut les coûts de la prime engagés par Bell Aliant lors du remboursement anticipé de la dette à long terme par suite de la formation de Bell Aliant. En 2006, nous avons engagé 122 millions \$ (42 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre rendement financier de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 389	5 337
Dépenses en immobilisations	(3 133)	(3 357)
Total des dividendes versés	(1 546)	(1 450)
Autres activités d'investissement	(2)	39
Flux de trésorerie disponibles	708	569

Rapports sur le contrôle interne

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des affaires financières. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus.

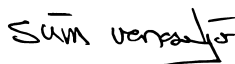
En raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. Par ailleurs, l'extrapolation de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière implique le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

La direction a évalué la conception et l'exécution de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans le guide *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), et elle a conclu que ce contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction.

L'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE au 31 décembre 2006 a été vérifiée par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants, qui ont aussi vérifié les états financiers consolidés de BCE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Deloitte & Touche a émis une opinion sans réserve sur l'évaluation faite par la direction du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE et une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE.



Michael J. Sabia
Président et chef de la direction



Siim A. Vanaselja
Chef des affaires financières



Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 7 mars 2007

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons vérifié l'évaluation faite par la direction, présentée dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, voulant que BCE Inc. et ses filiales (la « société ») aient maintenu un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en nous fondant sur les critères établis dans le guide *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la société a la responsabilité de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et d'évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'évaluation faite par la direction et une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que nous planifions et exécutions la vérification de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprenait l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation de l'évaluation faite par la direction, des tests et l'évaluation de la conception et de l'efficacité de fonctionnement du contrôle interne et l'exécution de toute autre procédure que nous considérions nécessaire dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification fournit une base raisonnable pour exprimer notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu ou supervisé par le chef de la direction et les agents financiers supérieurs de la société, ou des personnes occupant des fonctions similaires, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui (1) ont trait à la gestion de documents comptables qui, avec un niveau de détail raisonnable, reflètent avec exactitude et justesse les opérations et les cessions d'actifs de la société; (2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées

conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les dépenses de la société sont effectués uniquement selon les modalités autorisées par la direction et les administrateurs de la société; et (3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Étant donné les limitations inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou le risque que la direction passe outre aux contrôles, il est possible que des inexactitudes importantes dues à des erreurs ou à des activités frauduleuses ne puissent être prévues ou détectées en temps opportun. De plus, l'extrapolation à des périodes futures de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

À notre avis, l'évaluation de la direction voulant que la société ait maintenu un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 est une déclaration juste, à tous les égards importants, d'après les critères établis dans le guide intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. De plus, à notre avis, la société a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, d'après les critères établis dans le guide *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons aussi vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 7 mars 2007 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada

Le 7 mars 2007

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc.; ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants.

La direction a dressé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes complémentaires. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

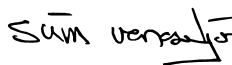
Pour assurer la justesse et le caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Conçu pour fournir une assurance raisonnable, ce système est soutenu par la fonction de vérification interne qui relève du comité de vérification, et qui comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états

financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité de vérification formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité de vérification comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité de vérification figure à la page 108 du présent rapport annuel. Les vérificateurs internes et les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent en toute liberté et en toute indépendance rencontrer le comité de vérification.



Michael J. Sabia
Président et chef de la direction



Siim A. Vanaselja
Chef des affaires financières



Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 7 mars 2007

RAPPORT DES COMPTABLES AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

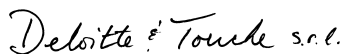
Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Notre vérification des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Nos vérifications des états financiers pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004, ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes

d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 7 mars 2007 exprime une opinion sans réserve sur l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière et une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada

Le 7 mars 2007

États consolidés des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (<i>en millions \$, sauf les montants liés aux actions</i>)	NOTE	2006	2005	2004
Produits d'exploitation		17 713	17 605	17 009
Charges d'exploitation		(10 384)	(10 371)	(9 895)
Amortissement	13, 14	(3 129)	(3 061)	(3 000)
Charge nette au titre des avantages sociaux	25	(513)	(359)	(241)
Frais de restructuration et autres éléments	5	(355)	(55)	(1 219)
Total des charges d'exploitation		(14 381)	(13 846)	(14 355)
Bénéfice d'exploitation		3 332	3 759	2 654
Autres (charges) produits	6	(176)	28	439
Intérêts débiteurs	7	(952)	(949)	(961)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		2 204	2 838	2 132
Charge d'impôts	8	(85)	(803)	(605)
Part des actionnaires sans contrôle		(228)	(201)	(132)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 891	1 834	1 395
Activités abandonnées	9	116	127	129
Bénéfice net avant gain extraordinaire		2 007	1 961	1 524
Gain extraordinaire	4	–	–	69
Bénéfice net		2 007	1 961	1 593
Dividendes sur actions privilégiées		(70)	(70)	(70)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		1 937	1 891	1 523
Bénéfice net par action ordinaire – de base	10			
Activités poursuivies		2,12	1,90	1,44
Activités abandonnées		0,13	0,14	0,14
Gain extraordinaire		–	–	0,07
Bénéfice net		2,25	2,04	1,65
Bénéfice net par action ordinaire – dilué	10			
Activités poursuivies		2,12	1,90	1,44
Activités abandonnées		0,13	0,14	0,14
Gain extraordinaire		–	–	0,07
Bénéfice net		2,25	2,04	1,65
Dividendes par action ordinaire		1,32	1,32	1,20
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		861,4	926,8	924,6

États consolidés du déficit

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (<i>en millions \$</i>)	NOTE	2006	2005	2004
Solde au début		(4 763)	(5 432)	(5 845)
Bénéfice net		2 007	1 961	1 593
Dividendes déclarés sur actions privilégiées		(70)	(70)	(70)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires		(1 132)	(1 222)	(1 110)
Excédent du prix d'achat sur le capital déclaré des actions ordinaires annulées et le surplus d'apport connexe	23	(384)	–	–
Autres éléments		(1)	–	–
Solde à la fin		(4 343)	(4 763)	(5 432)

Bilans consolidés

AU 31 DÉCEMBRE (en millions \$)	NOTE	2006	2005
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		581	349
Débiteurs	11	1 868	1 525
Autres actifs à court terme	12	1 233	915
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	9	2	894
Total de l'actif à court terme		3 684	3 683
Immobilisations	13	22 079	21 772
Autres actifs à long terme	14	2 816	2 306
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	15	2 902	2 899
Écart d'acquisition	16	5 475	5 966
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	9	1	3 856
Total de l'actif		36 957	40 482
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	17	3 236	3 085
Intérêts à payer		165	170
Dividendes à verser		315	343
Dette à court terme	18	986	1 161
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	9	-	828
Total du passif à court terme		4 702	5 587
Dette à long terme	19	11 867	11 855
Autres passifs à long terme	20	4 841	4 807
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées	9	-	614
Total du passif		21 410	22 863
Part des actionnaires sans contrôle	2, 21	2 180	2 898
Engagements et éventualités	26		
Capitaux propres			
Actions privilégiées	23	1 670	1 670
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	2, 23	13 487	16 806
Surplus d'apport	2, 23	2 555	1 081
Déficit		(4 343)	(4 763)
Écart de conversion		(2)	(73)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		11 697	13 051
Total des capitaux propres		13 367	14 721
Total du passif et des capitaux propres		36 957	40 482

Au nom du conseil d'administration,

Tom C. O'Keefe

Administrateur



Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (<i>en millions \$</i>)	NOTE	2006	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice provenant des activités poursuivies		1 891	1 834	1 395
Rapprochement du bénéfice provenant des activités poursuivies et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Amortissement		3 129	3 061	3 000
Charge nette au titre des avantages sociaux	25	513	359	241
Frais de restructuration et autres éléments	5	355	55	1 219
Pertes nettes (gains nets) sur placements	6	26	(38)	(351)
Impôts futurs		(13)	719	(79)
Part des actionnaires sans contrôle		228	201	132
Cotisations aux régimes de retraite du personnel	25	(172)	(206)	(95)
Autres paiements liés aux avantages sociaux futurs du personnel	25	(96)	(93)	(81)
Paiements liés à la restructuration et à d'autres éléments		(225)	(171)	(251)
Actifs et passifs d'exploitation	28	(247)	(384)	138
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 389	5 337	5 268
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations		(3 133)	(3 357)	(3 272)
Acquisitions d'entreprises	4	(71)	(228)	(1 118)
Cessions d'entreprises		-	-	2
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (Bell Aliant)	2	(255)	-	-
Augmentation des placements		(304)	(233)	(57)
Diminution des placements		64	17	711
Autres activités d'investissement		(2)	39	183
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 701)	(3 762)	(3 551)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
(Diminution) augmentation des effets à payer et des avances bancaires		(57)	(69)	90
Émission de titres d'emprunt à long terme		4 392	1 095	461
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(4 767)	(1 073)	(1 691)
Émission d'actions ordinaires	23	29	25	32
Rachat d'actions ordinaires	23	(1 241)	-	-
Émission de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		13	1	8
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		(305)	(78)	(25)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires		(1 169)	(1 195)	(1 108)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées		(84)	(86)	(85)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		(293)	(169)	(179)
Autres activités de financement		(157)	(64)	(74)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(3 639)	(1 613)	(2 571)
Flux de trésorerie affectés aux activités poursuivies		(1 951)	(38)	(854)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	9	2 087	103	512
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		136	65	(342)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		445	380	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		581	445	380
Comprenant :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies		581	349	298
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	9	-	96	82
Total		581	445	380
Impôts sur les bénéfices payés (déduction faite des recouvrements)		199	206	148
Intérêts payés		874	899	916

Notes complémentaires

Cette section de notre rapport annuel comprend les états financiers consolidés vérifiés de BCE et les notes complémentaires détaillées qui présentent des explications et d'autres renseignements.

Les états financiers présentent nos résultats ainsi que les données financières historiques des trois derniers exercices. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre nos résultats financiers. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers. En outre, les notes comprennent des détails sur nos

résultats financiers qui ne figurent pas dans les états financiers eux-mêmes.

Sauf dans le rapport des vérificateurs, les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Les références faites à Bell Aliant se rapportent aux questions relatives à Aliant Inc. (Aliant) et aux mesures prises par cette dernière avant le 7 juillet 2006, et aux questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et aux mesures prises par ce dernier à cette date ou après.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 : Principales conventions comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entreprises que nous contrôlons de même que notre quote-part des états financiers de nos coentreprises. Les opérations et soldes intersociétés ont tous été éliminés dans la consolidation.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Nous avons reclassé certains chiffres des périodes correspondantes dans les états financiers consolidés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Nous avons retraité l'information financière des périodes antérieures afin de refléter la vente de notre placement dans Groupe CGI Inc. (CGI) et la quasi-totalité de notre placement dans CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia) (auparavant Bell Globemedia Inc.) CGI et CTVglobemedia sont présentées à titre d'activités abandonnées.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Lorsqu'elle dresse des états financiers selon les PCGR, la direction fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants déclarés au titre des produits et des charges
- les montants déclarés au titre des actifs et des passifs
- la divulgation des actifs et des passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations compte tenu de différentes hypothèses ou conditions. Nous utilisons des estimations pour comptabiliser certains éléments comme les produits, la provision pour créances douteuses, la durée de

vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les réserves de stocks, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes de rémunération des employés, les régimes d'avantages sociaux des employés, l'évaluation des conditions minimales des baux en vertu de contrats de location-exploitation, les impôts sur les bénéfices et la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

CONSTATATION DES PRODUITS

Nous constatons les produits d'exploitation lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord
- les montants sont déterminés ou déterminables
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Plus précisément, nous constatons :

- les frais des services interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat
- les produits tirés des abonnés lorsque le service a été fourni aux clients
- les produits tirés de la publicité lorsque les annonces sont diffusées ou imprimées et distribuées
- les produits des ventes d'équipement lorsque l'équipement est livré au client et accepté
- les produits tirés de contrats à long terme, soit lorsque les services sont fournis et que l'équipement est livré et accepté, soit lorsque les étapes clés des contrats ont été franchies
- les remises, les ristournes ou les paiements consentis aux clients en diminution des produits lorsque nous ne recevons pas d'avantages identifiables et distincts.

Nous concluons des ventes pouvant comprendre un certain nombre de produits et de services, notamment dans notre gamme de produits sans fil et dans notre secteur Entreprises. Dans les deux cas, nous séparons chaque produit ou service visé par ces ventes et le comptabilisons séparément selon les méthodes décrites ci-dessus lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le produit ou le service, pris isolément, comporte une valeur pour notre client
- il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur du produit ou du service
- un droit de retour général, la livraison ou l'exécution lié à tout produit ou service non fourni est jugé probable et dépend de nous pour l'essentiel.

Lorsqu'il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de tous les produits et services visés par une vente, le prix total pour le client est réparti entre les différents produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Sinon, nous attribuons d'abord une tranche du prix total aux produits et services non fournis en fonction de leur juste valeur, et le reliquat aux produits et services qui ont été fournis. Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément le produit ou le service ne sont pas réunies, nous constatons généralement les produits de façon proportionnelle sur la durée du contrat de vente.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants fournissent des services à la clientèle. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous constatons les produits en fonction des montants facturés aux clients. Sinon, nous constatons dans les produits le montant net que nous conservons.

Nous constatons un montant estimé en fonction des données historiques relatif aux retours sur ventes quand les produits sont constatés.

Nous constatons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits reportés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés. Les produits reportés sont présentés au poste *Créditeurs et charges à payer* ou au poste *Autres passifs à long terme* du bilan.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Nous classons tous les placements très liquides qui ont une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition, en tant que *Trésorerie et équivalents de trésorerie*. Les placements très liquides dont l'échéance est de plus de trois mois sont classés à titre de placements à court terme et sont constatés dans les *Autres actifs à court terme*.

TITRISATION DE CRÉANCES

Nous jugeons que les cessions de créances constituent des ventes lorsque nous cédonns le contrôle des créances en contrepartie du produit reçu d'une fiducie (autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances).

Nous déterminons la juste valeur des créances cédées en nous basant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établie à l'aide des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'actualisation, à la durée moyenne pondérée des créances, aux ratios des pertes sur créances et à d'autres hypothèses clés. Nous constatons les pertes tirées de ce type d'opération, qui sont inscrites au poste *Autres produits*. Les pertes sont calculées en fonction de la valeur comptable des créances cédées et sont réparties entre les créances vendues et nos droits conservés, selon leurs justes valeurs relatives le jour de la cession.

Nous continuons d'effectuer la gestion des créances après la cession. En conséquence, nous :

- constatons un passif au titre des services de gestion à la date de cession des créances à la fiducie
- amortissons ce passif par imputation aux résultats sur la durée prévue des créances cédées.

STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur de marché, selon le montant le moins élevé, et nous déterminons la valeur de marché au moyen de la méthode fondée sur le coût de remplacement. Nous maintenons des réserves pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui deviennent désuets, en procédant à une analyse chronologique des stocks pour calculer le montant des réserves.

IMMOBILISATIONS

Nous comptabilisons les immobilisations au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations liées aux télécommunications sont amorties à l'aide de la méthode de l'amortissement par classes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous utilisons généralement la méthode linéaire pour amortir les immobilisations en fonction de la durée de vie utile estimative des biens. Chaque année, nous révisons la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons de façon prospective.

	DURÉE DE VIE UTILE ESTIMATIVE
Actifs liés aux télécommunications	10 à 25 ans
Machines et équipement	2 à 20 ans
Bâtiments	10 à 40 ans
Satellites	10 à 15 ans
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée :	
Logiciels	3 à 7 ans
Relations-clients	5 à 40 ans

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à leur juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquentement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations, puis les amortissons par imputation aux résultats au fil du temps, de concert avec l'augmentation de l'obligation comptabilisée pour refléter le passage du temps.

Nous capitalisons les coûts de construction, la main-d'œuvre et les frais généraux (y compris les intérêts, lorsque les coûts relatifs à un projet sont importants) liés aux actifs que nous bâtissons ou que nous développons.

Nous capitalisons certains des coûts engagés pour le développement ou l'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Nous passons en charges les coûts liés à l'entretien et à la formation liés aux logiciels lorsqu'ils sont engagés. La charge est comprise au poste *Charges d'exploitation* de l'état des résultats.

Nous évaluons la perte de valeur des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il se peut que nous ne puissions pas recouvrer leur valeur comptable. Nous calculons la perte de valeur en déduisant la juste valeur des actifs, basée sur les flux de trésorerie actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession, de leur valeur comptable. Tout excédent est imputé aux résultats.

Nous comptabilisons les baux en vertu desquels presque tous les avantages et les risques inhérents à la propriété nous sont transférés à titre de contrats de location-acquisition. Nous comptabilisons un actif au moment de la conclusion d'un contrat de location-acquisition ainsi qu'une obligation à long terme connexe. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont passés en charges à mesure qu'ils sont effectués.

COMPTABILISATION DES PLACEMENTS

Nous utilisons les méthodes qui suivent afin de comptabiliser les placements ou les quotes-parts qui ne sont pas consolidés dans nos états financiers :

- la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour nos placements dans des sociétés à l'égard desquelles nous exerçons une influence notable sur les activités d'exploitation, d'investissement et de financement
- la méthode d'évaluation à la valeur d'acquisition pour nos placements dans toutes les autres sociétés.

Nous passons en charges toute diminution de la juste valeur de nos placements en deçà de leur valeur comptable lorsque la direction détermine qu'il s'agit d'une moins-value durable.

Nous incluons les placements dans le poste *Autres actifs à long terme* du bilan. Les revenus découlant des placements et les réductions de la juste valeur de nos placements sont compris dans le poste *Autres produits* de l'état des résultats.

FRAIS LIÉS À L'ÉMISSION DE LA DETTE ET DES CAPITAUX PROPRES

Les frais liés à l'émission de la dette sont reportés dans les *Autres actifs à long terme*. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe et sont inclus au poste *Intérêts débiteurs* de l'état des résultats. Les frais liés à l'émission des capitaux propres sont reflétés dans l'état du déficit.

ACTIFS INCORPORELS AYANT UNE DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Nos actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie comprennent principalement la marque de commerce Bell et les licences d'utilisation du spectre. Nous évaluons la perte de valeur de ces actifs au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur.

Nous calculons la perte de valeur en déduisant la juste valeur de l'actif, basée sur une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs ou à l'aide d'autres méthodes d'évaluation, de sa valeur comptable. Tout excédent est imputé aux résultats.

ÉCART D'ACQUISITION

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation au quatrième trimestre de chaque exercice et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur.

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes :

- nous relevons toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation avec sa valeur comptable. La juste valeur est basée sur une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs ou d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est moins élevée que sa valeur comptable, nous attribuons la juste valeur de l'unité d'exploitation à tous ses actifs et passifs identifiables en nous basant sur leur juste valeur. L'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la valeur attribuée à l'ensemble de ses actifs et de ses passifs représente la juste valeur de l'écart d'acquisition.
- nous déterminons s'il y a une perte de valeur en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. Tout excédent est imputé aux résultats.

CONVERSION DES DEVICES

Établissements étrangers autonomes

Pour les établissements étrangers autonomes, nous utilisons :

- les taux de change à la date du bilan pour les actifs et les passifs
- les taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice pour les produits et les charges.

Les gains et les pertes de change sont présentés à titre d'écart de conversion dans les capitaux propres. Lorsque nous réduisons notre investissement net dans un établissement étranger autonome, nous imputons aux résultats une partie de l'écart de conversion.

Établissements étrangers intégrés

Pour les établissements étrangers intégrés, nous utilisons :

- les taux de change en vigueur à la date du bilan pour les actifs et les passifs monétaires, comme la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et la dette à long terme
- les taux de change historiques pour les actifs et les passifs non monétaires, comme les immobilisations
- les taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice pour les produits et les charges.

Les gains et les pertes de change sont inclus au poste *Autres produits* de l'état des résultats.

Opérations et soldes intérieurs libellés en devises

Pour les opérations intérieures libellées en devises, nous utilisons :

- les taux de change en vigueur à la date du bilan pour les actifs et les passifs monétaires
- les taux de change historiques pour les actifs et les passifs non monétaires
- les taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice pour les produits et les charges.

Les gains et les pertes de change sont inclus au poste *Autres produits* de l'état des résultats.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous avons recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants :

- le risque d'intérêt
- le risque de change
- le risque lié aux fluctuations du cours de l'action ordinaire de BCE Inc. découlant des montants compensatoires spéciaux (MCS) et des unités d'actions à dividende différé.

Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Nous documentons toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif de gestion du risque et la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture. Ce processus comprend l'établissement d'un lien entre chacun des dérivés et :

- un actif ou un passif précis, ou
- un engagement ferme précis, ou
- une opération prévue.

Initialement, nous évaluons l'efficacité des dérivés relativement à la gestion du risque au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

Lorsque nous comptabilisons les dérivés, nous respectons les politiques suivantes :

- les gains et les pertes non réalisés liés à des dérivés admissibles aux fins de la comptabilité de couverture sont imputés aux résultats en cas de cession de l'élément couvert ou de réalisation anticipée de l'opération prévue
- les gains et les pertes liés aux couvertures d'opérations prévues sont imputés aux résultats ou comptabilisés à titre d'ajustements des valeurs comptables lorsque l'opération est effectuée
- les dérivés procurant une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur. Nous imputons les variations des justes valeurs aux résultats.
- toute prime versée à l'égard d'instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture est reportée et imputée aux résultats au cours de la période visée par le contrat
- toute prime ou escompte à terme sur contrat de change à terme qui est utilisé à titre de couverture de la dette à long terme libellée en devises est amorti à titre d'ajustement aux intérêts débiteurs au cours de la période visée par le contrat à terme.

Nos politiques relatives à des types précis de dérivés sont décrites ci-après.

Swaps de taux d'intérêt

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de mieux gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables liés à l'ensemble de notre portefeuille d'emprunts. Ces ententes comportent souvent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustements des intérêts débiteurs de la dette couverte. Nous incluons le montant connexe à recevoir des contreparties ou à verser à ces dernières dans le poste *Débiteurs* ou dans le poste *Intérêts à payer*.

Swaps de devises

Nous utilisons des swaps de devises afin de gérer l'exposition au risque de change lié à certaines dettes libellées en devises. Nous désignons ces swaps à titre de couverture du risque de change lié à des engagements fermes à acquitter les intérêts et/ou à rembourser le capital en devises. Nous constatons les gains et les pertes sur ces contrats au même moment où nous constatons les gains et les pertes liés à l'élément couvert. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans les *Autres actifs à long terme* ou les *Autres passifs à long terme*.

Contrats de change à terme et options

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer :

- les intérêts et le capital liés à certaines dettes libellées en devises. Nous désignons ces contrats à titre de couverture du risque de change lié à des engagements fermes à rembourser le capital en devises.
- l'exposition au risque lié aux opérations prévues libellées en devises. Nous désignons ces contrats à titre de couverture des flux de trésorerie futurs.

Contrats à terme sur actions

Nous utilisons des contrats à terme afin de gérer les fluctuations du cours de l'action ordinaire de BCE Inc. découlant des MCS et des unités d'actions à dividende différé.

Nous constatons les gains et les pertes sur ces contrats de la même façon que les gains et les pertes liés à l'élément couvert. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans les *Autres actifs à long terme* ou les *Autres passifs à long terme*.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Régimes à prestations déterminées

Nous offrons des régimes à prestations déterminées qui assurent des prestations de retraite à la plupart de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux de salaire moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes assurent des prestations de retraite croissantes afin de protéger une tranche du revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des contributions dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les contributions reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous offrons aussi d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi à certains de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite
- d'autres avantages, y compris divers régimes d'invalidité, d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous ne capitalisons pas la plupart de ces autres régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur de l'actif des régimes. Le coût des prestations de retraite et des autres avantages de retraite est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des niveaux de salaires futurs
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de haute qualité dont les échéances correspondent au moment et au montant des prestations prévues en vertu des régimes
- les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus.

Nous évaluons l'actif des régimes de retraite à sa juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché actuelles. Nous utilisons une méthode fondée sur la valeur liée au marché afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes. Cette valeur est basée sur la juste valeur moyenne pondérée sur quatre ans de l'actif des régimes de retraite.

Nous amortissons les coûts au titre des services passés découlant de la modification des régimes selon la méthode linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification. Cette durée représente la période au cours de laquelle nous prévoyons tirer des avantages économiques de la modification.

Les actifs et les obligations transitoires qui découlent de l'application de nouvelles normes comptables relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont amortis sur une base linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Nous utilisons la méthode dite du « couloir » pour imputer les gains et les pertes actuariels aux résultats. D'abord, 10 % de la valeur la plus grande entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes est déduite du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie en fonction de la valeur de marché. Ensuite, nous amortissons tout excédent sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. À la fin de 2006, cette durée s'échelonnait sur 9 ans à 13 ans environ, pour une période moyenne pondérée de 11 ans.

La date de mesure de nos régimes d'avantages sociaux est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite et des autres avantages de retraite constitués. L'évaluation la plus récente de la plupart de nos régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2005.

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement des obligations, nous comptabilisons la compression avant le règlement.

Régimes à cotisations déterminées

Nous maintenons également des régimes à cotisations déterminées qui fournissent des prestations de retraite à certains employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur le salaire de cet employé.

Nous constatons une charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en espèces sont versées.

Depuis 2005, les nouveaux employés de BCE Inc. et de Bell Canada ne peuvent participer qu'au régime de retraite à cotisations déterminées.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts exigibles reflètent les impôts sur les bénéfices estimatifs exigibles pour l'exercice courant après tout recouvrement ou l'utilisation de pertes subies au cours d'exercices antérieurs.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts futurs. Les impôts futurs reflètent :

- les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées dont la réalisation est plus probable qu'improbable et qui sont reportées aux exercices futurs pour réduire les impôts sur les bénéfices.

Nous calculons les impôts futurs en fonction des taux de la loi fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est reflétée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur.

COÛTS LIÉS À L'ACQUISITION DE CLIENTÈLE

Nous passons en charges tous les coûts liés à l'acquisition de clientèle au moment des mises en service connexes.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Les régimes de rémunération à base d'actions de BCE Inc. comprennent les régimes d'épargne des employés (les REE), les régimes d'options sur actions, les régimes d'unités d'actions restreintes et les unités d'actions à dividende différé. Avant 2000, les régimes d'intéressement à long terme comprenaient souvent des MCS.

À compter de 2004, nous avons apporté de manière prospective un certain nombre de changements aux caractéristiques clés de nos régimes de rémunération à base d'actions, notamment :

- les avantages octroyés en vertu des régimes d'intéressement sous forme d'options sur actions à long terme ont été réduits par suite du lancement d'un nouveau régime d'intéressement à moyen terme qui utilise des unités d'actions restreintes
- l'établissement d'un objectif de rendement précis qui doit être atteint pour que les options sur actions soient acquises.

Nous portons au crédit du surplus d'apport le montant comptabilisé au titre de la charge liée aux options sur actions au cours de la période d'acquisition. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme versée par les employés ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport pour les services rendus qui ont été imputés au coût de rémunération.

Nous constatons les contributions de BCE Inc. aux REE à titre de charge de rémunération. Nous constatons aussi une charge ou un crédit de rémunération relativement aux MCS. Les passifs correspondants sont comptabilisés au titre des *Créditeurs et charges à payer*.

Options sur actions

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions des salariés attribuées depuis le 1^{er} janvier 2002 et nous utilisons le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes pour mesurer la charge de rémunération liée aux options. Pour les options comportant un objectif de rendement précis, ce facteur est reflété dans le calcul de la juste valeur moyenne pondérée par option octroyée.

Unités d'actions restreintes

Nous inscrivons une charge de rémunération pour chacune des unités d'actions restreintes octroyées à un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi au prorata de la période d'acquisition des droits. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. ainsi que de l'évaluation, de la part de la direction, du nombre d'unités

d'actions restreintes dont les droits seront acquis. L'incidence cumulative de la variation de la valeur est constatée au cours de la période où elle se produit. Les unités d'actions restreintes acquises sont réglées soit sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, soit en espèces, au gré du détenteur.

Unités d'actions à dividende différé

Nous inscrivons une charge de rémunération pour chacune des unités d'actions à dividende différé octroyées à un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE Inc. à la date d'octroi. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de la valeur de marché de l'action ordinaire de BCE Inc. Les unités d'actions à dividende différé sont réglées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil.

RÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nos activités sont touchées par les décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relativement aux prix que nous facturons pour des services précis, en particulier le service téléphonique local, et par d'autres exigences en matière d'exploitation. Le CRTC veille à ce que les Canadiens aient accès à des services fiables, notamment de téléphone, à des prix abordables. Certaines de nos filiales, comme Bell Canada et Bell Aliant, sont réglementées par le CRTC en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

RÉCENTES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET DE NORMES COMPTABLES

Opérations non monétaires

Le chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA* est devenu le chapitre 3831, intitulé *Opérations non monétaires*, lequel établit des normes d'évaluation et d'information applicables aux opérations non monétaires. Il inclut également les critères utilisés pour définir la « substance commerciale », qui remplace les critères utilisés pour définir l'« aboutissement du processus de génération du profit » de l'ancien chapitre. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Modifications comptables

L'ICCA a publié le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Modifications comptables*, lequel décrit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux

changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Ces révisions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Résultat étendu

L'ICCA a publié le chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Résultat étendu*, qui traite de la présentation et de la divulgation du résultat étendu et de ses composantes. Le résultat étendu représente la variation de nos actifs nets qui découle d'opérations, d'événements et de circonstances provenant de sources autres que les actionnaires. Il comprend des éléments qui seraient normalement exclus du bénéfice net, notamment :

- les variations de l'écart de conversion lié à des établissements étrangers autonomes
- les gains ou les pertes non réalisés sur des placements susceptibles de vente
- les gains et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie.

L'ICCA a en outre apporté des modifications connexes au chapitre 3250 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Surplus* (republié comme le chapitre 3251, intitulé *Capitaux propres*) et au chapitre 1650 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Conversion des devises étrangères* (republié comme le chapitre 1651, intitulé *Conversion des devises*).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, nous présentons le cumul des autres éléments du résultat étendu et ses composantes dans les états financiers consolidés.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a eu aucune incidence importante.

Instruments financiers

L'ICCA a publié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui décrit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Ce chapitre exige que :

- tous les actifs financiers soient mesurés à leur juste valeur à l'exception des prêts et des placements qui sont classés comme détenus jusqu'à l'échéance
- tous les passifs financiers soient mesurés à leur juste valeur lorsqu'ils sont des dérivés ou qu'ils sont classés comme détenus aux fins de négociation. Les autres passifs financiers doivent être mesurés à leur coût non amorti
- tous les instruments financiers dérivés soient mesurés à leur juste valeur, même lorsqu'ils font partie d'une relation de couverture.

Également, le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA* est devenu le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, lequel établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et décrit l'information qui doit être présentée à leur sujet.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a pas eu d'incidence importante.

Couvertures

L'ICCA a publié le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Couvertures*, qui décrit quand et comment la comptabilité de couverture peut être utilisée.

Les activités de couverture sont utilisées afin de modifier l'exposition à un ou plusieurs risques en contrebalançant les éléments suivants :

- les variations de la juste valeur d'un élément couvert et d'une couverture, ou
- les variations dans les flux de trésorerie attribuables à un élément couvert et à une couverture, ou

Note 2 : Bell Aliant

Le 7 mars 2006, BCE Inc. et Aliant ont annoncé leur intention de former un nouveau fournisseur régional de services de télécommunications sous la forme d'une fiducie de revenu. Le 7 juillet 2006, le plan d'arrangement permettant la formation de Bell Aliant a été conclu. Bell Aliant combine les anciennes activités sur fil régionales de Bell Canada dans les zones rurales de l'Ontario et du Québec et les anciennes activités sur fil d'Aliant, en plus d'inclure la participation antérieure de 63,4 % de Bell Canada dans NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel) et Télébec, Société en commandite (Télébec), soit les sociétés en commandite en exploitation du Fonds de revenu Bell Nordiq, laquelle est détenue par l'intermédiaire du Groupe Bell Nordiq Inc. (Bell Nordiq). À la clôture de l'opération, BCE détenait une participation indirecte de 73,5 % dans Bell Aliant.

Le 10 juillet 2006, la participation de BCE dans Bell Aliant a été ramenée à 44,7 % au moyen d'une distribution de parts de la fiducie par la voie d'un remboursement de capital aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc., conformément au plan d'arrangement. Les répercussions de cette distribution sur notre bilan sont les suivantes :

- diminution de 533 millions \$ de l'écart d'acquisition
- augmentation de 469 millions \$ de la part des actionnaires sans contrôle
- diminution de 2 549 millions \$ de la valeur des actions ordinaires
- augmentation de 1 547 millions \$ du surplus d'apport.

Nous poursuivons la consolidation de Bell Aliant, car nous avons conservé le droit de choisir la majorité des membres du conseil d'administration. L'opération a fait augmenter la part des actionnaires sans contrôle dans notre investissement.

Les coûts engagés relativement à la formation de Bell Aliant en 2006 sont principalement constitués :

- de coûts de transaction de 138 millions \$, lesquels sont principalement liés à la convention de placement et aux honoraires professionnels et de conseil. Se reporter à la note 5, *Frais de restructuration et autres éléments*.
- de la prime au remboursement anticipé de la dette à long terme de Bell Aliant, d'un montant de 122 millions \$. Se reporter à la note 6, *Autres (charges) produits*.
- De ces coûts de transaction, un montant de 255 millions \$ a été payé en espèces en 2006.

- les variations découlant d'une exposition à un risque lié à un élément couvert et à une couverture.

En vertu de la comptabilité de couverture, tous les gains, pertes, produits et charges liés à un dérivé et à l'élément qu'il couvre sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de la même période.

L'adoption de ce chapitre le 1^{er} janvier 2007 n'a pas eu d'incidence importante.

Le 30 juin 2006, Bell Aliant a racheté l'ensemble de ses actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables de série 2 émises et en circulation, pour un montant total de 175 millions \$.

Le 7 juillet 2006, Bell Aliant a renégocié ses facilités de crédit à long terme existantes impayées au 31 décembre 2005, et a établi de nouvelles facilités de crédit pour répondre aux besoins de liquidités liés au plan d'arrangement permettant la formation de Bell Aliant et refinancer la dette à long terme existante, ainsi qu'aux fins générales du fonds de roulement.

Le 25 septembre 2006, Bell Aliant a émis en deux tranches des billets à moyen terme non garantis (billets) d'un capital total de 1,25 milliard \$, soit 750 millions \$ de billets assortis d'une échéance de 5 ans fixée au 26 septembre 2011 et 500 millions \$ de billets assortis d'une échéance de 10 ans fixée au 26 septembre 2016. Les billets ont été émis à escompte pour des taux de rendement à l'échéance de 4,72 % et de 5,41 %, respectivement.

BELL NORDIQ

Le 1^{er} juillet 2006, Bell Nordiq a racheté l'ensemble de ses actions privilégiées de premier rang de série 8 émises et en circulation pour un montant total de 60 millions \$.

Le 16 janvier 2007, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont approuvé la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq, annoncée précédemment le 11 octobre 2006. Le 29 janvier 2007, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont reçu une distribution spéciale en espèces de 4,00 \$ par part et le 30 janvier 2007, ils ont reçu 0,4113 part de Bell Aliant pour chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq détenue. Les parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont cessé d'être négociées à la Bourse de Toronto (TSX) à la fermeture des bureaux le 29 janvier 2007 et ont été radiées de la cote avec prise d'effet le 30 janvier 2007. Au 31 décembre 2006, Bell Aliant détenait une participation avec droit de vote de 63,3 % dans le Fonds de revenu Bell Nordiq.

Note 3 : Information sectorielle

Les conventions comptables utilisées par ces secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, *Principales conventions comptables*. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la rentabilité de chacun de nos secteurs en fonction de leur bénéfice d'exploitation.

Nos activités, y compris la plupart de nos produits d'exploitation, de nos immobilisations et de nos écarts d'acquisition, sont situées au Canada.

Nous présentons nos résultats d'exploitation selon cinq secteurs d'exploitation : *Résidentiel*, *Entreprises*, *Bell Aliant*, *Autres activités de Bell Canada* et *Autres activités de BCE*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

À compter du troisième trimestre de 2006, notre information sectorielle tient compte de la formation de Bell Aliant, qui est présentée à titre de secteur distinct. Étant donné que Bell Aliant regroupe les anciennes activités sur fil régionales de Bell Canada et les activités de Bell Nordiq, les résultats de nos autres secteurs ont été retraités en vue de refléter la vente de ces activités. De plus, les résultats de nos autres secteurs d'exploitation ont été retraités afin de refléter la vente à Bell Canada des activités sans fil d'Aliant et de ses magasins de vente au détail DownEast Mobility Limited (DownEast), lesquelles sont maintenant présentées dans nos secteurs Résidentiel et Entreprises.

Le secteur Résidentiel fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services d'accès Internet, des services vidéo et d'autres services aux clients résidentiels de Bell Canada, surtout dans les zones urbaines en Ontario et au Québec. Les services sans fil sont aussi offerts dans l'Ouest canadien et les services vidéo sont fournis d'un bout à l'autre du pays.

Le secteur Entreprises fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services de données (y compris des services d'accès Internet) et d'autres services aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux grandes entreprises clientes de Bell Canada dans les zones urbaines en Ontario et au Québec, ainsi qu'à des clients d'affaires dans l'Ouest canadien.

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services de technologie de l'information et de communication aux clients résidentiels et d'affaires dans la région des provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec.

Le secteur Autres activités de Bell Canada comprend les activités de gros de Bell Canada ainsi que les résultats financiers de Northwestel Inc. (Northwestel). Nos activités de gros fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services de données et d'autres services à des concurrents qui revendent ces services. Northwestel offre des services de télécommunications à des régions moins densément peuplées dans les territoires du Nord canadien. Au 31 décembre 2006, Bell Canada détenait une participation de 100 % dans Northwestel.

Le secteur Autres activités de BCE inclut les résultats financiers de nos activités relatives aux satellites ainsi que les coûts engagés par notre siège social. Ce secteur inclut Télésat Canada (Télésat). Télésat fournit des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes, en plus d'être un consultant qui offre des services d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier. BCE Inc. détient une participation de 100 % dans Télésat.

Dans le classement de nos activités aux fins de la planification et de l'évaluation de notre performance, tous les frais de restructuration et autres éléments de Bell Canada et de ses filiales, à l'exception de Bell Aliant, sont inclus dans le secteur Autres activités de Bell Canada et ne sont pas attribués aux secteurs Résidentiel et Entreprises, car leur gestion est centralisée.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière par secteurs pour les deux derniers exercices. L'information sectorielle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 n'a pas été retraitée pour refléter nos nouveaux secteurs, car il est impossible de la préparer.

	RÉSIDENTIEL	ENTRE- PRISES	BELL ALIAN	AUTRES ACTIVITÉS DE BELL CANADA	ÉLIMINA- TION DES PRODUITS INTER- SECTO- RIELS – BELL CANADA	BELL CANADA	AUTRES ACTIVITÉS DE BCE	ÉLIMINA- TION DES PRODUITS INTER- SECTO- RIELS – AUTRES	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006									
Produits d'exploitation									
Clients externes	7 086	5 900	2 996	1 358	–	17 340	373	–	17 713
Produits intersectoriels	13	157	362	234	(758)	8	162	(170)	–
Total des produits d'exploitation	7 099	6 057	3 358	1 592	(758)	17 348	535	(170)	17 713
Bénéfice d'exploitation	1 649	811	777	116	–	3 353	(21)	–	3 332
Autres (charges) produits									(176)
Intérêts débiteurs									(952)
Impôts sur les bénéfices									(85)
Part des actionnaires sans contrôle									(228)
Bénéfice provenant des activités poursuivies									1 891
Actif sectoriel	12 787	12 632	5 974	3 772	–	35 165	1 792	–	36 957
Placements, à la valeur de consolidation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses en immobilisations	(1 299)	(767)	(517)	(338)	–	(2 921)	(212)	–	(3 133)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005									
Produits d'exploitation									
Clients externes	7 009	5 814	2 972	1 432	–	17 227	378	–	17 605
Produits intersectoriels	7	152	348	219	(719)	7	160	(167)	–
Total des produits d'exploitation	7 016	5 966	3 320	1 651	(719)	17 234	538	(167)	17 605
Bénéfice d'exploitation	1 772	863	768	352	–	3 755	4	–	3 759
Autres (charges) produits									28
Intérêts débiteurs									(949)
Impôts sur les bénéfices									(803)
Part des actionnaires sans contrôle									(201)
Bénéfice provenant des activités poursuivies									1 834
Actif sectoriel	12 130	12 409	6 687	2 790	–	34 016	6 466	–	40 482
Placements, à la valeur de consolidation	–	–	–	–	–	–	25	–	25
Dépenses en immobilisations	(1 417)	(867)	(525)	(310)	–	(3 119)	(238)	–	(3 357)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière par produits pour les trois derniers exercices.

	2006	2005	2004
Services locaux et d'accès	5 212	5 465	5 572
Services interurbains	1 798	2 055	2 327
Services sans fil	3 491	3 085	2 818
Services de données	4 120	4 016	3 640
Services vidéo	1 150	976	850
Ventes d'équipements terminaux et divers	1 577	1 637	1 580
Total Bell Canada	17 348	17 234	16 787
Autres activités de BCE	535	538	422
Éliminations des produits intersectoriels	(170)	(167)	(200)
Total BCE	17 713	17 605	17 009

Note 4 : Acquisitions et cessions d'entreprises

Les états consolidés des résultats comprennent les résultats des entreprises acquises à compter de leur date d'acquisition.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Nous avons acquis diverses entreprises en 2006 pour une contrepartie totale de 82 millions \$.

	2006
	TOTAL
Contrepartie reçue :	
Fonds de roulement hors caisse	2
Immobilisations	3
Autres actifs à long terme	3
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	19
Écart d'acquisition	49
Dette à long terme	(2)
Autres passifs à long terme	(4)
Part des actionnaires sans contrôle	3
	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
Actifs nets acquis	82
Contrepartie versée ⁽¹⁾ :	
Espèces	76
Frais d'acquisition	4
Contrepartie autre qu'en espèces	2
	82

(1) Exclut les paiements conditionnels de 5 millions \$ susceptibles d'être versés si certaines conditions précisées dans les conventions d'achat sont réunies. Si les paiements sont effectués, les montants seront attribués à l'écart d'acquisition.

De l'écart d'acquisition de 49 millions \$ comptabilisé en 2006 :

- une part de 29 millions \$ a trait au secteur Entreprises, une part de 7 millions \$ au secteur Résidentiel, une part de 12 millions \$ au secteur Bell Aliant et une part de 1 million \$ au secteur Autres activités de BCE
- une part de 5 millions \$ est déductible aux fins de l'impôt.

La répartition du prix d'achat pour la totalité des acquisitions de 2006 est fondée sur certaines estimations. La répartition finale du prix d'achat pour chacune des acquisitions d'entreprises sera finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Nous avons acquis plusieurs entreprises en 2005, notamment :

- *NR Communications Ltd. (NR Communications)* – En février et en novembre 2005, Bell Canada a acquis 100 % des actions en circulation de NR Communications, qui détient une participation de 50 % dans Inukshuk, une coentreprise conclue avec Rogers Communications Inc. pour fournir des services sans fil large bande.
- *Nexlink Technologies Inc. (Nexlink)* – En février 2005, Bell Canada a acquis 100 % des actions en circulation de Nexlink, un fournisseur de solutions intégrées en TI.

	2005			
	NR COMMUNI- CATIONS LTD.	NEXXLINK TECHNO- LOGIES INC.	TOTALITÉ DES AUTRES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	TOTAL
Contrepartie reçue :				
Fonds de roulement hors caisse	(16)	9	(12)	(19)
Immobilisations	19	24	85	128
Autres actifs à long terme	–	–	3	3
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie ⁽¹⁾	57	–	35	92
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	–	47	72	119
Dette à long terme	–	–	(61)	(61)
Autres passifs à long terme ⁽¹⁾	–	(6)	(15)	(21)
	60	74	107	241
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)	10	(3)	13	20
Actifs nets acquis	70	71	120	261
Contrepartie versée ⁽²⁾ :				
Espèces	69	67	105	241
Frais d'acquisition	1	4	2	7
Contrepartie autre qu'en espèces	–	–	13	13
	70	71	120	261

(1) En 2006, nous avons diminué l'écart d'acquisition de 12 millions \$ et nous avons augmenté les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de 15 millions \$ et les passifs d'impôts futurs de 3 millions \$ après avoir terminé la répartition du prix d'achat des acquisitions d'entreprises de 2005. Ces ajustements ont été reflétés dans le tableau qui précède. Se reporter à la note 16, intitulée Écart d'acquisition.

(2) Exclut les paiements conditionnels de 8 millions \$ susceptibles d'être versés si certaines conditions précisées dans les conventions d'achat sont réunies. Si les paiements sont effectués, les montants seront attribués à l'écart d'acquisition.

De l'écart d'acquisition de 119 millions \$ comptabilisé en 2005 :

- une part de 78 millions \$ avait trait au secteur Entreprises, une part de 23 millions \$ au secteur Résidentiel, une part de 11 millions \$ au secteur Autres activités de Bell Canada et une part de 7 millions \$ au secteur Autres activités de BCE
- une part de 31 millions \$ était déductible aux fins de l'impôt.

Nous avons réalisé les acquisitions d'entreprises suivantes en 2004 :

- *Activités canadiennes de 36onetworks Corporation (36onetworks)* – En novembre 2004, Bell Canada a acquis les activités canadiennes de 36onetworks, un fournisseur de services de télécommunications. L'acquisition comprenait les actions de la filiale de 36onetworks, GT Group Telecom Services Corporation, et certains actifs réseau aux États-Unis. Par suite de l'acquisition, Bell Canada a cédé des activités de détail du centre et de l'est du Canada à Call-Net Enterprises Inc. (Call-Net). En échange d'une tranche des produits, Bell Canada fournit maintenant des installations réseau et d'autres services d'exploitation et de soutien à Call-Net afin de lui permettre de servir sa clientèle. La juste valeur des actifs nets acquis excédait le prix d'achat. Aux fins comptables, l'excédent a été éliminé de la façon suivante :

- réduction des montants attribués aux actifs non monétaires acquis pour les établir à néant
- constatation du solde de 69 millions \$ à titre de gain extraordinaire dans notre état consolidé des résultats.

- *DownEast* – En octobre 2004, Aliant a acquis 100 % des actions en circulation de DownEast, un détaillant de solutions en communications.

- *Bell West* – En août 2004, Bell Canada a acquis la participation de 40 % de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) dans Bell West. Bell Canada détient maintenant 100 % de Bell West.

- *Infostream Technologies Inc. (Infostream)* – En mai 2004, Bell Canada a acquis 100 % des actions en circulation de Infostream. Infostream est une entreprise technologique de systèmes et de stockage qui fournit des solutions de réseautique pour la technologie voix sur protocole Internet (voix sur IP), les réseaux de stockage et la gestion de réseaux.

- *Charon Systems Inc. (Charon)* – En mai 2004, Bell Canada a acquis 100 % des actifs de Charon. Charon est un fournisseur de solutions en TI à service complet spécialisé dans l'informatique en réseau centrée sur le serveur, l'intégration de systèmes, la sécurité en TI, le développement de logiciels et la consultation en TI.

- *Elix Inc. (Elix)* – En mars 2004, Bell Canada a acquis 75,8 % des actions en circulation d'Elix. Elix offre des services de consultation en technologie, d'intégration et d'implémentation en matière d'acheminement d'appels et de systèmes de gestion, des services d'intégration d'applications en TI et des services d'implémentation et de conception de systèmes électroniques de réponse vocale.

- *Accutel Conferencing Systems Inc. (Canada) et Accutel Conferencing Systems Corp. (U.S.) (collectivement, Accutel)* – En février 2004, Bell Canada a acquis 100 % des actions en circulation d'Accutel, qui fournit des services de téléconférence.

	2004			TOTAL
	ACTIVITÉS CANADIENNES DE 360NETWORKS	PARTICIPATION DE 40 % DANS BELL WEST	TOTALITÉ DES AUTRES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	
Contrepartie reçue :				
Fonds de roulement hors caisse	(9)	-	10	1
Immobilisations	-	(15)	12	(3)
Autres actifs à long terme	429	5	10	444
Écart d'acquisition	-	395	166	561
Autres passifs à long terme	(58)	-	-	(58)
Part des actionnaires sans contrôle	-	261	-	261
	362	646	198	1 206
Dette bancaire	-	-	(4)	(4)
Actifs nets acquis	362	646	194	1 202
Gain extraordinaire	69			69
Contrepartie versée :				
Trésorerie	283	645	174	1 102
Frais d'acquisition	10	1	1	12
Paiement futur en espèces	-	-	4	4
Émission de 582 081 actions ordinaires d'Aliant	-	-	15	15
	293	646	194	1 133

De l'écart d'acquisition de 561 millions \$ comptabilisé en 2004 :

- une part de 451 millions \$ avait trait au secteur Entreprises, une part de 4 millions \$ au secteur Résidentiel, une part de 31 millions \$ au secteur Aliant et une part de 75 millions \$ au secteur Autres activités de Bell Canada
- une part de 18 millions \$ était déductible aux fins de l'impôt.

CESSION D'ENTREPRISES

Vente de Télésat

Le 18 décembre 2006, nous avons annoncé la vente de notre filiale de services par satellite, Télésat. Nous tirerons, à la clôture, un produit total de 3 250 millions \$ de la transaction, qui se fera entièrement au comptant. La vente est assujettie au respect des conditions habituelles de clôture, y compris l'approbation des organismes de réglementation du Canada et des États-Unis, et à l'absence de changements défavorables importants touchant l'entreprise de Télésat. L'opération devrait être conclue au milieu de 2007. Parallèlement à la vente, nous avons mis en place une série d'ententes commerciales entre Télésat et Bell ExpressVu qui garantissent à cette dernière un accès à la capacité actuelle et élargie des installations par satellite. Comme nous maintiendrons des ententes commerciales en cours avec Télésat, celle-ci ne sera pas comptabilisée à titre d'activité abandonnée.

Note 5 : Frais de restructuration et autres éléments

Les tableaux suivants présentent un sommaire des frais de restructuration constatés en 2006 de même que le passif correspondant au 31 décembre 2006.

	2006	2005	2004
Frais de restructuration	(93)	(6)	(1 063)
Locaux	(72)	(49)	-
Perte sur contrat à long terme	-	-	(128)
Règlement avec MTS	-	-	75
Autres frais	(190)	-	(103)
Frais de restructuration et autres éléments	(355)	(55)	(1 219)

	BELL CANADA ET BCE	BELL ALIAN T	DONNÉES CONSO- LIDÉES
Solde inclus dans le poste créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2005	72	13	85
Initiatives de restructuration de 2006 ⁽¹⁾	77	11	88
Locaux ⁽²⁾	69	-	69
Moins :			
Versements en espèces	(133)	(20)	(153)
Solde inclus dans le poste créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2006	85	4	89

(1) Exclut les montants liés à la charge nette au titre des avantages sociaux (5 millions \$).

(2) Exclut les montants liés aux charges pour perte de valeur relatives aux locaux (3 millions \$).

FRAIS DE RESTRUCTURATION

En 2006, nous avons comptabilisé des frais de restructuration de 165 millions \$ comprenant ce qui suit :

- des charges à Bell Canada et à BCE de 82 millions \$ relatives à des mesures de restructuration découlant du départ involontaire d'environ 1 780 employés
- des charges à Bell Aliant de 11 millions \$ relatives à des mesures de restructuration
- des charges à Bell Canada de 72 millions \$ relatives à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre découlant de nos mesures de restructuration de 2004 et 2006, ce qui porte nos charges cumulatives depuis 2004 à 125 millions \$. Nous prévoyons affecter environ 35 millions \$, qui seront passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles dans le cadre de nos mesures de restructuration de 2005 et de 2006.

En outre, dans le cadre de nos nouvelles mesures de réinstallation d'employés dans des bureaux périphériques de Calgary, Toronto et Montréal, mesures qui seront terminées d'ici 2009, nous prévoyons affecter environ 12 millions \$ aux charges liées à la réinstallation et 94 millions \$ aux frais

liés à l'inutilisation de locaux qui débuteront en 2008 et qui se prolongeront jusqu'en 2024.

En 2005, nous avons comptabilisé des frais de restructuration de 55 millions \$ comprenant ce qui suit :

- des charges de 51 millions \$ relatives à des mesures de restructuration découlant du départ involontaire d'environ 950 employés
- des charges de 49 millions \$ relatives à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre découlant du programme de départ des employés de 2004.

Ces charges ont été en partie compensées par la contrepassation de provisions au titre de la restructuration de 45 millions \$ relatives au programme de départ des employés de 2004 qui n'ont plus été jugées nécessaires, étant donné que les paiements réels effectués ont été inférieurs aux estimations.

En 2004, Bell Canada a inscrit une charge de restructuration de 985 millions \$ liée au départ volontaire d'environ 5 000 employés dans le cadre du programme de départ des employés annoncé en juin 2004. Le programme comprenait deux étapes :

- un régime de retraite anticipée – 3 950 employés ont choisi de bénéficier d'un ensemble de mesures comprenant une allocation en espèces, des prestations de retraite immédiates, des prestations de retraite garanties additionnelles qui peuvent être versées jusqu'à l'âge de 65 ans, des services de réorientation professionnelle et des avantages postérieurs à l'emploi
- un programme de départ – 1 050 employés ont choisi de recevoir une allocation spéciale en espèces.

Le programme de départ des employés de 2004 est terminé et les paiements résiduels se prolongeront jusqu'en 2007.

Bell Canada a aussi inscrit une charge de 11 millions \$ au titre de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles par suite du programme de départ des employés.

En 2004, Bell Aliant a inscrit une charge de restructuration de 67 millions \$ relative à son programme de départ des employés. En vertu de ce programme, 693 employés ont choisi de bénéficier d'une allocation en espèces. Le programme est terminé et les paiements résiduels se prolongeront jusqu'en 2008.

PERTE SUR CONTRAT À LONG TERME

En 2001, nous avons conclu un contrat avec le gouvernement de l'Alberta pour construire un réseau de nouvelle génération afin d'offrir le service Internet haute vitesse et des capacités à large bande à des communautés rurales de cette province. En 2004, nous avons repéré des dépassements de coûts liés au contrat et nous avons inscrit une charge de 128 millions \$ à cet égard.

RÈGLEMENT INTERVENU AVEC MTS

Le 20 mai 2004, Bell Canada a intenté une poursuite contre MTS après que celle-ci a annoncé qu'elle acquerrait Allstream Inc. (Allstream). Bell Canada réclamait des dommages-intérêts et a déposé une demande d'injonction afin d'empêcher MTS de violer les modalités des ententes commerciales conclues avec Bell Canada. Le 3 juin 2004, Bell Canada a également intenté une poursuite en dommages-intérêts contre Allstream relativement à cette même annonce.

Le 30 juin 2004, BCE Inc. est parvenue à un accord avec MTS afin de régler ces poursuites. Les modalités du règlement comprenaient le versement d'un montant de 75 millions \$ par MTS à Bell Canada en raison de la résiliation anticipée de diverses ententes commerciales et la cession ordonnée de notre participation dans MTS. Nous avons renoncé à exercer les droits de vote liés à MTS après la réception du versement de 75 millions \$. Nous avons cédé notre participation dans MTS en décembre 2004. Se reporter à la note 6, intitulée *Autres produits*, pour de plus amples renseignements.

AUTRES FRAIS

Au cours de 2006, nous avons comptabilisé d'autres frais totalisant 190 millions \$. Ces frais comprenaient principalement des coûts inhérents à la formation de Bell Aliant, des coûts engagés relativement à l'initiative liée à la fiducie de revenu de Bell et à la simplification de la structure de notre entreprise.

Les coûts liés à la formation de Bell Aliant comprenaient principalement les coûts liés à la convention de placement et les honoraires professionnels et de conseil. Du total des coûts de transaction, un montant de 133 millions \$ a été payé en 2006 et est reflété à titre de flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie.

Au cours de 2004, nous avons comptabilisé d'autres frais totalisant 103 millions \$. Ces frais comprenaient principalement des coûts futurs liés à la location des installations dont nous n'avons plus besoin, des réductions de valeur d'actifs et d'autres provisions, déduction faite de la contrepassation de frais de restructuration précédemment comptabilisés qui n'ont plus été jugés nécessaires en raison de l'introduction d'un nouveau programme de départ des employés.

Note 6 : Autres (charges) produits

	NOTE	2006	2005	2004
Prime au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant		(148)	-	-
(Pertes nettes) gains nets sur placements		(26)	38	351
Intérêts créditeurs		58	18	30
Intérêts capitalisés	13	13	15	19
Pertes au titre de la titrisation	11	(57)	(34)	(26)
Opération d'utilisation des pertes de Bell Canada International Inc. (BCI)		-	(33)	-
(Pertes) revenus lié(e)s aux placements comptabilisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation		(7)	(11)	24
(Pertes) gains de change		(4)	(3)	3
Autres		(5)	38	38
Autres (charges) produits		(176)	28	439

PRIME AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE DE BELL ALIANT

En 2006, Bell Aliant a enregistré une charge de 148 millions \$ pour une prime au remboursement anticipé de sa dette. La charge totale pour l'exercice comprend une prime d'un montant de 122 millions \$ à la suite de la formation de Bell Aliant, qui s'établit comme suit :

- 40 millions \$ engagés le 30 juin 2006 relativement au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 10,75 % de série T en circulation et, le 4 juillet 2006, au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 11,4 % de série V en circulation
- 82 millions \$ engagés le 4 juillet 2006, date à laquelle Bell Aliant a racheté la totalité des effets en circulation suivants : débetures à 8,30 % de série 2; débetures à 9,70 % de série 4; débetures à 9,05 % de série 5; obligations hypothécaires de premier rang à 10,6 % de série T; obligations hypothécaires

de premier rang à 11,15 % de série U; obligations hypothécaires de premier rang à 9,77 % de série V et obligations hypothécaires de premier rang à 8,76 % de série W.

(PERTES NETTES) GAINS NETS SUR PLACEMENTS

En 2006, les pertes nettes sur placements de 26 millions \$ comprenaient une perte de 36 millions \$ découlant de notre décision d'abandonner une branche d'activité compensée en partie par un gain de 9 millions \$ à l'acquisition d'actions de Nortel Networks Inc. (Nortel) par la caisse de retraite de Bell Canada.

En 2005, les gains nets sur placements de 38 millions \$ découlaient de ce qui suit :

- un gain sur dilution de 39 millions \$ relativement à notre participation dans TerreStar Networks Inc., une entreprise de services mobiles par satellite
- d'autres pertes nettes sur placements de 1 million \$.

Les gains nets sur placements de 351 millions \$ en 2004 découlaient de ce qui suit :

- un gain de 108 millions \$ tiré de la vente de la participation restante de Bell Canada de 3,24 % dans YPG General Partner Inc. (YPG) pour un produit net en espèces de 123 millions \$
- un gain de 217 millions \$ provenant de la vente de la participation de BCE Inc. de 15,96 % dans MTS pour un produit

net en espèces de 584 millions \$. Le 1^{er} août 2004, les actions de MTS ont été transférées de Bell Canada à BCE Inc. dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise. L'objectif de cette réorganisation consistait à s'assurer que des reports de pertes en capital de BCE Inc. seraient disponibles afin de contrebalancer le gain sur la vente des actions de MTS

- d'autres gains nets sur placements de 26 millions \$.

Note 7 : Intérêts débiteurs

	2006	2005	2004
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	909	907	916
Intérêts débiteurs sur les autres dettes	43	42	45
Total des intérêts débiteurs	952	949	961

Note 8 : Impôts sur les bénéfices

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôts aux taux prévus par la loi au Canada, soit 34,7 % en 2006, 34,4 % en 2005 et 34,4 % en 2004, et de la charge d'impôts inscrite dans les états des résultats.

	2006	2005	2004
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi	(765)	(976)	(733)
Économies liées à l'opération d'utilisation des pertes de BCI	-	99	-
Comptabilisation de reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant ⁽¹⁾	434	-	54
Gains nets sur placements	(19)	-	66
Impôts des grandes sociétés	19	(31)	(34)
Modification du taux d'imposition	56	-	(2)
Tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant	53	16	13
Autres	137	89	31
Total de la charge d'impôts	(85)	(803)	(605)

(1) En 2006, nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 434 millions \$ représentant le montant d'environ 2 341 millions \$, compte tenu de l'incidence fiscale, relatif à des reports prospectifs de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant, puisqu'il est plus probable qu'improbable que les reports prospectifs de pertes se réalisent, en raison du gain anticipé à la vente de Télésat.

Les éléments importants de la charge d'impôts attribuable au bénéfice tiré des activités poursuivies sont présentés dans le tableau suivant.

	2006	2005	2004
Impôts exigibles	(98)	(84)	(684)
Impôts futurs			
Constatation et utilisation de reports prospectifs de pertes	138	(234)	(27)
Modifications du taux d'imposition	56	-	(2)
Variation des écarts temporaires et autres	(181)	(485)	108
Total de la charge d'impôts	(85)	(803)	(605)

Le tableau qui suit présente les impôts futurs qui découlent des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

	2006	2005
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	191	487
Reports prospectifs de pertes en capital	457	23
Immobilisations	(779)	(498)
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	(437)	(442)
Crédits d'impôt à l'investissement	(155)	(69)
Frais de recherche scientifique et de développement expérimental	154	18
Régimes d'avantages sociaux	66	87
Placements	23	15
Autres éléments	(962)	(1 082)
Total des impôts futurs	(1 442)	(1 461)

Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :

	2006	2005
Actifs d'impôts futurs – tranche à court terme	662	310
Actifs d'impôts futurs – tranche à long terme	255	342
Passifs d'impôts futurs – tranche à court terme	(9)	(5)
Passifs d'impôts futurs – tranche à long terme	(2 350)	(2 108)
Total des impôts futurs	(1 442)	(1 461)

Au 31 décembre 2006, BCE avait des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 627 millions \$:

- nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 191 millions \$ aux fins de l'information financière pour un montant d'environ 543 millions \$ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. De ce total, une tranche de 459 millions \$ vient à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2016. Le solde vient à échéance en montants annuels variables de 2017 à 2026.

• nous n'avons pas constaté d'actif d'impôts futurs aux fins de l'information financière pour un montant d'environ 84 millions \$ de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital. De ce total, une tranche de 44 millions \$ vient à échéance en montants annuels variables jusqu'à la fin de 2016. Le solde vient à échéance en montants annuels variables de 2017 à 2026.

Au 31 décembre 2006, BCE avait des reports prospectifs de pertes en capital d'un montant de 3 075 millions \$, qui peuvent être reportées de façon prospective indéfiniment :

- nous avons constaté un actif d'impôts futurs de 457 millions \$ aux fins de l'information financière pour un montant d'environ 2 481 millions \$ de reports prospectifs de pertes en capital.
- nous n'avons pas constaté d'actif d'impôts futurs aux fins de l'information financière pour le solde.

OPÉRATION D'UTILISATION DES PERTES DE BCI

Le 15 avril 2005, 3787915 Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, a acquis des actions privilégiées pour un montant de 17 milliards \$ auprès de 3787923 Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de BCI. 3787923 Canada Inc. a affecté le produit à une avance de 17 milliards \$ consentie à BCI par l'intermédiaire d'un prêt sans intérêt subordonné. BCI a alors consenti une avance de 17 milliards \$ à 3787915 Canada Inc. par l'intermédiaire d'un prêt à vue

subordonné portant intérêt, les fonds ayant été affectés au remboursement d'un prêt au jour le jour octroyé à 3787915 Canada Inc. pour effectuer un placement initial en actions privilégiées. Le taux de dividende sur les actions privilégiées est de 5,1 %, soit un taux essentiellement identique au taux d'intérêt du prêt.

Cette opération s'est dénouée le 18 août 2005 et faisait partie d'une stratégie de consolidation des pertes fiscales qui respecte les étapes à franchir énoncées dans une décision anticipée en matière d'impôts rendue par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de Bell Canada et de BCI. L'opération a aussi été approuvée par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui supervise le plan d'arrangement volontaire de BCI en vertu duquel BCI monétise ses actifs et règle les réclamations en cours contre elle, l'objectif final étant de distribuer le produit net à ses actionnaires et de dissoudre la société.

3787915 Canada Inc. avait le droit juridique et l'intention de compenser le prêt à vue à payer à BCI et le placement dans les actions privilégiées de 3787923 Canada Inc. Par conséquent, nous présentons ces éléments ainsi que les intérêts débiteurs et revenus de dividendes connexes sur une base nette. L'économie d'impôts de 99 millions \$ découlant des intérêts débiteurs est présentée en réduction de la charge d'impôts.

En juin 2006, BCE a versé à BCI un montant de 61 millions \$ visant à remplir partiellement son obligation relativement à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de BCI. Se reporter à la note 9, intitulée *Activités abandonnées*.

Note 9 : Activités abandonnées

	2006	2005	2004
CTVglobemedia	7	84	52
CGI	63	46	54
Emergis Inc. (Emergis)	1	-	23
BCI	52	-	-
Autres	(7)	(3)	-
Gain net découlant des activités abandonnées	116	127	129

Le tableau suivant présente un état sommaire des résultats relatifs aux activités abandonnées.

	2006	2005	2004
Produits	989	2 397	2 300
Gain d'exploitation découlant des activités abandonnées, avant impôts	78	312	255
Charge pour perte de valeur de l'actif d'impôts futurs	-	-	(56)
Gain (perte) découlant des activités abandonnées, avant impôts	106	(1)	70
Charge d'impôts sur le gain d'exploitation	(32)	(118)	(116)
Charge d'impôts sur le gain	(14)	-	(3)
Part des actionnaires sans contrôle	(22)	(66)	(21)
Gain net découlant des activités abandonnées	116	127	129

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

	2006	2005	2004
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(74)	348	265
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	1 534	(120)	(126)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	627	(125)	373
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	2 087	103	512

CTVGLOBEMEDIA

Le 30 août 2006, nous avons réduit notre participation dans CTVglobemedia en la faisant passer de 68,5 % à 20 % et nous avons reçu un produit net d'environ 665 millions \$. Le produit a été contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CTVglobemedia de 35 millions \$. La perte nette sur cession s'élevait à 4 millions \$. Un écart d'acquisition de 1 920 millions \$ est compris dans les actifs nets cédés. En janvier 2006, nous avons reçu un remboursement de capital de 607 millions \$ après la recapitalisation de CTVglobemedia.

En septembre 2006, CTVglobemedia a effectué son offre publique d'achat visant CHUM Limitée (CHUM). Par suite de l'opération, notre participation dans CTVglobemedia a été réduite à 15 %. Notre placement résiduel dans CTVglobemedia est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Nous conservons encore certains droits importants et nous avons conclu un accord commercial avec CTVglobemedia, lequel nous donne accès au contenu actuel et futur. Ces droits ne constituent pas un engagement permanent avec CTVglobemedia. CTVglobemedia était auparavant présentée dans le secteur Autres activités de BCE.

BCI

En juin 2006, BCE a versé à BCI un montant visant à remplir son obligation de 61 millions \$ relativement à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de BCI. De plus, dans le cadre de son processus de liquidation, BCI a versé à BCE un remboursement de capital de 156 millions \$, sur lequel nous avons enregistré un gain de 52 millions \$.

CGI

Le 16 décembre 2005, nous avons annoncé notre décision de céder notre placement dans CGI et l'achat, par CGI, de 100 millions des actions de catégorie A que nous détenons. Nous avons comptabilisé CGI à titre d'activité abandonnée. CGI était auparavant présentée dans le secteur Autres activités de BCE. Le 12 janvier 2006, CGI a acheté 100 millions de ses actions de catégorie A que nous détenions, et nous avons réalisé un produit net total de 849 millions \$. Le produit a été contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$. Le gain découlant de la cession s'est chiffré à 79 millions \$ et l'écart d'acquisition compris dans les actifs nets cédés s'élevait à 674 millions \$.

Le 6 avril 2006, nous avons procédé à l'exercice de nos bons de souscription de CGI afin d'acquérir des actions de catégorie A au coût de 21 millions \$. De plus, nous avons enregistré une perte de 17 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, ce qui représente une réduction de valeur de notre placement résiduel dans CGI, lequel était disponible à la

vente, à la juste valeur de marché selon le cours de l'action de CGI au 30 juin 2006.

Par suite de l'acquisition par la caisse de retraite de Bell Canada de nos 31,4 millions d'actions résiduelles de CGI, une perte de 1 million \$, représentant une autre réduction de valeur de notre placement dans CGI, est reflétée dans le gain net découlant des activités abandonnées de 2006.

EMERGIS

En juin 2004, nous avons finalisé la vente de notre participation de 63,9 % dans Emergis par l'intermédiaire d'un reclassement de titres.

En juin 2004, Bell Canada a versé un montant de 49 millions \$ à Emergis pour :

- l'acquisition des activités relatives à la sécurité d'Emergis
- la résiliation anticipée de l'Entente Bell le 30 juin 2004 plutôt que le 31 décembre 2004
- le transfert de la propriété intellectuelle connexe à Bell Canada.

Ces opérations ont été comptabilisées sur une base nette. Le produit net de la vente d'Emergis s'est établi à 285 millions \$ (déduction faite des frais de vente de 22 millions \$ et de la contrepartie de 49 millions \$ versée à Emergis). Le gain sur l'opération s'est établi à 58 millions \$.

La perte d'exploitation comprend une charge pour perte de valeur de l'actif d'impôts futurs de 56 millions \$ (36 millions \$ après la part des actionnaires sans contrôle). Emergis a comptabilisé cette charge avant la vente en raison du dénouement des stratégies de consolidation des pertes fiscales qui avaient été établies entre Emergis, 4122780 Canada Inc. (une filiale en propriété exclusive d'Emergis) et Bell Canada.

Emergis a clôturé la vente de ses activités dans le secteur de la santé aux États-Unis en mars 2004 pour 223 millions \$ US en espèces. La perte sur l'opération s'est chiffrée à 87 millions \$ (160 millions \$ après la part des actionnaires sans contrôle et l'écart d'acquisition différentiel de BCE Inc.) et a été comptabilisée en décembre 2003. Les activités d'Emergis étaient auparavant présentées dans un secteur distinct.

Note 10 : Résultat par action

Le tableau suivant présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire ayant trait au bénéfice provenant des activités poursuivies.

	2006	2005	2004
Bénéfice provenant des activités poursuivies (numérateur)			
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 891	1 834	1 395
Dividendes sur actions privilégiées	(70)	(70)	(70)
Bénéfice provenant des activités poursuivies – de base	1 821	1 764	1 325
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dénominateur) (en millions)			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	861,4	926,8	924,6
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,2	0,3	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	861,6	927,1	925,2

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non constaté des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seraient pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE Inc. pour chacune des périodes présentées dans le tableau. Le nombre d'options exclues totalisait 18 479 608 en 2006, 24 466 767 en 2005 et 26 693 305 en 2004.

Note 11 : Débiteurs

	2006	2005
Comptes clients	1 573	1 470
Provision pour créances douteuses	(106)	(125)
Provision au titre des ajustements de produits	(112)	(118)
Impôts à recouvrer	97	48
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	312	154
Autres débiteurs	104	96
Total des débiteurs	1 868	1 525

TITRISATION DE CRÉANCES

Bell Canada a cédé une participation dans un groupe de créances à une fiducie de titrisation pour un montant total de 1,2 milliard \$ en espèces au 31 décembre 2006 (1,2 milliard \$ au 31 décembre 2005) en vertu d'une convention de cession de créances à rechargement dont l'échéance a été reportée jusqu'au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2006, Bell Canada avait conservé des droits de 136 millions \$ dans ce groupe (133 millions \$ au 31 décembre 2005), montant qui correspond au montant du surdimensionnement des créances cédées.

Bell Aliant a cédé une participation dans un groupe de créances à une fiducie de titrisation pour un montant total de 120 millions \$ en espèces au 31 décembre 2006 (120 millions \$ au 31 décembre 2005) en vertu d'une convention de cessions de créances à rechargement dont l'échéance a été reportée au 7 juillet 2011. Au 31 décembre 2006, Bell Aliant avait conservé des droits de 49 millions \$ dans ce groupe (39 millions \$ au 31 décembre 2005).

Bell Canada et Bell Aliant continuent d'assurer la gestion de ces créances. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur celui de Bell Canada et de Bell Aliant, ce qui veut dire que Bell Canada et Bell Aliant sont exposées à certains risques de non-paiement

à l'égard du montant titrisé. Elles ont fourni diverses améliorations des termes de crédit comme le surdimensionnement et la subordination de leurs droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans les créances de Bell Canada et de Bell Aliant jusqu'à l'expiration des conventions. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun recours quant aux autres actifs de Bell Canada et de Bell Aliant dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

En 2006, nous avons constaté une perte de 57 millions \$ sur les cessions de créances à rechargement pour l'ensemble des titrisations, comparativement à des pertes de 34 millions \$ en 2005 et de 26 millions \$ en 2004.

Le tableau suivant présente les soldes de l'ensemble des titrisations au 31 décembre 2006 ainsi que les hypothèses utilisées dans le modèle à la date de cession et au 31 décembre 2006. Des variations défavorables de 10 % ou de 20 % de chacune de ces hypothèses n'auraient pas d'effet important sur la juste valeur courante des droits conservés.

	FOURCHETTE	2006	2005
Droits sur les créances titrisées		1 338	1 354
Droits conservés		185	172
Passif au titre des services de gestion		2	2
Moyenne des créances gérées		2 009	1 972
Hypothèses :			
Coût de financement	2,90 %–4,20 %	4,20 %	2,86 %
Ratio moyen de délinquance	11,62 %–12,32 %	11,69 %	12,32 %
Ratio moyen des pertes nettes sur créances	0,51 %–0,76 %	0,76 %	0,56 %
Durée moyenne pondérée en jours	36–37	36	37
Passif au titre des services de gestion	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le tableau suivant présente un sommaire de certains flux de trésorerie reçus des fiducies ou versés à celles-ci au cours de l'exercice.

	2006	2005
Fonds tirés de la perception réinvestis dans les cessions de créances à rechargement	18 611	17 724
(Diminution) augmentation du produit des cessions	(16)	229

Note 12 : Autres actifs à court terme

	NOTE	2006	2005
Impôts futurs	8	662	310
Stocks		329	335
Charges payées d'avance		234	191
Autres		8	79
Total des autres actifs à court terme		1 233	915

Note 13 : Immobilisations

	2006			2005		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
Immobilisations liées aux télécommunications :						
À l'intérieur des installations	20 058	14 252	5 806	19 246	13 358	5 888
À l'extérieur des installations	15 176	9 931	5 245	14 522	9 492	5 030
Matériel de station	2 910	1 455	1 455	2 655	1 311	1 344
Machines et matériel	5 949	3 587	2 362	5 536	3 225	2 311
Bâtiments	3 204	1 470	1 734	3 063	1 314	1 749
Installations en construction	1 579	–	1 579	1 852	–	1 852
Satellites	1 553	514	1 039	1 552	404	1 148
Terrains	79	–	79	78	–	78
Autres immobilisations	337	103	234	200	66	134
Total des immobilisations corporelles	50 845	31 312	19 533	48 704	29 170	19 534
Actifs incorporels ayant une durée de vie limitée :						
Logiciels	3 960	1 981	1 979	3 163	1 497	1 666
Relations-clients	652	106	546	623	64	559
Autres	32	11	21	26	13	13
Total des immobilisations	55 489	33 410	22 079	52 516	30 744	21 772

Le coût des actifs détenus en vertu des contrats de location-acquisition s'établissait à 1 475 millions \$ au 31 décembre 2006 et à 1 283 millions \$ au 31 décembre 2005. Les acquisitions d'actifs détenus en vertu des contrats de location-acquisition se sont chiffrées à 267 millions \$ en 2006 et à 564 millions \$ en 2005. La valeur comptable nette de ces actifs se chiffrait à 978 millions \$ au 31 décembre 2006 et à 887 millions \$ au 31 décembre 2005.

L'amortissement des immobilisations s'est élevé à 2 506 millions \$ en 2006, à 2 511 millions \$ en 2005 et à 2 499 millions \$ en 2004. L'amortissement des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée s'est établi à 620 millions \$ en 2006, à 547 millions \$ en 2005 et à 490 millions \$ en 2004.

Nous avons capitalisé des frais d'intérêts de 13 millions \$ en 2006, de 15 millions \$ en 2005 et de 19 millions \$ en 2004.

Les acquisitions d'actifs incorporels ayant une durée de vie limitée se sont chiffrées à 631 millions \$ en 2006 et à 503 millions \$ en 2005.

Note 14 : Autres actifs à long terme

	NOTE	2006	2005
Actif au titre des prestations constituées	25	1 110	984
Impôts futurs	8	255	342
Placements à la valeur d'acquisition		754	346
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir		393	345
Placements à la valeur de consolidation		-	25
Frais liés à l'émission de titres d'emprunt reportés		94	72
Effets et autres débiteurs à long terme		87	57
Frais de développement reportés		3	16
Autres		120	119
Total des autres actifs à long terme		2 816	2 306

L'amortissement des frais reportés s'est élevé à 3 millions \$ en 2006, à 3 millions \$ en 2005 et à 11 millions \$ en 2004.

Note 15 : Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie

	2006	2005
Marque de commerce	1 986	1 986
Licences d'utilisation du spectre	900	897
Licences de câblodistribution	16	16
Total des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	2 902	2 899

Note 16 : Écart d'acquisition

	NOTE	RÉSIDENTIEL	ENTRE-PRISES	BELL ALIANT	AUTRES ACTIVITÉS DE BELL CANADA	AUTRES ACTIVITÉS DE BCE	DONNÉES CONSOLIDÉES
Solde au 31 décembre 2005		2 671	1 831	1 217	150	97	5 966
Écart d'acquisition découlant des acquisitions de l'exercice courant	4	7	29	12	-	1	49
Écart d'acquisition découlant des ajustements du prix d'achat pour les acquisitions de 2005	4	-	(12)	-	-	-	(12)
Distribution de parts de Bell Aliant	2	-	-	(533)	-	-	(533)
Autres		1	-	4	-	-	5
Solde au 31 décembre 2006		2 679	1 848	700	150	98	5 475

Note 17 : Crédoiteurs et charges à payer

	NOTE	2006	2005
Comptes fournisseurs et autres charges à payer		1 614	1 535
Rémunération à payer		486	480
Produits reportés		475	441
Impôts à payer		207	244
Frais de restructuration à payer	5	89	85
Autres passifs à court terme		365	300
Total des crédoiteurs et charges à payer		3 236	3 085

Note 18 : Dette à court terme

	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE MOYENNE PONDÉRÉ	2006	2005
Avances bancaires		4,25 %	s.o.	9	11
Effets à payer		5,68 %	30 jours	27	80
Tranche à court terme de la dette à long terme	19			950	1 070
Total de la dette à court terme				986	1 161

s.o. : sans objet

Restrictions

Certaines des conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- exigent que nous maintenions un certain niveau d'actions avec droit de vote de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Note 19 : Dette à long terme

	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	2006	2005
BCE Inc. – Effets ^(a)		7,35 %	2009	650	2 000
Bell Canada ^(b)					
Débiteures		6,87 %	2007–2035	7 025	7 479
Débiteures		9,84 %	2041–2054	700	700
Débiteures subordonnées		8,21 %	2026–2031	275	275
Contrats de location-acquisition		6,42 %	2007–2047	975	852
Autres dettes				40	69
Total – Bell Canada				9 015	9 375
Bell Aliant ^(c)					
Facilité à terme non renouvelable		Variable	2009	1 235	–
Débiteures, effets et obligations		5,19 %	2007–2020	1 549	1 086
Autres dettes				28	25
Total – Bell Aliant				2 812	1 111
TéléSAT – Effets et autres		7,78 %	2007–2010	253	340
Total de la dette				12 730	12 826
Prime non amortie ^(d)				87	99
Moins : tranche à court terme	18			(950)	(1 070)
Total de la dette à long terme				11 867	11 855

Restrictions

Certaines des conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis
- comprennent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission
- exigent que nous maintenions un certain niveau d'actions avec droit de vote de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

(a) BCE Inc.

En 2006, BCE Inc. a procédé au remboursement anticipé d'un montant de 1 050 millions \$ sur la dette qui venait à échéance le 30 octobre 2007. La dette restante, d'un montant de 650 millions \$, est non garantie.

(b) Bell Canada

Toutes les débiteures sont non garanties. Elles comprennent :

- un montant de 200 millions \$ US échéant en 2010, qui a fait l'objet d'un swap de dollars canadiens

Notes complémentaires

- une tranche de 125 millions \$ de la dette à long terme, dont l'option de rachat a été exercée, ce qui a permis le remboursement de la dette le 15 février 2007.

Les contrats de location-acquisition étaient de 336 millions \$ en 2006 et de 353 millions \$ en 2005, compensés par des prêts à recevoir de 244 millions \$ en 2006 et de 267 millions \$ en 2005. Ces engagements résultent d'ententes conclues en 1999 et en 2001, selon lesquelles Bell Canada a vendu et reloué de l'équipement de télécommunications pour un produit global de 391 millions \$, dont une partie a été investie dans des prêts à recevoir portant intérêt. Les obligations au titre des contrats de location-acquisition, après déduction des prêts à recevoir, ont été initialement émises pour 39 millions \$ US et ont été converties en engagements libellés en dollars canadiens.

(c) Bell Aliant

Tous les débiteures, effets et obligations sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis, à l'exception des débiteures de Télébec qui sont garanties par une hypo-

thèque sur un bien situé dans la province de Québec. Tous les effets, obligations et débiteures sont émis en séries et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Aliant avant l'échéance au prix, au moment et aux conditions précisées pour chaque série.

Les taux d'intérêt sur la facilité à terme non renouvelable dépendent de la forme d'emprunt choisie et de la cote de crédit de Bell Aliant. Les emprunts fondés sur le taux préférentiel portent intérêt au taux préférentiel annuel, tandis que les acceptations bancaires canadiennes, les emprunts américains au taux TIOL, les lettres de crédit et les lettres de garantie portent intérêt au taux de base annuel majoré de 0,50 %. Ces taux peuvent varier selon les cotes de crédit de la dette à long terme de Bell Aliant.

(d) Prime non amortie

Ce montant représente le prix d'achat non amorti attribué à la dette à long terme découlant du rachat par BCE de la participation de 20 % de SBC Communications Inc. dans La Société de portefeuille Bell Canada Inc.

Note 20 : Autres passifs à long terme

	NOTE	2006	2005
Impôts futurs	8	2 350	2 108
Passif au titre des prestations constituées	25	1 538	1 448
Produits reportés sur les contrats à long terme		399	389
Paievements reportés sur contrats		168	199
Autres éléments		386	663
Total des autres passifs à long terme		4 841	4 807

Note 21 : Part des actionnaires sans contrôle

	NOTE	2006	2005
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales :			
CTVglobemedia		-	817
Bell Aliant	2	1 063	675
Autres		17	24
		1 080	1 516
Actions privilégiées émises par les filiales :			
Bell Canada		1 100	1 100
Bell Aliant	2	-	232
TéléSAT		-	50
		1 100	1 382
Total de la part des actionnaires sans contrôle		2 180	2 898

Note 22 : Instruments financiers

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de taux d'intérêt et de change et notre risque à l'égard de la fluctuation du cours des actions ordinaires de BCE Inc. qui peuvent être émises en vertu de nos régimes de rémunération à base d'actions (MCS et unités d'actions à dividende différé). Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Comme nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés aux importants risques d'illiquidité qui en découlent.

Les instruments dérivés suivants étaient non réglés au 31 décembre 2006 :

- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme
- des swaps de devises et des contrats à terme utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à long terme
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE Inc. utilisés à titre de couverture du risque lié à la juste valeur dans le cas des MCS et des unités d'actions à dividende différé.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit si l'une des contreparties à nos instruments dérivés est dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Nous prévoyons toutefois qu'elles seront en mesure de s'en acquitter, puisque nous traitons avec des institutions qui bénéficient d'excellentes cotes de solvabilité et que nous évaluons régulièrement le risque de crédit et l'exposition aux risques.

Au 31 décembre 2006, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit à l'égard de nos clients, dont la concentration est toutefois diminuée en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons.

POSITION DE CHANGE

Nous utilisons des swaps de devises et des contrats à terme pour couvrir la dette libellée en devises. Nous utilisons aussi des contrats à terme à titre de couverture du risque de change sur les opérations prévues.

Au 31 décembre 2006, le montant en capital à recevoir en vertu des contrats de change était de 482 millions \$ US. À la même date, le montant en capital à payer en vertu de ces contrats était de 623 millions \$.

POSITION DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables liés à notre dette. Au 31 décembre 2006, les swaps de taux d'intérêt suivants, pour un montant nominal de 1 950 millions \$, étaient en cours :

- sur une tranche de 700 millions \$ visée par des swaps de taux d'intérêt, nous versons des intérêts à un taux égal au Canadian Dollar Offered Rate (le taux CDOR) variable pour trois mois majoré de 0,42 % et recevons des intérêts au taux de 5,0 %. Les swaps viennent à échéance en 2017.
- sur une tranche de 500 millions \$ visée par un swap de taux d'intérêt, nous versons des intérêts à un taux de 4,31 % et recevons des intérêts à un taux égal au taux CDOR variable pour trois mois. Le swap vient à échéance en 2012.
- sur une tranche de 300 millions \$ visée par un swap de taux d'intérêt, nous versons des intérêts à un taux de 4,90 % et recevons des intérêts à un taux égal au taux CDOR variable pour trois mois. Le swap vient à échéance en 2014.
- sur une tranche de 200 millions \$ visée par un swap de taux d'intérêt, nous versons des intérêts à un taux de 4,85 % et recevons des intérêts à un taux égal au taux CDOR variable pour trois mois. Le swap vient à échéance en 2017.
- sur une tranche de 200 millions \$ visée par un swap de taux d'intérêt, nous versons des intérêts au taux de 5,0 % et recevons des intérêts à un taux égal au taux CDOR variable pour trois mois. Le swap vient à échéance en 2037.
- sur une tranche de 50 millions \$ visée par un swap de taux d'intérêt, nous versons des intérêts au taux de 5,0 % et recevons des intérêts à un taux égal au taux CDOR variable pour trois mois. Le swap vient à échéance en 2037.

JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre parties consentantes, d'après les données courantes des marchés pour des instruments dont le risque, le capital et la durée restante sont les mêmes. Nous fondons les justes valeurs sur des estimations obtenues par actualisation et d'autres méthodes d'évaluation.

Ces évaluations sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs, le moment où ils se matérialiseront et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices potentiels et autres charges susceptibles d'être engagées à la cession de ces instruments financiers n'ont pas été reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement réel de ces instruments.

Notes complémentaires

La valeur comptable de tous les instruments financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à l'exception des cas présentés dans le tableau suivant.

	2006		2005	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Placement dans Nortel ⁽¹⁾	-	-	55	52
Tranche à court terme de la dette à long terme	950	956	1 070	1 079
Dette à long terme	11 867	13 127	11 855	13 523
Instruments financiers dérivés, actif (passif) net :				
Contrats à terme – actions de BCE Inc.	5	7	-	(1)
Contrats de change	(58)	(77)	(90)	(120)
Swaps de taux d'intérêt et options sur swap	-	(26)	(7)	(17)

(1) En 2006, la désignation des actions ordinaires de Nortel comme couverture des droits à des MCS en cours a été annulée et le régime de retraite de Bell Canada les a acquises auprès de nous. En 2005, nous avons désigné 4 millions d'actions de nos quelque 15 millions d'actions ordinaires de Nortel comme couverture des droits à des MCS en cours.

Note 23 : Capital-actions

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les

administrateurs de BCE Inc. à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant donne un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Au 31 décembre 2006, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de BCE Inc.

SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVER- TIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRES D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	AU 31 DÉCEMBRE	
								2006	2005
Q	Variable	Série R	1 ^{er} décembre 2015	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	-	-	-
R	4,54 %	Série Q	1 ^{er} décembre 2010	1 ^{er} décembre 2010	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200
S	Variable	Série T	1 ^{er} novembre 2011	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	2 279 791	57	200
T	4,502 %	Série S	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011	25,00 \$	8 000 000	5 720 209	143	-
Y	Variable	Série Z	1 ^{er} décembre 2007	En tout temps	25,50 \$	10 000 000	1 147 380	29	29
Z	5,319 %	Série Y	1 ^{er} décembre 2007	1 ^{er} décembre 2007	25,00 \$	10 000 000	8 852 620	221	221
AA	5,45 %	Série AB	1 ^{er} septembre 2007	1 ^{er} septembre 2007	25,00 \$	20 000 000	20 000 000	510	510
AB	Variable	Série AA	1 ^{er} septembre 2012	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	-	-	-
AC	5,54 %	Série AD	1 ^{er} mars 2008	1 ^{er} mars 2008	25,00 \$	20 000 000	20 000 000	510	510
AD	Variable	Série AC	1 ^{er} mars 2013	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	-	-	-
								1 670	1 670

Droits de vote

Au 31 décembre 2006, toutes les actions privilégiées émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions des séries R, T, Z, AA et AC ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividendes variable sur ces actions est calculé tous les cinq ans, conformément aux statuts de BCE Inc.

Les porteurs d'actions des séries S et Y ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux

de dividendes variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de BCE Inc.

Si les actions des séries Q, AB et AD sont émises, leurs porteurs auront droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2006 étaient convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action contre une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de BCE Inc.

Modalités de rachat

Les actions des séries R, T, Z, AA et AC seront rachetables par BCE Inc. à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite.

BCE Inc. peut racheter les actions des séries S et Y en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

Si les actions de séries Q, AB et AD sont émises, elles pourront être rachetées par BCE Inc. en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

Le 25 janvier 2007, les statuts de BCE Inc. ont été modifiés pour créer les actions privilégiées de premier rang des séries AE, AF, AG, AH, AI et AJ. Ces nouvelles séries d'actions ont été créées aux fins d'un plan d'arrangement de Bell Canada selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de Bell Canada émises et en circulation, dont le capital déclaré se chiffrait à 1 100 millions \$ au 31 décembre 2006, ont été

échangées contre une série correspondante d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. L'incidence sur notre bilan se traduira par une reclassification du montant de capital déclaré de notre part des actionnaires sans contrôle aux actions privilégiées. Ce plan d'arrangement est entré en vigueur le 31 janvier 2007.

ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de BCE Inc. prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au versement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE Inc., après les paiements dus aux actionnaires privilégiés.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE Inc. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2006 et 2005.

	2006		2005	
	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation au début	927 318 916	16 806	925 935 682	16 781
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés ⁽¹⁾	1 246 932	35	1 383 234	25
Actions rachetées et annulées	(45 151 666)	(805)	-	-
Réduction d'actions ⁽²⁾	(75 770 241)	(2 549)	-	-
En circulation à la fin	807 643 941	13 487	927 318 916	16 806

(1) Comprend une reclassification de 6 millions \$ du surplus d'apport relatif à l'exercice d'options sur actions des employés.

(2) Il s'agit de la diminution des actions ordinaires en circulation de BCE Inc., ainsi que de la distribution de parts de fiducie de Bell Alliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 1^{er} février 2006, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au 31 décembre 2006, BCE Inc. avait racheté et annulé un total de 45 millions d'actions ordinaires, ce qui représente la totalité des actions ordinaires visées par l'offre de rachat, pour un décaissement total de 1,2 milliard \$.

Du montant total, une tranche de 805 millions \$ représentait le capital déclaré et a réduit la valeur totale des actions ordinaires, tandis qu'une tranche de 52 millions \$ a réduit le surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 384 millions \$ a été imputée au déficit.

Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé son intention de renouveler pour une période additionnelle de 12 mois son programme de rachat d'actions visant le rachat de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités; l'approbation de la TSX à cet égard a été obtenue le 6 février 2007.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes permet à des actionnaires ordinaires admissibles d'utiliser leurs dividendes pour acheter des actions ordinaires additionnelles. Un fiduciaire achète des actions ordinaires de BCE Inc. au nom des participants sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou auprès de BCE Inc. (lorsque les actions sont émises sur le capital autorisé). BCE Inc. choisit la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au total, 2 658 255 actions ordinaires ont été achetées sur le marché libre dans le cadre de ce régime en 2006, pour une valeur de 76 millions \$. Au total, 3 039 870 actions ordinaires ont été achetées sur le marché libre dans le cadre de ce régime en 2005, pour une valeur de 91 millions \$.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde du surplus d'apport au cours de l'exercice.

	NOTE	2006	2005
Solde au début		1 081	1 061
Gain à la distribution de parts de Bell Alliant	2	1 547	-
Rachat d'actions ordinaires - Offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(52)	-
Autres		(21)	20
Solde à la fin		2 555	1 081

Note 24 : Régimes de rémunération à base d'actions

Les montants suivants liés à la rémunération à base d'actions sont reflétés à titre de charge d'exploitation dans les états consolidés des résultats :

	2006	2005	2004
Régimes d'épargne des employés ⁽¹⁾	46	45	43
Options sur actions ⁽¹⁾	8	17	22
Unités d'actions restreintes ⁽¹⁾	45	39	26
Montants compensatoires spéciaux ⁽²⁾	(3)	(3)	(9)
Unités d'actions à dividende différé	1	4	5
Régime d'unités à dividende différé	3	-	-
Total de la rémunération à base d'actions	100	102	87

(1) Les périodes antérieures ont été ajustées pour inclure la rémunération à base d'actions de Bell Aliant qui avait précédemment été exclue.

(2) Comprend un recouvrement de charges liées aux MCS, qui découle des extinctions de MCS.

Les descriptions ci-après des REE et des régimes d'options sur actions, d'unités d'actions restreintes, de MCS et d'unités d'actions à dividende différé ne se rapportent qu'aux régimes de BCE puisqu'ils constituent les régimes les plus importants.

RÉGIMES D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE Inc. et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE Inc. Les participants aux régimes peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE Inc. au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage maximal de leurs gains annuels. Dans certains cas, des contributions de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal des gains annuels de l'employé.

Les pourcentages maximaux sont fixés par chaque entreprise participante. Dans le cas de Bell Canada, les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs gains annuels. Bell Canada verse jusqu'à 2 %.

Les actions ordinaires de BCE Inc. sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire des REE sur le marché libre, par achat privé ou auprès de BCE Inc. (lorsque les actions sont émises sur le capital autorisé). BCE Inc. choisit la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2006, 30 168 employés participaient aux régimes. Le nombre total d'actions ordinaires achetées pour le compte des employés a été de 6 395 865 en 2006 et de 6 024 936 en 2005. Au 31 décembre 2006, 13 513 812 actions ordinaires étaient réservées en vue de leur émission aux termes des REE.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE Inc., cette dernière peut octroyer des options aux employés clés pour l'achat d'actions ordinaires de BCE Inc. Le prix de souscription équivaut au cours du marché des actions le dernier jour de séance précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Au 31 décembre 2006, 26 876 114 actions ordinaires avaient été autorisées en vue de leur émission aux termes de ces régimes.

En ce qui a trait aux options octroyées avant le 1^{er} janvier 2004, en général, le droit d'exercer des options s'acquiert ou augmente à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'octroi, sauf si une période spéciale d'acquisition de ce droit s'applique. Les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas dix ans à compter de la date d'octroi.

En ce qui a trait à la plupart des options octroyées après le 1^{er} janvier 2004, le droit d'exercer des options s'acquiert après deux et trois ans de service continu à partir de la date d'octroi, si un objectif de rendement précis à l'échelle de l'entreprise est atteint. Sous réserve de l'atteinte de cet objectif de rendement précis, une tranche de 50 % des options sera acquise après deux ans et l'autre tranche de 50 % le sera après trois ans. Les options sont susceptibles d'exercice lorsque les droits sont acquis et peuvent être exercées pour une période pouvant atteindre six ans après la date d'octroi.

Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE Inc. et que le titulaire perd son emploi dans certaines circonstances
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE Inc. si BCE Inc. cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant résume la situation des régimes d'options sur actions de BCE Inc.

	2006		2005		2004	
	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier	27 342 735	32 \$	28 481 679	32 \$	25 750 720	32 \$
Octroyées	485 372	27 \$	1 481 924	28 \$	5 911 576	30 \$
Exercées	(1 246 932)	23 \$	(1 383 234)	18 \$	(1 946 864)	16 \$
Échues/déchues	(2 339 327)	32 \$	(1 237 634)	34 \$	(1 233 753)	34 \$
En cours au 31 décembre	24 241 848	33 \$	27 342 735	32 \$	28 481 679	32 \$
Pouvant être exercées au 31 décembre	16 648 952	35 \$	16 505 709	34 \$	14 633 433	34 \$

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE Inc. au 31 décembre 2006.

FOURCHETTE DES PRIX D' EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS			OPTIONS SUR ACTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
Moins de 20 \$	318 745	2,23	16 \$	318 745	16 \$
20 \$-29 \$	11 277 420	4,69	29 \$	3 868 374	28 \$
30 \$-39 \$	7 033 741	4,70	34 \$	6 849 891	34 \$
Plus de 40 \$	5 611 942	3,76	41 \$	5 611 942	41 \$
	24 241 848	4,45	33 \$	16 648 952	35 \$

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE DE FIXATION DU PRIX DES OPTIONS

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour établir la charge liée à la rémunération à base d'actions à l'aide du modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes.

	2006	2005	2004
Nombre d'options sur actions octroyées	485 372	1 481 924	5 911 576
Juste valeur moyenne pondérée par option octroyée (en \$)	2	3	4
Hypothèses moyennes pondérées :			
Rendement des actions	4,4 %	4,4 %	4,0 %
Volatilité prévue	17 %	19 %	27 %
Taux d'intérêt sans risque	4,1 %	3,6 %	3,1 %
Durée prévue (en années)	3,9	3,5	3,5

À compter de 2004, la plupart des options sur actions octroyées comprennent un objectif de rendement précis qui doit être atteint afin que l'option puisse être exercée et qui est reflété dans le calcul de la juste valeur moyenne pondérée par option octroyée.

UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

Depuis 2004, BCE Inc. octroie des unités d'actions restreintes à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur d'une unité d'action restreinte est toujours égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions restreintes additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale

aux dividendes versés aux actionnaires ordinaires de BCE Inc. Chaque cadre supérieur reçoit, pour une période de service donnée, un nombre précis d'unités d'actions restreintes en fonction du poste occupé et du niveau de contribution. À la fin de chaque période de service donnée, les unités d'actions restreintes sont acquises si les objectifs de rendement sont atteints, ou elles sont déchues.

Les unités d'actions restreintes acquises sont acquittées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre, en espèces ou au moyen d'une combinaison de ces deux options, au gré du détenteur.

Le tableau suivant résume la situation des unités d'actions restreintes.

	NOMBRE D' UNITÉS		
	2006	2005	2004
En cours le 1 ^{er} janvier	2 520 781	1 996 522	-
Octroyées	3 090 144	504 427	1 986 513
Dividendes crédités	89 773	100 657	61 086
Paiements	(2 542 451)	-	-
Déchues	(173 212)	(80 825)	(51 077)
En cours le 31 décembre	2 985 035	2 520 781	1 996 522

MONTANTS COMPENSATOIRES SPÉCIAUX

Avant 2000, au moment de l'octroi d'une option par BCE Inc., les cadres supérieurs et les autres employés clés recevaient également souvent des droits à des MCS. Les MCS sont des paiements en espèces équivalant à l'excédent de la valeur de marché des actions à la date d'exercice des options qui s'y rattachent sur le prix d'exercice de ces options.

Notes complémentaires

Par suite de la distribution des actions ordinaires de Nortel, en 2000, les options alors en cours ont été annulées et remplacées par des options sur actions ordinaires de BCE Inc. et par des options sur actions ordinaires de Nortel. Les MCS correspondants ont fait l'objet des rajustements appropriés.

Pour chaque droit à un MCS détenu avant la distribution, les détenteurs de droits ont maintenant des droits à des MCS liés aux actions ordinaires de BCE Inc. et de Nortel.

Au 31 décembre 2006, le nombre de MCS en cours était de :

- 292 150 relativement aux actions ordinaires de BCE Inc.
- 216 864 relativement aux actions ordinaires de Nortel.

Un regroupement des actions ordinaires de Nortel émises et en circulation, à raison de 1 pour 10, a pris effet le 1^{er} décembre 2006 et le nombre de MCS en cours a été ajusté en conséquence.

Tous les MCS en cours visent le même nombre d'actions que les options auxquelles ils sont associés. Leur paiement demeure la responsabilité de l'employeur.

UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ

Des primes admissibles peuvent être versées sous la forme d'unités d'actions à dividende différé lorsque des cadres supérieurs ou autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'unités d'actions à dividende différé jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite.

La valeur d'une unité d'action à dividende différé est toujours égale à la valeur de une action ordinaire de BCE Inc. Des dividendes sous la forme d'unités d'actions à dividende

différé additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes versés aux actionnaires ordinaires de BCE Inc.

Les unités d'actions à dividende différé sont acquittées sous la forme d'actions ordinaires de BCE Inc. achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi d'un participant ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Le tableau suivant résume la situation des unités d'actions à dividende différé.

	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ		
	2006	2005	2004
En cours au 1 ^{er} janvier	984 648	886 714	703 995
Octroyées	358 993	173 158	306 225
Dividendes crédités	54 597	40 668	37 226
Paiements	(110 816)	(115 892)	(160 732)
En cours au 31 décembre	1 287 422	984 648	886 714

RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES

Bell Aliant achève actuellement la mise au point des modalités d'un régime de parts différées destiné à certains de ses dirigeants et membres de la haute direction. Ce régime a pour but de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec le rendement total des porteurs de parts. Les grandes lignes de ce nouveau régime ont été approuvées par le conseil des fiduciaires et doivent être finalisées au début de 2007, alors qu'un premier octroi sera effectué pour la période de service de 2006 à 2008.

Note 25 : Régimes d'avantages sociaux

Nous offrons des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à presque tous nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées.

	2006	2005	2004
Prestations de retraite			
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	320	221	76
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	28	20	9
Autres avantages sociaux futurs	165	118	156
Charge nette au titre des avantages sociaux	513	359	241

COMPOSANTES DE LA CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le tableau suivant présente la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées compte non tenu et compte tenu de sa nature à long terme. La charge nette au titre des avantages sociaux constatée reflète le montant présenté dans nos états des résultats et est calculée selon notre convention comptable.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	268	212	221	28	35	31
Frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations constituées	851	858	791	111	110	104
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 723)	(1 545)	(1 047)	(17)	(12)	(4)
Coûts (crédits) des services passés pour l'exercice	38	-	75	(55)	(120)	14
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(9)	1 747	754	79	499	102
Éléments de la charge au titre des avantages sociaux futurs, avant la prise en compte de sa nature à long terme	(575)	1 272	794	146	512	247
Excédent (insuffisance) du rendement réel par rapport au rendement prévu ⁽¹⁾	737	617	110	5	2	(6)
Report des montants au cours de l'exercice :						
(Coûts) crédits des services passés	(38)	-	(75)	55	120	(14)
(Perte actuarielle) gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	9	(1 747)	(754)	(79)	(499)	(102)
Amortissement de montants reportés précédemment :						
Coûts (crédits) des services passés, montant net	12	8	8	(5)	1	-
Pertes actuarielles nettes	167	92	31	19	-	1
(Actif) obligation transitoire	(6)	1	(43)	24	26	30
Gain découlant d'une compression ⁽²⁾	-	-	-	-	(44)	-
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme de la charge au titre des avantages sociaux futurs	881	(1 029)	(723)	19	(394)	(91)
Augmentation (diminution) de la provision pour moins-value	12	(24)	3	-	-	-
Autres éléments	2	2	2	-	-	-
Coût au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, montant constaté	320	221	76	165	118	156

(1) Le rendement prévu de l'actif des régimes pour un exercice donné est calculé en fonction de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de cet exercice. La valeur de marché de l'actif des régimes se chiffrait à 13 192 millions \$ au 1^{er} janvier 2006, à 12 691 millions \$ au 1^{er} janvier 2005 et à 12 820 millions \$ au 1^{er} janvier 2004.

(2) Les données de 2005 comprennent un gain découlant d'une compression relativement au retrait graduel, sur trois exercices, d'un programme d'indemnités discrétionnaire.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (DU PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les variations des obligations découlant des régimes, les variations de la juste valeur de l'actif ainsi que la capitalisation des régimes à prestations déterminées.

	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées, au début	16 213	14 068	2 179	1 770
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	268	212	28	35
Frais d'intérêts liés à l'obligation au titre des prestations constituées	851	858	111	110
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(9)	1 747	79	499
Prestations versées	(914)	(884)	(96)	(93)
Cotisations des employés	8	8	-	-
Coûts spéciaux au titre des cessations d'emploi	(49)	(17)	(17)	(21)
Modification de régime ⁽¹⁾	38	-	(55)	(120)
Transferts provenant des régimes de retraite à cotisations déterminées	-	221	-	-
Autres	9	-	2	(1)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	16 415	16 213	2 231	2 179
Juste valeur de l'actif des régimes, au début	13 870	12 793	149	137
Rendement réel de l'actif des régimes	1 723	1 545	17	12
Prestations versées	(914)	(884)	(96)	(93)
Cotisations de l'employeur ⁽²⁾	431	202	96	93
Cotisations des employés	8	8	-	-
Transferts provenant des régimes de retraite à cotisations déterminées	-	221	-	-
Autres	3	(15)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes, à la fin	15 121	13 870	166	149
Déficit des régimes	(1 294)	(2 343)	(2 065)	(2 030)
Pertes actuarielles nettes non amorties	2 290	3 246	514	492
Coûts (crédits) des services passés non amortis, montant net	140	115	(41)	(1)
(Actif) obligation transitoire non amorti(e)	(20)	(26)	163	186
Provision pour moins-value	(115)	(103)	-	-
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin	1 001	889	(1 429)	(1 353)
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs à long terme	1 110	984	-	-
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs à long terme	(109)	(95)	(1 429)	(1 353)

(1) Les données de 2005 comprennent un gain découlant d'une compression relativement au retrait graduel, au cours des trois prochains exercices, d'un programme d'indemnités discrétionnaire.

(2) En 2006, la caisse de retraite de Bell Canada a acquis auprès de nous 14,9 millions d'actions de Nortel, 31,4 millions d'actions de CGI et d'autres titres négociables, pour une valeur de marché totale de 284 millions \$. Ces acquisitions ont eu pour effet de réduire nos cotisations en espèces en 2006.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était supérieure à la valeur de l'actif :

- l'obligation au titre des prestations constituées se chiffrait à 16 008 millions \$ au 31 décembre 2006 et à 15 956 millions \$ au 31 décembre 2005
- la juste valeur de l'actif du régime était de 14 667 millions \$ au 31 décembre 2006 et de 13 596 millions \$ au 31 décembre 2005.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées dont l'obligation au titre des prestations constituées était inférieure à la valeur de l'actif :

- l'obligation au titre des prestations constituées était de 407 millions \$ au 31 décembre 2006 et de 257 millions \$ au 31 décembre 2005

- la juste valeur de l'actif du régime était de 454 millions \$ au 31 décembre 2006 et de 274 millions \$ au 31 décembre 2005.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette au titre des avantages sociaux pour les régimes à prestations déterminées et des régimes qui fournissent d'autres avantages sociaux futurs aux employés. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages sociaux.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Au 31 décembre						
Obligation au titre des prestations constituées :						
Taux d'actualisation, à la fin	5,3 %	5,2 %	6,2 %	5,3 %	5,2 %	6,2 %
Taux d'augmentation de la rémunération, à la fin	3,0 %	3,0 %	3,5 %	3,0 %	3,0 %	3,5 %
Pour l'exercice terminé le 31 décembre						
Charge nette au titre des avantages sociaux :						
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice précédent ⁽¹⁾	5,4 %	6,2 %	6,5 %	5,4 %	6,2 %	6,5 %
Rendement prévu de l'actif des régimes, à la fin de l'exercice précédent	7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %
Taux d'augmentation de la rémunération, à la fin de l'exercice précédent	3,0 %	3,5 %	3,5 %	3,0 %	3,5 %	3,5 %

(1) Le taux d'actualisation représente le taux moyen pour 2006 et à la fin de l'exercice précédent pour 2005 et 2004. Le 7 juillet 2006, à la suite de la formation de Bell Aliant, le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de nos obligations au titre des prestations de retraite est passé de 5,2 % à 5,6 % pour refléter la variation des taux d'intérêt à long terme du marché à ce moment.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- un taux d'augmentation annuel de 4,5 % du coût par personne des avantages au titre des soins de santé couverts pour 2006 et pour l'avenir rapproché
- un taux d'augmentation annuel de 10,5 % du coût des médicaments pour 2006, ce taux diminuant progressivement à 4,5 % sur une période de six ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé. Le tableau suivant, par exemple, présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Incidence sur les autres régimes – total du coût des prestations au titre des services et des frais d'intérêts	17	(16)
Incidence sur les autres régimes – obligation au titre des prestations constituées	236	(220)

ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Pour les principaux régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds tout en maximisant le rendement à l'intérieur des balises que nous avons établies. L'hypothèse relative au taux de rendement prévu est fondée sur notre politique de répartition des actifs visée et sur les taux de rendement futurs prévus de ces actifs.

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif de nos régimes de retraite aux 31 décembre 2006 et 2005, les répartitions cibles pour 2006 et le rendement à long terme prévu par catégorie d'actif.

CATÉGORIE D'ACTIF	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	POURCENTAGE DE L'ACTIF DES RÉGIMES AU 31 DÉCEMBRE		MOYENNE PONDÉRÉE DU RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU
	2006	2006	2005	2006
Titres de participation	45 %-65 %	58 %	59 %	9,0 %
Titres de créance	35 %-55 %	42 %	41 %	5,5 %
Total/moyenne		100 %	100 %	7,5 %

Les titres de participation comprenaient environ 82 millions \$ en actions ordinaires de BCE Inc., ou 0,5 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2006, et en incluaient pour environ 62 millions \$, ou 0,4 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2005.

Les titres de créance comprenaient environ 10 millions \$ de débetures de BCE Inc. et de sociétés liées, ou 0,1 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2006, et en incluaient pour environ 14 millions \$, ou 0,1 % de l'actif total des régimes de retraite, au 31 décembre 2005.

PAIEMENTS FUTURS ESTIMATIFS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX

Le tableau suivant présente, en date du 31 décembre 2006, les paiements futurs estimatifs au titre des régimes à prestations déterminées pour les dix prochaines années.

	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
2007	925	102
2008	947	107
2009	968	114
2010	989	119
2011	1 010	126
2012-2016	5 336	731
Total des paiements futurs estimatifs au titre des avantages sociaux	10 175	1 299

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul des coûts autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous contribuons aux régimes de retraite à cotisations déterminées au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Nos cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux futurs pour les employés sont présentés dans le tableau suivant.

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Bell Aliant	116	178	69	7	6	4
Bell Canada	42	21	18	89	87	77
BCE Inc.	8	7	8	-	-	-
TéléSAT	6	-	-	-	-	-
Total	172	206	95	96	93	81

Comprenant les éléments suivants :

Cotisations aux régimes à prestations déterminées	147	201	86	96	93	81
Cotisations aux régimes à cotisations déterminées	25	5	9	-	-	-

Nous prévoyons faire une cotisation d'un montant d'environ 270 millions \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées en 2007, sous réserve d'évaluations actuarielles en voie d'être finalisées. Nous prévoyons verser environ

100 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux des employés en 2007. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 30 millions \$ aux régimes de retraite à cotisations déterminées en 2007.

Note 26 : Engagements et éventualités

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2006, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacune des cinq prochaines années et après 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	APRÈS	TOTAL
Dette à long terme (à l'exclusion des contrats de location-acquisition)	744	1 051	2 758	1 076	1 008	5 117	11 754
Effets à payer et avances bancaires	36	-	-	-	-	-	36
Contrats de location-acquisition	206	120	47	45	89	556	1 063
Contrats de location-exploitation	219	199	171	143	116	771	1 619
Engagements à l'égard des dépenses en immobilisations	202	116	46	4	3	49	420
Obligations d'achats	1 295	988	493	353	321	414	3 864
Autres passifs à long terme (y compris la tranche à court terme)	74	42	44	47	49	21	277
Total	2 776	2 516	3 559	1 668	1 586	6 928	19 033

La dette à long terme et les effets à payer et avances bancaires comprennent un montant de 1 344 millions \$ utilisé en vertu de nos facilités de crédit consenties. Ces postes ne comprennent pas les lettres de crédit de 444 millions \$. Le montant total disponible en vertu de ces facilités de crédit consenties et de nos programmes d'emprunt sous forme de papier commercial, y compris le montant déjà utilisé, s'établit à 4,4 milliards \$. Les facilités de crédit actuelles liées à nos programmes d'emprunt sous forme de papier commercial viennent à échéance en août 2009 et les facilités de crédit actuelles liées aux programmes d'emprunt sous forme de papier commercial de Bell Aliant viennent à échéance en juillet 2011.

BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant des marges de crédit engagées les appuyant. Le montant total disponible en vertu de ces marges de crédit engagées, déduction faite des lettres de crédit, s'élevait à 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2006. BCE Inc., Bell Canada et Bell Aliant n'avaient utilisé aucun montant en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial au 31 décembre 2006.

Bell Canada peut émettre des effets de catégorie E jusqu'à concurrence de 400 millions \$ en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial. Ces effets ne sont pas appuyés par des marges de crédit engagées et peuvent être prorogés dans certaines circonstances. Bell Canada n'avait aucun effet de catégorie E à payer au 31 décembre 2006.

Les intérêts théoriques à payer sur les contrats de location-acquisition totalisent 474 millions \$.

Les loyers versés relativement aux contrats de location-exploitation ont été de 275 millions \$ en 2006, de 312 millions \$ en 2005 et de 354 millions \$ en 2004.

Les obligations d'achats comprennent principalement les obligations contractuelles en vertu de contrats de service. Nos engagements à l'égard des dépenses en immobilisations comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Les Autres passifs à long terme présentés dans le tableau se rapportent à ce qui suit :

- les paiements futurs de Bell Canada pendant la durée résiduelle de son contrat avec Amdocs Canadian Managed Services, Inc. liés au développement du système de facturation de Bell Canada. Le montant total s'établissait à 204 millions \$ au 31 décembre 2006.
- les paiements incitatifs reportés au titre de la performance des satellites de Télésat ainsi que les paiements jalonnés reportés connexes, dont le montant total s'élevait à 73 millions \$ au 31 décembre 2006.

En date du 31 décembre 2006, nous avons d'autres passifs à long terme non inclus dans le tableau, y compris une obligation au titre des prestations constituées, des passifs d'impôts futurs, des produits et gains reportés sur actifs, et divers autres passifs à long terme.

Nous n'avons pas inclus l'obligation au titre des prestations constituées ni les passifs d'impôts futurs dans le tableau, puisque nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment ni le montant des sorties de fonds qui y sont liées, pour les raisons mentionnées ci-dessous :

- les cotisations futures aux régimes de retraite dépendent principalement de la situation de capitalisation de ceux-ci, qui varie en fonction des résultats des évaluations actuarielles qui sont effectuées périodiquement ainsi que du rendement de placement des actifs de la caisse de retraite.
- les paiements futurs d'impôts dépendent du montant du bénéfice imposable et de l'existence de reports de pertes fiscales pouvant servir à diminuer les impôts à payer.

Nous n'avons pas inclus les produits et gains reportés sur les actifs dans le tableau, car ils ne représentent pas des paiements futurs en espèces.

ENGAGEMENTS EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9, dans laquelle les soldes cumulés et les engagements futurs annualisés au titre du compte de report des entreprises de services locaux titulaires sont estimés au 31 mai 2006. Bell Canada estime à 479 millions \$ le solde cumulé de son compte de report au 31 mai 2006, avec un engagement futur annualisé estimatif de 82 millions \$. Au 31 mai 2006, le solde cumulé du compte de report de Bell Aliant était estimé à 8 millions \$, sans aucun engagement futur annualisé. Ni Bell Canada ni Bell Aliant ne peut finaliser son estimation des soldes au titre du compte de report, car l'issue de certaines démarches réglementaires en cours est inconnue.

Dans la Décision de télécom 2006-9, le CRTC a ordonné ce qui suit en vue d'utiliser complètement les soldes cumulés dans les comptes de report :

- Le CRTC a d'abord ordonné à toutes les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) d'affecter au moins 5 % du solde cumulé dans leur compte de report à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications
- Quant à la tranche restante de 95 % du solde cumulé dans le compte de report, le CRTC a mentionné les investissements dans les services à large bande et les rabais aux abonnés. Le CRTC a conclu que chaque ESLT pourrait utiliser les fonds de son compte de report pour financer des initiatives visant à étendre les services à large bande aux collectivités rurales et éloignées. Si une ESLT choisit de ne pas investir dans l'expansion des services à large bande, ou qu'elle investit dans une telle expansion mais qu'il reste encore des fonds dans son compte de report, ces fonds seront remis sous forme de rabais aux abonnés du service local résidentiel des ESLT dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé.

La Décision de télécom 2006-9 indiquait également que les obligations futures annuelles au titre du compte de report des ESLT doivent être éliminées au moyen de réductions des tarifs mensuels applicables aux services locaux de base et aux services optionnels fournis aux clients résidentiels dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé. Bell Canada et certaines autres ESLT ont déposé leurs propositions tarifaires le 15 mai 2006, lesquelles ont été mises en œuvre le 1^{er} juin 2006. Dans la proposition de Bell Canada, une tranche d'environ 68 millions \$ de son engagement futur annualisé a été éliminée. Bell Canada estime que l'incidence des démarches réglementaires en cours pourrait venir absorber le montant restant de l'engagement annualisé. La Décision de télécom 2006-9 indiquait également que la prolongation de la deuxième période de plafonnement des prix jusqu'au 31 mai 2007 entraînera une obligation annuelle additionnelle au titre du compte de report. En vertu de cette décision, l'engagement futur annualisé additionnel de Bell Canada est estimé à 10 millions \$. Le 12 mai 2006, Bell Canada a déposé une demande en vertu de la partie VII visant à recouvrer les coûts liés aux activités sur fil associés à la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil à partir de son compte de report. L'issue de cette demande et d'autres démarches en cours pourrait réduire cette obligation additionnelle.

L'obligation au titre du compte de report variera à mesure que des montants seront ajoutés au compte ou que le CRTC approuvera des initiatives servant à réduire l'obligation au titre du compte de report. Le 17 mars 2006, Bell Canada a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de cette décision, dans la mesure où elle exige que Bell Canada accorde des rabais relativement aux tarifs que le CRTC avait déterminés en 2003. Une demande d'autorisation d'en appeler de plus grande portée a également été déposée pour le compte de groupes de consommateurs. La Cour d'appel fédérale a accordé à Bell Canada et aux groupes de consommateurs les autorisations d'appel respectives concernant la Décision de télécom 2006-9 énoncée dans les ordonnances datées du 22 septembre 2006, respectivement. Le 16 mai 2006, Barrett Xplore Inc., un fournisseur de services sans fil à large bande, a par ailleurs demandé au gouverneur en conseil de renverser la décision du CRTC concernant l'utilisation, par les ESLT, des fonds des comptes de report pour accroître l'accessibilité aux services à large bande. Le 2 juin 2006, la même entreprise a demandé au CRTC de réviser et de modifier la Décision de télécom 2006-9.

Le 1^{er} septembre 2006, Bell Canada et Bell Aliant ont soumis leur proposition visant l'utilisation complète des soldes cumulés dans leur compte de report. Bell Canada a proposé d'utiliser 5 % de son solde cumulé estimatif pour la mise en œuvre d'initiatives visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. La tranche restante de 95 % du solde cumulé serait utilisée pour étendre les services à large bande aux zones non desservies des collectivités rurales et éloignées, sur une période de cinq ans. Bell Aliant a proposé d'utiliser 5 % de son solde cumulé pour la mise en œuvre d'initiatives visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes

handicapées aux services de télécommunications. Pour ce qui est de l'utilisation de la tranche restante de son solde cumulé qui s'élève à 95 %, Bell Aliant renvoie à sa proposition déposée le 15 mai 2006. Le 28 septembre 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-64, dans laquelle il approuve la demande de Bell Aliant relative à l'augmentation de son prélèvement du compte de report pour le recouvrement de charges liées à son programme d'amélioration du service.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-15, amorçant ainsi une instance en vue d'examiner les propositions d'élargissement des services à large bande et d'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunications déposées le 1^{er} septembre 2006 par Bell Canada et d'autres entreprises de téléphone titulaires. La publication d'une décision à l'égard de cette instance est prévue pour janvier 2008. En raison de la nature et du nombre des incertitudes qui demeurent relativement à l'utilisation des soldes cumulés du compte de report, nous ne sommes pour l'instant pas en mesure d'estimer l'incidence qu'aura la décision du CRTC sur nos résultats financiers.

LITIGES

Nous nous trouvons engagés dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. La présente rubrique décrit les actions en justice importantes sur lesquelles vous devez être informés. Même s'il est impossible de prédire l'issue des réclamations et litiges décrits ci-dessous ni de ceux qui sont en cours au 31 décembre 2006, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis que le dénouement de ces litiges et réclamations n'aura aucune incidence défavorable importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés. Selon les renseignements dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement notre position.

Poursuite du consortium de prêteurs de Téléglobe

Le 12 juillet 2002, des membres du consortium de prêteurs de Téléglobe et de Teleglobe Holdings (U.S.) Corporation (collectivement « Téléglobe ») ont déposé une poursuite contre BCE Inc. devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La poursuite comprend plusieurs allégations, notamment que BCE Inc. et sa direction auraient pris un engagement juridique à l'égard du remboursement des avances consenties par les demandeurs dans le cadre du consortium de prêteurs et que le tribunal devrait faire abstraction de Téléglobe Inc. à titre de personne morale et tenir BCE Inc. responsable du remboursement des avances à titre d'*alter ego* de Téléglobe.

Le 2 novembre 2004, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et Canadian Imperial Bank of Commerce, N.Y. Agency se sont retirées de la poursuite. Le 3 mai 2005, BNP Paribas (Canada) s'est également retirée de cette poursuite. BNP Paribas (Canada), qui avait avancé 50 millions \$ US

à Télélobe, intente actuellement une action distincte contre BCE Inc. et d'anciens administrateurs et dirigeants de Télélobe. Les demandeurs qui restent réclament 1,04 milliard \$ US, plus les intérêts et les coûts. Ces dommages-intérêts représentent environ 83 % du montant de 1,25 milliard \$ US avancé par le consortium de prêteurs à Télélobe.

Poursuite de Kroll Restructuring

En février 2003, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Kroll Restructuring Ltd., à titre de séquestre intérimaire de Télélobe Inc., contre cinq anciens administrateurs de Télélobe Inc. Cette poursuite a été intentée relativement au rachat par Télélobe Inc. de ses actions privilégiées de troisième série en avril 2001 et au rachat au gré des porteurs de ses actions privilégiées de cinquième série en mars 2001.

Le demandeur cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que lesdits rachats étaient interdits aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et que les cinq anciens administrateurs devraient être tenus conjointement et solidairement responsables de remettre à Télélobe Inc. toutes les sommes payées ou distribuées dans le cadre de ces rachats, ce qui représente une somme globale d'environ 661 millions \$, plus les intérêts.

Le 26 février 2007, les cinq anciens administrateurs ont déposé une procédure de mise en cause devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre les anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série de Télélobe Inc. En vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la mise en cause cherche à recouvrer de ces anciens porteurs d'actions privilégiées de troisième série tout montant que les anciens administrateurs pourraient avoir à rendre à Télélobe Inc. par suite de cette poursuite, au titre du rachat des actions privilégiées de troisième série.

Même si BCE Inc. n'est pas un défendeur dans cette poursuite, Télélobe Inc. était à l'époque une filiale de BCE Inc. Conformément aux règles standards et sous réserve des lois applicables, les cinq anciens administrateurs de Télélobe Inc. sont en droit de chercher à être indemnisés par BCE Inc. relativement à cette poursuite.

Poursuite intentée par des créanciers non garantis de Télélobe Inc.

Le 26 mai 2004, une poursuite a été déposée auprès de la United States Bankruptcy Court for the District of Delaware. Par la suite, la United States District Court for the District of Delaware a retiré la référence de la Bankruptcy Court et la cause est maintenant en instance devant la District Court for the District of Delaware. La poursuite a été déposée contre BCE Inc. et dix anciens administrateurs et dirigeants de Télélobe et de certaines de ses filiales. Les demandeurs comprennent la Corporation Télélobe Communications, certains de ses débiteurs et débiteurs en possession affiliés, et le comité officiel des créanciers non garantis de ces débiteurs. Cette poursuite allègue un manquement à un

préssumé engagement de financement de BCE Inc. envers les débiteurs, la préclusion promissoire, de fausses déclarations de BCE Inc. et un manquement, ainsi que l'aide et l'encouragement à des manquements, à leur obligation fiduciaire par les défendeurs. Les demandeurs réclament auprès des défendeurs un montant de dommages non précisé.

Poursuite relative à l'administratrice du plan de Télélobe Inc.

Le 16 novembre 2005, M^{me} Kathy Morgan, à titre d'administratrice du plan de Télélobe Inc., a déposé une poursuite devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre BCE Inc. et sept anciens administrateurs de Télélobe Inc. La demanderesse cherche à obtenir un jugement déclaratoire établissant que Télélobe Inc. et ses créanciers ont été brimés par les anciens administrateurs de Télélobe Inc. et par BCE Inc. au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La demanderesse cherche également à obtenir un jugement déclaratoire établissant que les anciens administrateurs de Télélobe Inc. ont manqué à leur obligation fiduciaire envers Télélobe Inc. et à leurs devoirs tels qu'ils sont prescrits dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La demanderesse cherche à obtenir un dédommagement de 3 milliards \$ relativement à des allégations d'oppression et des dommages-intérêts pour manquement à l'obligation fiduciaire de 3 milliards \$, dans chaque cas, intérêts et dépens en sus.

Recours collectif présumé relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité)

Le 27 juin 2006, une requête visant à obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au Québec a été signifiée à Bell Canada et à Bell Mobilité dans la province de Québec, dans le district de Québec de la Cour supérieure. La poursuite a été déposée au nom de toutes les personnes physiques et sociétés au Canada auxquelles ont été facturés des frais pour paiement tardif par Bell Canada et Bell Mobilité, malgré le fait que ces parties allèguent avoir payé les sommes dues à Bell Canada et à Bell Mobilité auprès d'une institution financière, par Internet, par téléphone ou par chèque, en respectant la date d'échéance indiquée sur leur facture, ou qui ont subi des dommages découlant du fait qu'elles allèguent avoir acquitté le paiement avant la date d'échéance, ou encore qui allèguent avoir été facturés, dans le cas des résidents du Québec, à un taux d'intérêt supérieur au taux prévu par la loi. L'exercice du recours collectif n'a pas encore été autorisé.

Par cette requête, les demandeurs cherchent à obtenir une ordonnance établissant que Bell Canada et Bell Mobilité doivent rembourser aux membres du recours collectif tous les frais pour paiement tardif. En plus du remboursement de ces montants, si le recours collectif est autorisé, les demandeurs chercheront également à obtenir de Bell Canada et de Bell Mobilité le paiement de dommages-intérêts et de dommages-intérêts exemplaires.

Note 27 : Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies relativement à divers types d'opérations. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que certaines

conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, plusieurs de ces engagements ne fixent pas de plafond quant au montant ni de limite quant à la durée. En outre, ces sommes dépendent de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée actuellement. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Le tableau suivant représente les garanties conclues par BCE comportant un plafond fixe pour ce qui est des engagements éventuels, ainsi que leur durée respective.

	2007	2008	2009	2010	2011+	INDÉ- FINIE	TOTAL
Ventes d'actifs et d'entreprises	15	-	-	1 500	28	102	1 645
Ventes de services	15	20	91	-	55	-	181
Acquisitions et développement d'actifs	-	12	1	-	-	10	23
Autres opérations	-	-	-	-	-	12	12
Total	30	32	92	1 500	83	124	1 861

BCE a également accordé des garanties pour lesquelles aucun montant maximal n'est précisé.

VENTES D'ACTIFS ET D'ENTREPRISES

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des cessions d'entreprises et des ventes d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, de responsabilités environnementales, de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces

règlements et lois, d'écarts de valeur, de clauses d'indexation sur les bénéfices futurs pouvant être invoquées si une entreprise vendue n'atteint pas des objectifs d'exploitation précis, du règlement de passifs éventuels de l'entreprise vendue, ou du redressement de déclarations d'impôts antérieures de l'entité exerçant les activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2006, un montant minime avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie.

VENTES DE SERVICES

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des ventes de services, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2006, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

ACQUISITIONS ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre de certaines opérations qui comprennent des acquisitions et le développement d'actifs, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2006, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

AUTRES OPÉRATIONS

Dans le cadre d'autres opérations, comme des ententes de titrisation et des contrats de location-exploitation, nous pourrions être obligés d'effectuer des paiements auprès de contreparties relativement à des frais engagés et des pertes subies par suite de violations de déclarations et garanties, de pertes ou dommages causés à la propriété, ou de changements aux règlements et aux lois (y compris à la législation fiscale) ou à l'interprétation de ces règlements et lois.

Au 31 décembre 2006, aucun montant n'avait été constaté dans le bilan consolidé relativement à ce type de conventions d'indemnisation et de garantie. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces conventions d'indemnisation et de garantie.

Note 28 : Informations supplémentaires relatives aux états des flux de trésorerie

	2006	2005	2004
Trésorerie liée aux actifs et passifs d'exploitation hors caisse :			
Débiteurs	(86)	518	31
Autres actifs à court terme	(52)	(31)	(94)
Autres actifs à long terme	(52)	(83)	(28)
Créditeurs et charges à payer	(259)	(675)	261
Autres passifs à long terme	(7)	(138)	11
Autres	209	25	(43)
Total de la trésorerie (affectée aux) provenant des actifs et passifs d'exploitation hors caisse	(247)	(384)	138

Glossaire

BAIIA

Nous définissons le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des avantages sociaux et les frais de restructuration et autres éléments.

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Compression

Une compression est une réduction importante des avantages d'un régime pouvant se produire lorsqu'un régime de retraite à prestations déterminées est modifié ou restructuré. Parmi les types de compressions, on retrouve la réduction du nombre prévu d'années de service futures des employés actifs ou l'abolition du droit d'acquiescer des prestations déterminées pour une partie ou la totalité de la durée de service future des employés.

Conversion des devises

La façon dont nous comptabilisons les établissements étrangers n'est pas la même pour ceux qui sont autonomes que pour ceux qui sont intégrés. Les établissements étrangers autonomes sont ceux dont les activités sont en grande partie indépendantes de celles de la société mère. Les établissements étrangers intégrés dépendent de la société mère sur le plan financier ou de l'exploitation.

Coûts d'acquisition

Les coûts d'acquisition, également désignés par l'expression *coûts d'acquisition d'abonnés*, sont exprimés par activation brute. Cette mesure inclut les coûts liés à l'acquisition d'un client, comme les subventions de matériel et les frais de commercialisation et de distribution.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition peut découler de nos acquisitions d'entreprises. Il est calculé en déduisant la juste valeur des actifs nets acquis du montant payé et représente la valeur des facteurs qui contribuent à un rendement supérieur, comme une bonne réputation, la fidélité de la clientèle ou le capital intellectuel.

Équivalent SAR des lignes d'accès numériques

L'équivalent SAR des lignes d'accès numériques est calculé en convertissant les lignes de données d'une capacité plus faible (DS-3 et moins) en un nombre équivalent de lignes d'accès de qualité téléphonique.

Flux de trésorerie disponibles

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation après les dépenses en immobilisations, le total des dividendes et les autres activités d'investissement.

Flux de trésorerie par action

Les flux de trésorerie par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des dépenses en immobilisations, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Intensité du capital

L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation.

Marge bénéficiaire

La marge bénéficiaire correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation.

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

Méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation

Initialement, un placement est comptabilisé à la valeur d'acquisition, et des ajustements sont apportés afin d'inclure notre quote-part du bénéfice net ou de la perte nette qui en découle. Ces ajustements sont inclus dans notre bénéfice net. Le montant de notre placement est réduit par le montant des dividendes reçus ou à recevoir relatifs au placement.

Méthode d'évaluation à la valeur d'acquisition

Le placement est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Les dividendes reçus ou à recevoir relatifs à ce placement sont inclus dans notre bénéfice net, sans ajustement de la valeur comptable du placement.

Modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes

Le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes est un modèle financier que nous utilisons pour calculer la juste valeur moyenne pondérée d'une option sur actions octroyée à l'aide de quatre hypothèses clés : le rendement en dividendes de l'action, la volatilité prévue de l'action, le taux d'intérêt sans risque et la durée prévue de l'option sur action.

PMU et PMA

Le produit moyen par unité et le produit moyen par abonné représentent des mesures du produit moyen généré par chaque unité, ou abonné, exprimé sous forme de montant mensuel, sur l'exercice.

Ratio BAIIA/intérêts

Le ratio BAIIA/intérêts correspond au BAIIA divisé par les intérêts débiteurs.

Ratio cours/bénéfice

Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

Ratio cours/flux de trésorerie

Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action.

Ratio cours/valeur comptable

Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action de BCE Inc. divisé par la valeur comptable par action.

Ratio de distribution sur actions ordinaires

Le ratio de distribution sur actions ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires.

Ratio dette à long terme/capitaux propres

Le ratio dette à long terme/capitaux propres correspond à la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) divisée par les capitaux propres.

Ratio dette nette/BAIIA

Le ratio dette nette/BAIIA correspond à la dette nette divisée par le BAIIA.

Ratio dette nette/capital investi

Le ratio dette nette/capital investi correspond à la dette nette divisé par notre capital investi (total de la dette nette, de la part des actionnaires sans contrôle et des capitaux propres).

Ratio total de la dette/total de l'actif

Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

Règlement

Une société effectue un règlement lorsqu'elle règle en grande partie la totalité ou une partie de son obligation au titre des prestations constituées, par exemple en versant une somme forfaitaire en espèces à des employés en contrepartie de leurs droits à des prestations futures.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représente le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires, en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement des dividendes ordinaires

Le rendement des dividendes ordinaires correspond aux dividendes versés sur les actions ordinaires divisé par le cours de l'action de BCE Inc. à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Rendement des flux de trésorerie

Le rendement des flux de trésorerie correspond aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des dépenses en immobilisations, des autres activités d'investissement, des dividendes sur actions privilégiées et des dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice et multiplié par le cours de l'action à la fin de l'exercice.

Taux de désabonnement

Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre d'abonnés débranchés divisé par le nombre moyen d'abonnés.

Valeur comptable par action

La valeur comptable par action correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Conseil d'administration

en date du 7 mars 2007

Richard J. Currie, O.C.
Toronto (Ontario)
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada
Administrateur depuis mai 1995

André Bérard, O.C.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis janvier 2003

Ronald A. Brenneman
Calgary (Alberta)
Président et chef de la direction,
Petro-Canada
Administrateur depuis novembre 2003

Anthony S. Fell, O.C.
Toronto (Ontario)
Président du Conseil, RBC
Dominion valeurs mobilières Limitée
Administrateur depuis janvier 2002

Donna Soble Kaufman
Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés et avocate
Administratrice depuis juin 1998

Brian M. Levitt
Montréal (Québec)
Associé et coprésident,
Osler, Hoskin &
Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Administrateur depuis mai 1998

L'honorable Edward C. Lumley, C.P.
South Lancaster (Ontario)
Vice-président du Conseil,
BMO Nesbitt Burns Inc.
Administrateur depuis janvier 2003

Judith Maxwell, C.M.
Ottawa (Ontario)
Agrégee de recherche, Réseaux canadiens
de recherche en politiques publiques inc.
Administratrice depuis janvier 2000

John H. McArthur
Massachusetts (États-Unis)
Doyen émérite, Harvard University
Graduate School of
Business Administration
Administrateur depuis mai 1995

Thomas C. O'Neill, F.C.A.
Don Mills (Ontario)
Administrateur de sociétés
et comptable agréé
Administrateur depuis janvier 2003

James A. Pattison, O.C., O.B.C.
Vancouver (Colombie-Britannique)
Président et chef de la direction,
The Jim Pattison Group
Administrateur depuis février 2005

Robert C. Pozen
Massachusetts (États-Unis)
Président du Conseil,
MFS Investment Management
Administrateur depuis février 2002

Michael J. Sabia
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction,
BCE Inc., et
chef de la direction, Bell Canada
Administrateur depuis octobre 2002

Paul M. Tellier, C.P., C.C., C.R.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis avril 1999

Victor L. Young, O.C.
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis mai 1995

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres des comités du conseil d'administration

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

T.C. O'Neill (président), A. Bérard, A.S. Fell, J. Maxwell, V.L. Young

Ce comité aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers et de l'information connexe
- la conformité avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination du vérificateur externe
- la performance des vérificateurs internes et externes
- la responsabilité de la direction quant aux rapports sur les contrôles internes et la gestion des risques.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

R.C. Pozen (président), R.A. Brenneman, B.M. Levitt, P.M. Tellier, V.L. Young

Ce comité aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement de nos régimes de retraite et de notre caisse de retraite
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE pour le placement collectif de la caisse de retraite des filiales de BCE participantes.

LE COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

D. Soble Kaufman (présidente), A. Bérard, E.C. Lumley, J.H. McArthur, J.A. Pattison

Ce comité aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre nos lignes directrices en matière de régie d'entreprise
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir administrateurs
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- déterminer la rémunération des administrateurs pour leurs services au sein du conseil et des comités
- élaborer et superviser un processus d'évaluation du président du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités du conseil et des administrateurs
- superviser nos politiques relatives à la conduite, à l'éthique, à la divulgation au public de renseignements confidentiels et à d'autres sujets.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

R.J. Currie (président), R.A. Brenneman, A.S. Fell, J.H. McArthur, R.C. Pozen

Ce comité aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Haute direction

en date du 7 mars 2007

Michael J. Sabia
Président et chef de la direction

George A. Cope
*Président et chef de l'exploitation,
Bell Canada*

Michael T. Boychuk
Premier vice-président et trésorier

Stéphane Boisvert
*Président – grandes entreprises,
Bell Canada*

Kevin W. Crull
*Président – services résidentiels,
Bell Canada*

William J. Fox
*Vice-président exécutif – communications
et développement de l'entreprise*

Leo Houle
Chef de la gestion des talents

Lawson A.W. Hunter
*Vice-président exécutif
et chef des services généraux*

Patricia A. Olah
Secrétaire de la Société

Wade Oosterman
*Président – Bell Mobilité et
Bell Distribution inc.,
chef de la gestion de la marque,
Bell Canada*

Patrick Pichette
Président – exploitation, Bell Canada

Eugene Roman
*Président de groupe –
systèmes et technologie,
Bell Canada*

Karen H. Sheriff
*Présidente – petites et moyennes
entreprises, Bell Canada*

Scott L. Thomson
*Vice-président exécutif – planification
et développement de l'entreprise*

Martine Turcotte
Chef principale du service juridique

Siim A. Vanaselja
Chef des affaires financières

Renseignements fiscaux

DIVIDENDES ET GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues. Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales, communiquez avec le groupe Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

À compter du 1^{er} janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE et Bell Canada à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. À compter du 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE et Bell Canada à des résidents québécois se qualifient comme dividendes déterminés en vertu des changements annoncés lors du discours sur le budget provincial du 23 mars 2006.

INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à un impôt de 15 %.

INVESTISSEURS AMÉRICAINS

Nous devons exiger de certains investisseurs américains qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable (NIC) et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS.

Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec notre groupe Relations avec les investisseurs ou avec l'agent des transferts, la Société de fiducie Computershare du Canada.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 6 février 2007, nous avons reçu de la Bourse de Toronto (TSX) l'acceptation de notre avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le dépôt de cet avis nous permet d'acheter pour annulation jusqu'à 40 000 000 de nos actions ordinaires, soit environ 5 % des 807 658 658 actions ordinaires en circulation au 31 janvier 2007. Nous envisageons un programme de rachat d'environ 1,2 milliard \$. Les rachats d'actions seront effectués au gré de la direction de BCE Inc. sur le marché libre par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de New York (NYSE), conformément aux règles et aux règlements de ces Bourses. L'achat d'actions ordinaires peut se faire de temps à autre, au prix du marché, entre le 9 février 2007 et le 8 février 2008 au plus tard. Vous pouvez obtenir une copie de notre avis d'intention sur demande, sans frais, auprès de notre groupe Relations avec les investisseurs.

Renseignements aux actionnaires

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES 2007

L'assemblée des actionnaires aura lieu le mercredi 6 juin 2007, à 9 h 30 (heure de l'Est), au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec), auditorium Le Grand Salon.

L'assemblée sera également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.bce.ca.

Nous vous offrons divers moyens d'exercer votre droit de vote. Pour plus de détails, consultez notre circulaire de procuration ou visitez notre site Web.

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2007

Premier trimestre 2 mai 2007
Deuxième trimestre 1^{er} août 2007
Troisième trimestre 7 novembre 2007
Quatrième trimestre 6 février 2008

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site Web. Si vous désirez être avisé par courriel électronique de la publication de documents sur notre site, inscrivez-vous en ligne à l'adresse www.bce.ca à nos « Nouvelles en direct ». Vous pouvez aussi vous procurer les documents de l'entreprise auprès du groupe Relations avec les investisseurs.

INFORMATION BOURSÈRE

Symbole
BCE

Inscriptions
Bourses de Toronto (TSX), New York (NYSE) et Zurich (SWX)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de régie d'entreprise et celles de la Bourse de New York dans la section « Gouvernance » de notre site Web, à l'adresse www.bce.ca.

Actions ordinaires en circulation
807 643 941 au 31 décembre 2006

Fractionnements d'actions
À raison de trois pour une le 26 avril 1979 et de deux pour une le 15 mai 1997

*Dividende trimestriel**
0,365 \$ par action ordinaire

*Calendrier des dividendes 2007**

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de paiement</i>
15 mars 2007	15 avril 2007
15 juin 2007	15 juillet 2007
14 septembre 2007	15 octobre 2007
14 décembre 2007	15 janvier 2008

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevrez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous au Centre des investisseurs à l'adresse www.computershare.com et profitez d'une vaste gamme d'outils libre-service pour effectuer le suivi et la gestion de vos actions.

Envois multiples

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec leur agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

RENSEIGNEMENTS

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus, formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie Computershare du Canada
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto, Ontario M5J 2Y1

courriel bce@computershare.com
tél. 514-982-7555 ou 1-800-561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
télé. 416-263-9394 ou 1-888-453-0330
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
ou visitez son site Web à l'adresse
www.computershare.com

Relations avec les investisseurs
1000, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4Y7

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1-800-339-6353
télé. 514-786-3970
ou visitez la section Investisseurs de notre site Web
à l'adresse www.bce.ca

Marques de commerce : Voici la liste de nos marques de commerce citées et utilisées dans le présent rapport annuel. Propulsion, 10-4, Étoiles et Sympatico sont des marques de commerce de Bell Canada; Téléfureteur est une marque de commerce de Bell Mobilité inc.; Nimiq et Anik sont des marques de commerce de TéléSAT Canada; Solo est une marque de commerce de Solo Stratégie de marque inc. Toutes les autres marques de commerce, raisons sociales, appellations commerciales et tous les noms de domaine utilisés dans le présent rapport appartiennent à leur propriétaire respectif. Nous estimons que nos marques de commerce et nos noms de domaine sont très importants pour notre succès. Nos droits exclusifs sur nos marques de commerce sont perpétuels, sous réserve du renouvellement de leur enregistrement dans les délais prescrits et de l'utilisation de nos marques à des fins commerciales par nous ou nos détenteurs de licence. Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Nous consacrons aussi énormément de temps et de ressources à surveiller, enregistrer, renouveler, octroyer sous licence et protéger nos marques de commerce et noms de domaine, ainsi qu'à poursuivre ceux qui les enfreignent. Nous prenons également grand soin de ne pas enfreindre la propriété intellectuelle et les marques de commerce d'autres entreprises.

This document is available in English. Le Rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est recyclable.

Imprimé au Canada



Le site Web de BCE contient des renseignements détaillés sur les pratiques de régie de l'entreprise, ses investissements communautaires et sa responsabilité d'entreprise.

La Revue de nos activités en 2007 de Bell est accessible à l'adresse www.bce.ca/revue.

BCE Inc. 1000, rue de La Gauchetière Ouest Bureau 3700 Montréal (Québec) H3B 4Y7 www.bce.ca

Communications *courriel* bcecomms@bce.ca *tél.* 1-888-932-6666 *télec.* 514-870-4385

Relations avec les investisseurs *courriel* investor.relations@bce.ca *tél.* 1-800-339-6353 *télec.* 514-786-3970